

## Montluçon Communauté



## PROGRAMME D' ACTIONS DU PCAET



©Ville de Montluçon





# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
Les modalités de construction du programme d'actions	4
Déclinaison de la stratégie en axes stratégiques	4
Le programme d'actions	7
<b>AXE 1 : UNE COLLECTIVITE ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES</b>	<b>10</b>
Orientation 1.1 : Faire vivre le pcaet	10
Orientation 1.2 : Tendre a un usage exemplaire des fonds publics au profit de la transition énergétique et écologique des services publics	15
<b>AXE 2 : UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ENERGIE</b>	<b>26</b>
Orientation 2.1 : Accompagner à la maîtrise de l'énergie	26
Orientation 2.2 : Développer les énergies renouvelables	44
<b>AXE 3 : UN TERRITOIRE ADAPTE AU CLIMAT DE DEMAIN</b>	<b>56</b>
Orientation 3.1 : Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique	56
Orientation 3.2 : Anticiper le changement climatique dans la gestion forestière	61
Orientation 3.3 : Accompagner la résilience de l'agriculture locale	71
<b>AXE 4 : UN TERRITOIRE A L'URBANISME ET AUX MOBILITES DURABLES</b>	<b>76</b>
Orientation 4.1 : Utiliser les documents d'urbanisme comme levier de la transition écologique et énergétique du territoire	76
Orientation 4.2 : Réduire les besoins en mobilité	85
Orientation 4.3 : Développer des mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle sur le territoire	88
<b>AXE 5 : UN TERRITOIRE TOURNE VERS L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE</b>	<b>97</b>
Orientation 5.1 : Favoriser l'émergence de nouveaux modes de consommation	97
Orientation 5.2 : Déployer une démarche d'écologie industrielle et territoriale	104

# INTRODUCTION

## LES MODALITES DE CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire. Montluçon Communauté s'est jointe à la démarche menée par le Syndicat d'Energie de l'Allier (SDE 03) d'accompagner simultanément les 11 EPCI du Département, obligés ou non, dans l'élaboration de leur PCAET.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) poursuit une démarche initiée en 2013, avec l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) déjà porté au niveau départemental (à l'époque par le Département et les 3 agglomérations alors dans une configuration territoriale plus restreinte).

Suite à la réalisation du diagnostic et à l'identification des enjeux du territoire, une concertation ambitieuse et multi-partenaire a été menée afin de définir les pistes d'action en adéquation avec les orientations que Montluçon Communauté souhaite se donner.

Ainsi, une série de réunions a été organisée avec les élus de la collectivité, d'autres acteurs du territoire, éventuels porteurs d'actions ainsi qu'avec les habitants par la réalisation de soirées théâtre-forum. En parallèle, Montluçon Communauté s'est engagée dans une démarche TEPos (Territoire à Energie Positive) qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par le développement des énergies renouvelables au niveau local. Les fiches émanant des ateliers de travail réalisés dans le cadre TEPos sont également venues alimenter le plan d'actions du PCAET, au même titre que les discussions menées sur les temps de concertation cités précédemment.

## DECLINAISON DE LA STRATEGIE EN AXES STRATEGIQUES

Montluçon Communauté s'est servie de toute la matière générée lors des phases de travail partenariales et politiques pour écrire des fiches thématiques structurées autour d'axes stratégiques identifiés pour son territoire et a également intégré à son plan d'actions des fiches proposées par d'autres partenaires qui s'inscrivent au sein de cinq orientations retenues ci-dessous :

- **Poursuivre et renforcer l'exemplarité des collectivités**

Le PCAET est un outil devant permettre de relayer à l'échelle locale les enjeux climatiques, à faciliter leur appropriation et surtout à permettre l'émergence de projets et de réalisations concrètes en faveur d'un développement durable du territoire.

Aussi, pour passer du document stratégique à une phase opérationnelle de mise en œuvre des actions, il est plus que nécessaire que Montluçon Communauté se donne les moyens de faire vivre le PCAET.

C'est pourquoi il est essentiel, au regard de l'ampleur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, de la diversité des sujets et de la temporalité nécessitant un travail en continu avec les acteurs du territoire pour permettre une évolution collective de viser à mettre en place un dispositif d'animation, d'information, de sensibilisation, de communication, de partage et de suivi porté par Montluçon Communauté.

Par ailleurs, si Montluçon Communauté souhaite engager son territoire dans une stratégie ambitieuse (réduire son autonomie énergétique, développer fortement la production d'énergie renouvelable locale, réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, accroître le stockage carbone du territoire), celle-ci se doit d'être exemplaire sur son fonctionnement, son patrimoine et ses activités. Cet axe comprend ainsi des actions pour renforcer la performance énergétique des services publics, proposer une mission de Conseil en Energie Partagé et valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation des travaux ainsi que des actions pour inscrire les collectivités dans un fonctionnement vertueux et durable.

## • Un territoire sobre et efficace en énergie

La réduction des consommations et une meilleure maîtrise des énergies sont l'un des enjeux fondamentaux du PCAET de Montluçon Communauté, d'autant plus dans sa volonté d'être Territoire à énergie positive d'ici 2050. Cet enjeu répond à la fois à une baisse des consommations énergétiques, une hausse de la production des énergies renouvelables et indirectement, une baisse des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sur le territoire.

Afin de s'assurer de la réalisation de sa transition écologique et énergétique, Montluçon Communauté souhaite se doter d'outils facilitateur, notamment à destination des habitants tels que le recours au service d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) porté directement ou non par l'EPCI ou l'intensification de l'accompagnement des ménages modestes dans la lutte contre la précarité énergétique. La connaissance et la communication autour de la performance des bâtiments peuvent avoir un effet levier intéressant dans le passage à l'acte de la réalisation de travaux, c'est pourquoi la réalisation d'une thermographie est envisagée. Il s'agit également de contribuer au développement de la formation des professionnels de la rénovation afin de disposer sur le territoire des compétences pour réaliser les travaux mais aussi d'inciter les entreprises à intégrer des labels et des certifications, permettant un accompagnement de qualité des projets de réhabilitation.

Si le volet de la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre passe par les actions citées précédemment, il est intéressant de travailler en parallèle au développement et au recours aux énergies renouvelables au niveau local en les implantant par exemple sur des friches, terrains délaissés, sites et sols pollués, par la réalisation d'un cadastre solaire ou l'encouragement de la structuration des filières bois-énergie et méthanisation. Afin d'accompagner le développement et le recours aux énergies renouvelables, il s'agira également d'assurer une cohérence entre leur développement et celui des réseaux.

## • Un territoire adapté au climat de demain

Le diagnostic réalisé dans le cadre du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et plus particulièrement sur les thématiques suivantes :

### ✓ **ressource en eau**

La question de la vulnérabilité du territoire liée à l'usage de l'eau doit être traitée de manière complète, c'est-à-dire du point de vue quantitatif (en travaillant à réduire le besoin et le gaspillage) et qualitatif (en mettant en œuvre toutes les façons d'économiser l'eau et d'optimiser son utilisation dans tous les usages).

### ✓ **des milieux urbains**

Ces 30 dernières années, les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes et sont amenées à se multiplier et s'amplifier d'ici 2100. Cumulées à l'augmentation démographique et à la densification urbaine, les centres-villes seront sujets à l'élévation des températures de l'air en surface par rapport aux périphéries et campagnes. Ainsi, il convient de déployer une stratégie d'adaptation au changement climatique en travaillant notamment au rafraîchissement des îlots urbains denses.

### ✓ **de l'agriculture**

Montluçon Communauté est un territoire rural dont l'identité repose sur des paysages bocagers structurés par des haies. Il est important de sensibiliser les propriétaires et exploitants (ainsi que par des formations) à l'amélioration des modes d'entretien permettant de maximiser le potentiel de stockage carbone et d'accompagner à la replantation de haies. Par ailleurs, au même titre que la ville doit s'adapter au changement climatique, l'activité agricole doit également pouvoir le faire en modifiant par exemple les pratiques culturales ou en expérimentant les élevages Bas Carbone.

### ✓ **de la sylviculture**

Le territoire présente un certain nombre de surfaces boisées utiles pour la biodiversité et qui jouent également un rôle non négligeable en matière de stockage carbone (dans les bois et dans les sols). Il est donc important de travailler à leur maintien, notamment les vieilles forêts, ainsi qu'à leur gestion durable.

## • Un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables

L'aménagement du territoire et l'évolution des mobilités pour le parcourir et le connecter sont des enjeux incontournables afin de réussir la transition écologique et énergétique de Montluçon Communauté.

Les documents d'urbanisme stratégiques doivent être de véritables leviers de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement durable du territoire. Ainsi, encourager un urbanisme durable est également une manière de répondre à l'enjeu d'atténuation et d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

La mise en œuvre d'un urbanisme durable permettra à terme aux résidents de Montluçon Communauté de limiter l'usage de la voiture, le territoire devant s'orienter vers l'optimisation des flux, la promotion de la non-mobilité (en encourageant des alternatives pour les déplacements professionnels ainsi que domicile-travail) et en faisant en sorte que les activités commerciales se rapprochent des lieux d'habitation.

Par ailleurs, le territoire doit également agir pour favoriser le recours aux modes actifs et lorsque ce n'est pas possible être force de proposition quant à des alternatives moins polluantes (covoiturage, autopartage, autostop spontané...).

## • Un territoire favorisant l'émergence de nouveaux modèles de production et de consommation

Cette orientation s'appuiera sur l'encouragement du recours à l'économie locale et circulaire avec :

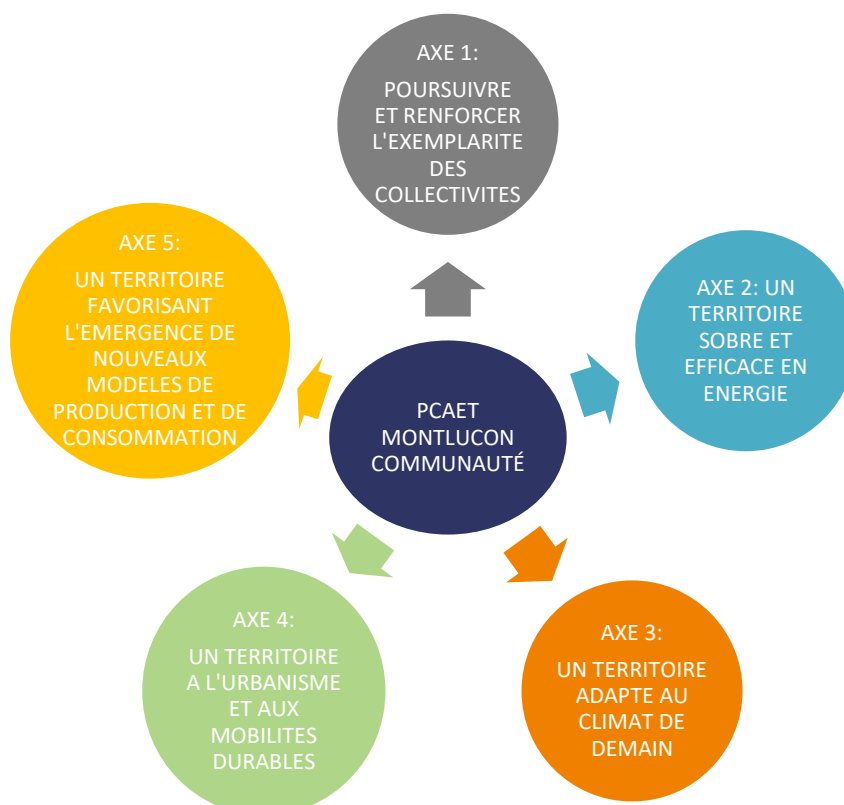
### ✓ **Le développement des circuits de proximité**

Il s'agit tout à la fois de permettre aux agriculteurs d'avoir accès à un marché local sans intermédiaire distributeur, de tendre le plus possible à l'autosuffisance alimentaire et de permettre aux habitants de bénéficier d'une alimentation traçable parce que produite à côté de chez eux. Cette démarche est également menée dans les milieux institutionnels (restauration scolaire et collective, restaurants d'entreprise...).

### ✓ **La confortation de l'économie circulaire**

Cela passe par la réduction, réutilisation, et valorisation des déchets afin de limiter l'impact de la consommation du territoire. Il s'agira également d'impulser une démarche EIT (écologie industrielle et territoriale), en favorisant notamment les synergies inter-entreprises que ce soit dans la gestion de leurs déchets, la consommation énergétique, leur approvisionnement...

**Pour chacun des axes mentionnés ci-dessus, un plan d'actions complet et opérationnel est présenté ci-après :**



# LE PROGRAMME D' ACTIONS

## Légende

- 1** Action portée par Montluçon Communauté
- 2** Action portée par un partenaire extérieur

## AXE

### Orientation

1.1.1	Intitulé de la fiche-action	Porteur	Action TEPOS	1
-------	-----------------------------	---------	--------------	---

## Axe 1. Poursuivre et renforcer l'exemplarité des collectivités

### 1.1 Faire vivre le PCAET

1.1.1	Piloter, animer et suivre le PCAET	Montluçon Communauté		1	p10
1.1.2	Informier, sensibiliser et communiquer autour du PCAET	Montluçon Communauté et structures délégataires		1	p12

### 1.2 Tendre à un usage exemplaire des fonds publics au profit de la transition énergétique et écologique des services publics

1.2.1	Renforcer la performance énergétique des services publics	Montluçon Communauté et les communes		1	p15
1.2.2	S'inscrire dans un fonctionnement vertueux et durable	Montluçon Communauté et les communes	Actions sans regret TEPOS	1	p19
1.2.3	Proposer une mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) sur le territoire	Montluçon Communauté et les communes	Actions sans regret TEPOS	1	p21
1.2.4	Valoriser les certificats d'économies d'énergie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti	SDE03		2	p24

## AXE 2 : Un territoire sobre et efficace en énergie

### 2.1 Accompagner à la maîtrise de l'énergie

2.1.1	Déployer et animer une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE)	Montluçon Communauté (ou la structure désignée plus pertinente dans le cadre des discussions engagées)	Actions sans regret TEPOS	1	p26
2.1.2	Engager une campagne de thermographie des bâtiments	Montluçon Communauté	Actions sans regret TEPOS	1	p31
2.1.3	Intensifier l'accompagnement des ménages modestes dans la lutte contre la précarité énergétique	Montluçon Communauté et les communes	Actions sans regret TEPOS	1	p35
2.1.4	Augmenter la qualification des professionnels du bâtiment autour des enjeux de performance énergétique et écologique	Montluçon Communauté, chambres consulaires		1	p39
2.1.5	Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie	CCI Allier, CCI AURA		2	p42

### 2.2 Développer les énergies renouvelables

2.2.1	Valoriser les friches, délaissés, sites et sols pollués en centrales photovoltaïques au sol	Montluçon Communauté, communes, DDT	Actions sans regret TEPOS	2	p44
2.2.2	Réaliser un cadastre solaire du potentiel photovoltaïque des toitures	CD03		2	p47
2.2.3	Encourager les filières bois énergie et méthanisation	Porteurs multiples		2	p49
2.2.4	Etudier le potentiel hydroélectrique du département	CD 03		2	p52
2.2.5	Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables	RTE, GRDF et SDE03		2	p54

## AXE 3 : Un territoire adapté au climat de demain

### 3.1 Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique

3.1.1	Préserver la ressource en eau	Montluçon Communauté		1	p56
3.1.2	Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable	Chambre d'Agriculture de l'Allier		2	p59

### 3.2 Anticiper le changement climatique

3.2.1	Préserver les vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité	CEN Allier		2	p61
3.2.2	Devenir un territoire résilient aux vagues de chaleur	Montluçon Communauté		1	p63
3.2.3	Préservation et valorisation des haies et du bocage	Département de l'Allier / Mission haies de l'Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes		2	p68

### 3.3 Accompagner la résilience de l'agriculture locale

3.3.1	Adaptation des pratiques culturales au changement climatique ou AP3C	Chambre d'agriculture de l'Allier		2	p71
3.3.2	Expérimentation d'élevages Bas Carbone	Chambre d'agriculture de l'Allier		2	p74

## AXE 4 : Un territoire à l'urbanisme et aux mobilisé durables

### 4.1 Utiliser les documents d'urbanisme comme levier de la transition écologique et énergétique du territoire

4.1.1	Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme afin de les rendre opposable à tous	Montluçon Communauté	Actions sans regret TEPOS	1	p76
4.1.2	Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable permettant une résilience du territoire au changement climatique	Montluçon Communauté		1	p79
4.1.3	Mise en place du plan paysage à l'échelle du PETR	PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher		2	p82

### 4.2 Réduire les besoins en mobilité

4.2.1	Optimiser les flux et favoriser la non-mobilité	Montluçon Communauté		1	p85
-------	---	----------------------	--	---	-----

### 4.3 Développer des mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle sur le territoire

4.3.1	Favoriser le recours aux modes actifs et mobilités douces	Montluçon Communauté		1	p88
4.3.2	Conforter les mobilités partagées et durables sur le territoire	Montluçon Communauté	Actions sans regret TEPOS	1	p91
4.3.3	Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation	SDE 03		2	p95

## AXE 5 : Un territoire favorisant l'émergence de nouveaux modèles de production et de consommation

### 5.1 Favoriser l'émergence de nouveaux modes de consommation

5.1.1	Consommer de manière plus locale en développant les circuits de proximité	Montluçon Communauté		1	p97
5.1.2	Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire	Montluçon Communauté/ SICTOM Région Montluçonnaise		2	p100



### 5.2 Déployer une démarche d'écologie industrielle territoriale

5.2.1	Impulser une démarche d'écologie industrielle et territoriale	Montluçon Communauté/CCI	Actions sans regret TEPOS	2	p104
-------	---	--------------------------	---------------------------	---	------

# LES FICHES ACTIONS

## AXE 1 : UNE COLLECTIVITE ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES

### ORIENTATION 1.1 : FAIRE VIVRE LE PCAET

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
1.1.1	PILOTER, ANIMER ET SUIVRE LE PCAET	
Axe stratégique	Orientation	
1. Poursuivre et renforcer l'exemplarité des collectivités	1.1 Faire vivre le PCAET	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>Montluçon Communauté, comme la grande majorité du territoire français, a été confrontée ces dernières années, et notamment en 2018 et 2019 aux signaux forts de dérèglements climatiques (canicule, sécheresse, feux, manque d'eau...).</p> <p>Dans ce contexte, le PCAET est un outil devant permettre de relayer à l'échelle locale les enjeux climatiques, à faciliter leur appropriation et surtout à permettre l'émergence de projets et de réalisations concrètes en faveur d'un développement durable du territoire.</p> <p>Aussi, pour passer du document stratégique à une phase opérationnelle de mise en œuvre des actions, il est plus que nécessaire de se donner les moyens de faire vivre le PCAET.</p> <p>C'est pourquoi il est essentiel, au regard de l'ampleur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, de la diversité des sujets et de la temporalité nécessitant un travail en continu avec les acteurs du territoire pour permettre une évolution collective de viser à mettre en place un dispositif d'animation, d'information, de partage et de suivi porté par Montluçon Communauté afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre une politique « Air Énergie Climat » ambitieuse et transverse sur le territoire.</li> <li>• Créer une dynamique territoriale du Plan Climat et susciter une adhésion à cette dynamique en accompagnant la diffusion du PCAET auprès des acteurs et habitants du territoire.</li> <li>• Faire partager l'importance et l'urgence à agir pour les transitions écologique et énergétique en lien avec la mise en œuvre de la stratégie TEPOS (Territoire à Energie Positive).</li> <li>• Favoriser les partages d'expériences et la mise en œuvre d'actions collectives.</li> </ul>		
<b>Description de l'action</b>		
<p><b>Assurer l'animation et le suivi du PCAET</b></p> <p>Il est ressorti lors des différents temps de travail sur le territoire que le PCAET ne pourra être suivi d'effets et passer à un stade opérationnel que si des référents (techniques et élus) sont en charge de son suivi et de son animation, et qu'à partir du moment où l'ensemble du territoire (associations, acteurs économiques et sociaux, citoyens...) adhère à cette démarche.</p> <p><u>Pour ce faire, il est prévu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'organiser la collectivité en interne au cours des 6 prochaines années afin d'assurer le portage du plan climat, la sensibilisation du territoire à ces enjeux, la mise en œuvre des actions et son suivi régulier par :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- La désignation d'un agent consacrant une part significative de son ETP à cette mission et d'un élu référent porteur et acteur de la réalisation des objectifs inscrits au sein du PCAET.</li> <li>- La mise en place d'un comité technique se réunissant au moins trois fois par an pour assurer un suivi régulier.</li> <li>- L'organisation de réunions thématiques avec les communes et les acteurs et partenaires locaux.</li> </ul> </li> </ul>		

- La création d'un comité de suivi avec la tenue à minima de deux réunions par an pour échanger sur les actions menées, s'assurer de l'avancement du plan d'actions et décider des réorientations si nécessaires.
- Le suivi des différents indicateurs de mise en œuvre, de performance et de l'EES (Évaluation Environnementale Stratégique) définis dans chacune des fiches-action, la réalisation d'un bilan annuel à présenter en comité de suivi et la réorientation au besoin des modalités et la priorisation des actions.

#### Se donner les moyens

- Défendre annuellement un budget d'investissement et de fonctionnement pour permettre la mise en œuvre du PCAET et se doter des moyens humains nécessaires à sa concrétisation.
- Être en veille sur les aides financières mobilisables pour porter certaines actions prévues dans le plan d'actions (exemple : appels à projet de l'ADEME).

#### Pilotage de l'action

Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté
Partenaires mobilisés	Services et agents de la collectivité, communes, autres partenaires institutionnels, acteurs du territoire (économiques, sociaux, associatifs...)
Cibles / public visé	Ensemble de la société civile

#### Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Non programmé	Programmé	<input checked="" type="checkbox"/>	En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel	2020 - 2026				
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• équivalent d'au moins 1/2 ETP, au sein du service transition écologique et énergétique nouvellement créé, dédié à l'animation et à la mise en œuvre du PCAET en lien avec les démarches d'animation initiées par le SDE 03</li> </ul>				
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à mobiliser les élus</li> <li>• Attention à porter au temps de mobilisation des participants</li> <li>• Manque de moyens humains et financiers des collectivités</li> </ul>				
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transversalité et partage au sein de la collectivité</li> <li>• Opérationnalité du Plan Climat</li> <li>• Adhésion de tous aux enjeux et aux projets inscrits au PCAET</li> </ul>				

#### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- Réalisation et présentation du bilan annuel des indicateurs à partir de l'outil de suivi transmis
- Nombre de réunions du comité technique par an
- Nombre de réunions du Comité de suivi par an
- Nombre de réunions thématiques organisées sur le territoire avec les communes et les acteurs et partenaires locaux
- Nombre de communes/structures participant aux réunions thématiques
- % ETP dédié à la mise en œuvre du PCAET

#### Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (néгатif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	

Fiche Action n°	Intitulé de l'action
1.1.2	INFORMER, SENSIBILISER ET COMMUNIQUER AUTOUR DU PCAET
Axe stratégique	Orientation
1. Poursuivre et renforcer l'exemplarité des collectivités	1.1 Faire vivre le PCAET

### Contexte et objectifs

Montluçon Communauté, comme la grande majorité du territoire français, a été confrontée ces dernières années, et notamment en 2018 et 2019 aux signaux forts de dérèglements climatiques (canicule, sécheresse, feux, manque d'eau...).

Dans ce contexte, le PCAET est un outil devant permettre de relayer à l'échelle locale les enjeux climatiques, à faciliter leur appropriation et surtout à permettre l'émergence de projets et de réalisations concrètes en faveur d'un développement durable du territoire.

Aussi, pour passer du document stratégique à une phase opérationnelle de mise en œuvre des actions, il est plus que nécessaire de se donner les moyens de faire vivre le PCAET.

C'est pourquoi il est essentiel, au regard de l'ampleur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, de la diversité des sujets et de la temporalité nécessitant un travail en continu avec les acteurs du territoire pour permettre une évolution collective, de viser à mettre en place un dispositif d'animation, d'information, de partage et de suivi porté par Montluçon Communauté afin de :

- Mettre en œuvre une politique « Air Énergie Climat » ambitieuse et transverse sur le territoire.
- Créer une dynamique territoriale du Plan Climat et susciter une adhésion à cette dynamique en accompagnant la diffusion du PCAET auprès des acteurs et habitants du territoire.
- Faire partager l'importance et l'urgence à agir pour les transitions écologique et énergétique en lien avec la mise en œuvre de la stratégie TEPOS (Territoire à Energie Positive).
- Favoriser les partages d'expériences et la mise en œuvre d'actions collectives.

### Description de l'action

- Formaliser un programme d'actions de concertation et de communication permettant la diffusion du contenu du PCAET et mettant en avant les projets et réalisations s'inscrivant dans ce cadre, afin de générer une nouvelle dynamique et favoriser l'adhésion de tous.
- Participer à l'évolution des pratiques et des mentalités en sensibilisant les élus, les agents, les scolaires mais aussi les citoyens, les acteurs du territoire, les entreprises... sur les thèmes abordés dans le cadre du PCAET (énergie, eau, air, déchets, changement climatique, pollution de l'air intérieur et extérieur...) par le biais d'ateliers, d'animations ou de communications spécifiques lors des différentes manifestations organisées sur le territoire communautaire. Cette sensibilisation pourra s'appuyer :
  - Pour les élus et les techniciens sur les formations proposées par l'ARS AuRA qui a développé, en partenariat avec l'EHESP (École des Hautes Études en Santé Publique), huit modules de formation gratuits, accessibles 100% en ligne et complémentaires mais indépendants (qualité de l'air intérieur et extérieur, qualité de l'eau, urbanisme, bruit...) et sur ATMO AuRA qui propose des formations regroupant enseignements théoriques, enseignements pratiques (visites dans un ERP du territoire) et mise à disposition d'un outil numérique sur la qualité de l'air.
  - Pour les scolaires :
    - ✓ en s'appuyant sur les acteurs du territoire comme le SDE03 qui propose des sensibilisations sur les enjeux du PCAET afin de faire prendre conscience de la nécessité pour chacun d'adopter des comportements responsables (réduire ses consommations d'énergie notamment). Ces temps de sensibilisation seront "modulables" en fonction des âges et des

objectifs pédagogiques de l'établissement, sur le temps scolaire, et/ou d'activité périscolaire et/ou extra-scolaire.

- ✓ En recourant à des programmes plus spécifiques comme "Moby et Watty à l'école" proposés par ECOCO2 qui abordent divers sujets au cœur des problématiques environnementales actuelles : comment mieux se déplacer ? Comment économiser l'eau et l'énergie ? Plus largement, comment limiter notre impact sur l'environnement ? A travers les programmes MOBY et WATTY, les établissements scolaires peuvent construire un projet Développement Durable et investir une ou plusieurs classes, de différents niveaux (de l'élémentaire au lycée pour MOBY, uniquement pour les écoles primaires concernant WATTY). Pour se lancer dans ces programmes, il sera nécessaire de définir le nombre d'établissements et de classes pouvant bénéficier de ces programmes et de prévoir de présenter l'action aux établissements au plus tard en fin d'année scolaire précédant la rentrée scolaire visée pour le début de l'action. Ces programmes de sensibilisation sont payants (il est nécessaire de compter entre 2500 et 5000 € pour le programme Moby et environ 450 € / classe / an pour le programme Watty).


- Pour le grand public en s'appuyant sur les acteurs locaux proposant des actions de sensibilisation générale telles que des expositions, des conférences, des festivals.... permettant d'aborder des thématiques environnementales de manière pédagogique.

- Communiquer sur la mise en œuvre des différentes actions du Plan Régional Santé Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (2017-2021) pour un environnement favorable à la santé.

#### Pilotage de l'action

Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté et structures délégataires
Partenaires mobilisés	Services et agents de la collectivité, communes, autres partenaires institutionnels, éducation nationale, acteurs du territoire (économiques, sociaux, associatifs...)
Cibles / public visé	Ensemble de la société civile

#### Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Non programmé</td> <td style="padding: 2px;">Programmé</td> <td style="padding: 2px; background-color: black; color: white; text-align: center;">x</td> <td style="padding: 2px;">En cours</td> <td style="padding: 2px;">Terminé</td> </tr> </table>	Non programmé	Programmé	x	En cours	Terminé
Non programmé	Programmé	x	En cours	Terminé		
Calendrier prévisionnel	2020 – 2026 (Pour les sensibilisations des scolaires, présenter l'action aux établissements en fin d'année scolaire précédant la rentrée scolaire visée pour le début de l'action)					
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>A minima 50% d'1 ETP dédié à l'animation et à la mise en œuvre du PCAET en lien avec les démarches d'animation initiée par le SDE 03</li> <li>Budget communication spécifique au PCAET</li> <li>Budget pour la mise en place des programmes Moby et Watty à l'école, s'ils sont actés</li> </ul>					
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à mobiliser les élus, la population</li> <li>Attention à porter au temps de mobilisation des participants</li> <li>Manque de moyens humains et financiers des collectivités</li> </ul>					
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérationnalité du Plan Climat</li> <li>Adhésion de tous aux enjeux et aux projets inscrits au PCAET</li> </ul>					
Retours d'expérience - Eléments d'enrichissement	<p><b>PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2017-2021 POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ</b></p>  <p>Une troisième génération de PRSE, pour mieux prendre en compte les incidences de l'environnement sur la santé dans l'ensemble des politiques</p>					

	<p>Le PRSE 3 doit permettre de poursuivre les efforts entrepris depuis dix ans en Auvergne-Rhône-Alpes, et de les démultiplier, en créant les conditions d'une prise en charge plus systématique des enjeux de santé environnementale par l'ensemble des constructeurs et usagers du cadre de vie.</p> <p><b>Le PRSE est un plan pour tout le monde, un plan pour chacun(e).</b></p> <p>Les habitants mieux informés, et plus attentifs à la qualité de leur environnement, exigent, une action publique coordonnée pour préserver leur environnement et leur santé.</p> <p>Source : <a href="http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ars17_prse3_a4_bat-v2_cle6f792b.pdf">http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ars17_prse3_a4_bat-v2_cle6f792b.pdf</a></p>
--	--



#### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- % ETP dédié à la mise en œuvre du PCAET
- Nombre d'opérations de sensibilisation (communication, évènements) menées sur le territoire en lien avec les différents sujets du PCAET, y compris les communications réalisées autour du PRSE
- Nombre de personnes (citoyens, scolaires, acteurs du territoire) touchées par les opérations menées

#### Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	

## ORIENTATION 1.2 : TENDRE A UN USAGE EXEMPLAIRE DES FONDS PUBLICS AU PROFIT DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DES SERVICES PUBLICS

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
1.2.1	RENFORCER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES SERVICES PUBLICS	
Axe stratégique	Orientation	
1. Poursuivre et renforcer l'exemplarité des collectivités	1.2 Tendre à un usage exemplaire des fonds publics au profit de la transition énergétique et écologique des services publics	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>Montluçon Communauté et les communes qui la composent concentrent de nombreux services et équipements publics (services et bâtiments administratifs, écoles, salles des fêtes, salles associatives, locaux divers, éclairage public, eau potable, véhicules...).</p> <p>Dès 2016, des actions d'exemplarité ont été menées en ce sens en tant que lauréat de l'appel à projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) porté par l'État, au cours duquel Montluçon Communauté et les communes ont réalisé des travaux de rénovations énergétiques sur le patrimoine (320 K€ HT), d'optimisation de l'éclairage public (640 K€ HT), d'investissement dans des vélos et voitures électriques (320 K€ HT) et de démarches dans le cadre du zéro phyto, de la lutte contre les plantes invasives et de l'amélioration de la biodiversité (330 k€ HT).</p> <p>Pour poursuivre dans ce sens, il est important que Montluçon Communauté fasse de la transition énergétique du secteur public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un levier d'exemplarité et un moyen de mobiliser l'ensemble des acteurs publics présents sur le territoire.</li> <li>• un outil pour favoriser une rénovation du patrimoine public.</li> <li>• un moyen d'augmenter la part d'énergie verte (en accueil ou en consommation) sur le patrimoine public.</li> <li>• une réduction des consommations d'énergie par habitant des services publics.</li> </ul>		
<b>Description de l'action</b>		
<p><b>Déployer une ingénierie permettant d'accompagner les collectivités dans leur transition énergétique par la mise en place d'une mission de Conseil en Énergie Partagée (CEP)</b> - cf. fiche n° 1.2.3 pour la mise en œuvre et le suivi de la mission CEP.</p> <p>Cet accompagnement pourra aussi s'appuyer sur les Contrats d'Objectifs Territorialisés (COT) de l'ADEME. En effet, suite à une candidature lancée en 2019, le SDE 03 a déployé à partir de 2020 un COT sur l'ensemble du territoire bourbonnais. Tous les bâtiments publics du Département sont éligibles, avec une préférence sur les projets de maîtrise de l'énergie couplés à des projets de travaux d'installation d'énergie renouvelable. Grâce à la convention, le SDE03 dispose d'1/2 ETP consacré à l'animation du COT et d'une enveloppe de financement d'environ 800 000 € pour les installations de production d'énergie renouvelable thermique sur 3 ans. Cet accompagnement sera fait par le service Énergie du SDE 03, avec la possibilité de réaliser des études de faisabilité des projets pour aider les communes à la prise de décision.</p> <p><b>Suivre et réduire les consommations énergétiques du patrimoine de Montluçon Communauté et des communes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir un état des lieux du patrimoine public.</li> <li>• Réaliser un diagnostic de la consommation énergétique en valorisant les données existantes sur la connaissance du patrimoine et les compléter par des recherches de données sur la base des factures d'énergie.</li> <li>• Mettre en place une fiche de suivi par bâtiment ou équipement.</li> <li>• Rester à l'écoute des évolutions des logiciels de suivi.</li> </ul>		

Par exemple, le SDE03 proposera dans le courant de l'année 2021 la mise en place et la gestion du logiciel de suivi Deepki qui sera appliqué à l'ensemble des communes et des intercommunalités du Département. Une formation pour les services des collectivités sera proposée afin qu'ils puissent s'approprier le logiciel et ses modalités de fonctionnement. Cela permettra de cibler les éléments du parc bâti les moins performants et qui nécessiteraient donc d'être rénovés ou qui devraient bénéficier en priorité d'une optimisation des usages de l'énergie.

### **Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments et équipements publics, levier d'une réhabilitation qualitative du patrimoine des collectivités**

- Réfléchir à l'établissement au niveau de chaque collectivité (Montluçon Communauté et communes) d'un programme pluriannuel d'intervention que chacune est en mesure de mener sur son patrimoine.
- Monter des dossiers de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) afin de valoriser financièrement les travaux de performance énergétique réalisés sur le parc public.
- Favoriser dans le cadre des constructions neuves et rénovations l'accueil et le recours aux énergies vertes sur le patrimoine public, l'utilisation de matériaux biosourcés en s'appuyant sur les partenaires techniques locaux comme l'association CBPA (Construction Biosourcée du Pays d'Auvergne) créée en 2015 dans un objectif de promouvoir l'utilisation de ces matériaux. Elle permet aux acteurs de la filière de se regrouper, propose des formations, favorise la recherche sur les matériaux biosourcés et initie différents projets dont la structuration d'une filière chanvre.
- Se tenir informé des dispositifs financiers portés par les partenaires du territoire. Par exemple, le SDE03 souhaite mettre en place à partir de 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour un groupement d'achats d'isolation des combles, des planchers bas ainsi que le calorifugeage en chaufferie dans des bâtiments publics (opérations à 1€). L'objectif d'un tel dispositif serait de réfléchir à la réalisation d'un nombre important d'actions d'économie d'énergie standardisées et bénéficier d'un faible coût final pour la collectivité grâce à une forte valorisation des certificats d'économies d'énergie.

### **Optimiser le chauffage et l'éclairage des bâtiments publics**

- Poursuivre la mise en œuvre d'un contrat de performance énergétique initié en 2010 pour 96 bâtiments de la ville et de l'agglomération avec de gros investissements sur la première année de la période 2020 à 2028 avec de nouveaux objectifs sur quelques postes identifiés en fin de première période.
- Réaliser une pré-étude des pistes d'amélioration en maîtrise de l'énergie (chauffage et éclairage) et passages en énergie renouvelable. Les postes qui paraîtront intéressants seront chiffrés et pour certains réalisés, soit dans le cadre du Contrat de Performance Énergétique, soit en direct par les services techniques de la ville et de l'EPCI.

### **Poursuivre le renouvellement de l'éclairage public en LED et travailler à diminuer sa consommation**

- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie d'optimisation de l'éclairage public avec un renouvellement à 100% des points lumineux du parc en LED.
- Échanger avec le SDE03 sur ce qui pourrait être mis en place avec les communes concernées pour profiter du programme de remplacement des luminaires trop énergivores et disposer d'un parc entièrement renouvelé et moins consommateur. Le projet englobe les éclairages communautaires ou communaux ainsi que les Zones d'Activités Commerciales (ZAC) des six intercommunalités qui en possèdent. Grâce à un montage financier intéressant, 80% du montant de l'investissement sont pris en charge par le SDE03 et 20% reste à charge de la commune.
- Mettre en œuvre un marché global de performance énergétique sur la ville de Montluçon et les sites de Montluçon Communauté regroupant l'éclairage public et sportif, les feux tricolores et la vidéo-protection pour une réduction de 54% d'énergie (28 000 MWh) sur 12 ans.
- Mettre en place une télégestion afin de diminuer le temps d'éclairement et sa puissance.
- Réaliser une étude sur l'extinction partielle nocturne de certains secteurs urbains comme le sont déjà certains secteurs péri-urbains.

### **Optimiser le réseau d'eau potable et les performances énergétiques des systèmes d'assainissement**

- Recruter un « chercheur de fuites réseau » et déployer des pré-localisateurs pour détecter rapidement les fuites.
- Mettre en place des débitmètres pour sectoriser les réseaux.
- Planifier la gestion patrimoniale des équipements et notamment définir un calendrier prévisionnel de renouvellement du réseau.
- Limiter les eaux parasites pour améliorer l'efficacité des stations d'épuration.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les mises en séparatif des réseaux d'assainissement dans le cadre des nouveaux projets.</li> <li>• Travailler avec le Syndicat Mixte des Eaux d'Allier (SMEA) pour identifier ce qui peut être mis en place dans le cadre du « schéma départemental de sécurisation en eau potable ».</li> <li>• Limiter les surfaces imperméabilisées pour permettre l'infiltration des eaux de pluie et éviter la saturation des réseaux (cf. fiche n°4.1.2- Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable permettant une résilience du territoire au changement climatique).</li> <li>• Réfléchir à valoriser les boues de stations d'épuration par la production de biogaz dans le cadre d'un projet d'infrastructure sur la station de La Loue.</li> </ul>					
Pilotage de l'action					
Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté et les communes				
Partenaires mobilisés	Communes, autres structures publiques ayant du patrimoine sur le territoire, SDE03, fournisseurs d'énergie, gestionnaires de réseaux, chambres consulaires, Région, ADEME, SMEA, association CBPA...				
Cibles / public visé	Acteurs publics, élus, concessionnaires/délégataires de services publics				
Mise en œuvre de l'action					
Avancement de l'action	<table border="1"> <tr> <td>Non programmé</td> <td>Programmé</td> <td><b>x</b> En cours</td> <td>Terminé</td> </tr> </table>	Non programmé	Programmé	<b>x</b> En cours	Terminé
Non programmé	Programmé	<b>x</b> En cours	Terminé		
Calendrier prévisionnel	2020 - 2026				
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement d'une mission de CEP.</li> <li>• Définition d'un référent à l'agglomération et dans chaque commune sur le suivi du patrimoine.</li> <li>• Financements d'études et travaux.</li> <li>• Temps consacré à la détection des fuites d'eau.</li> <li>• Coût d'équipement et de renouvellement des réseaux.</li> </ul>				
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse de l'ingénierie.</li> <li>• Manque de connaissance précise du patrimoine et de son niveau de consommation.</li> <li>• Coût financier des études et travaux.</li> </ul>				
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exemplarité, performance et efficacité.</li> <li>• Gain de consommation.</li> <li>• Effet levier sur la réhabilitation globale du patrimoine public.</li> </ul>				
Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	<div style="text-align: center;">   <p>Le Programme Planiss'Immo 2050</p> </div> <p>Planiss'Immo de l'Institut NégaWatt aide les gestionnaires de parcs bâtis à définir et faire vivre une feuille de route pour <b>atteindre le niveau de performance visé par la loi en 2050</b>, ainsi que les jalons de 2030 et 2040 définis par le décret tertiaire. Notre accompagnement, individuel et personnalisé, permet de <b>définir une trajectoire d'action</b>. Il aide à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir la typologie et les spécificités d'un parc.</li> <li>• Caractériser les consommations énergétiques.</li> <li>• Simuler des scénarios d'actions possibles.</li> <li>• Choisir la trajectoire optimale pour 2050.</li> <li>• Construire une feuille de route cohérente.</li> </ul> <p>Source : <a href="https://www.planissimmo2050.fr/programme">https://www.planissimmo2050.fr/programme</a></p>				

**Appel à manifestation d'Intérêt Rénovation du patrimoine public des collectivités dispositif de soutien en investissement – Région AURA**

L'objectif de la Région est de soutenir des opérations de rénovation du patrimoine des collectivités (bâtiment public, équipement, gymnase, salle des fêtes, terrain de sport...) qui intègrent l'ensemble des enjeux environnementaux : économies d'énergies, adaptation aux changements climatiques, gestion des déchets, éco-conception et prise en compte de la biodiversité.

Source : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/240/289-appel-a-manifestation-d-interet-renovation-du-patrimoine-public-des-collectivites-dispositif-de-soutien-en-investissement-environnement-energie.htm>

**Indicateurs de suivi et de résultat de l'action**

- Déploiement de la mission de CEP (cf. fiche action 1.2.3)
- Suivi annuel des consommations d'énergie du patrimoine via les factures par le biais d'un document commun à tous
- Nombre de projets de rénovation du patrimoine de la collectivité et des communes
- Nombre de bâtiments publics accueillant ou recourant à de l'énergie verte
- Gain énergétique annuel après travaux (MWh/an et €/an)
- % du parc d'éclairage public converti en LED annuellement
- Nombre de pré-localisateurs installés annuellement
- Nombre de fuites détectées annuellement
- % de renouvellement annuel des réseaux d'eau

**Bénéfices environnementaux de l'action**

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	

Fiche Action n°	Intitulé de l'action
1.2.2	S'INSCRIRE DANS UN FONCTIONNEMENT VERTUEUX ET DURABLE
Axe stratégique	Orientation
1. Poursuivre et renforcer l'exemplarité des collectivités	1.2 Tendre à un usage exemplaire des fonds publics au profit de la transition énergétique et écologique des services publics
<b>Contexte et objectifs</b>	
<p>Outre un travail sur la sobriété énergétique des services publics, il est nécessaire que l'agglomération et les communes soient porteuses d'engagements en faveur du développement durable dans leur manière de fonctionner.</p> <p><u>En ce sens, il faut tendre à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adhésion des services à la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets qu'ils ont à mener ainsi que celles des prestataires extérieurs auxquels recourt la collectivité</li> <li>• La sensibilisation des agents dans leur travail quotidien aux gestes qui peuvent limiter les impacts négatifs de la collectivité</li> <li>• Développer des moyens de travailler et une politique d'achat plus durables</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b>	
<p><b>Impulser l'exemple via la commande publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics par l'établissement d'une Charte partagée par les services (utilisation de clauses environnementales, définition de critères d'analyse des offres autour de la performance environnementale, indicateurs de développement durable dans les cahiers des charges des consultations...)</li> <li>• Formaliser une politique d'achats et d'approvisionnements durables (améliorer la qualité des prestations, bilan carbone, analyse du cycle de vie par rapport au coût global...)</li> </ul> <p><b>Donner l'exemple dans le fonctionnement de la collectivité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer systématiquement du covoiturage dans les envois d'invitation de chacune des réunions.</li> <li>• Identifier un site de covoiturage pour le promouvoir sur le territoire auprès des agents.</li> <li>• Utiliser au sein de la collectivité des outils permettant de réaliser des réunions à distance pour limiter les déplacements professionnels et inciter au télétravail pour limiter les déplacements domicile-travail.</li> <li>• Se tenir informé et relayer les projets et bonnes pratiques identifiées par les partenaires techniques, tous sujets confondus comme par exemple les projets de la Chambre d'agriculture pour agir sur la présence d'ambrosie (projet de recherche et d'expérimentation, outils de sensibilisation...)</li> </ul> <p><b>Montrer l'exemple par la participation des agents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les agents des mairies et des différents services de la collectivité et des communes sur les écogestes : économies d'énergie, économies d'eau, éco-conduite...</li> <li>• Proposer la constitution d'un groupe participatif aux agents publics volontaires pour promouvoir et mettre en œuvre le PCAET dans les aspects du quotidien.</li> <li>• Rédiger des fiches/un guide des bonnes pratiques valorisant les éco-gestes déjà mis en place et en instaurant des nouveaux.</li> <li>• Communiquer sur les bonnes pratiques identifiées par les partenaires du territoire.</li> <li>• Organiser des temps d'informations spécifiques (réunions, supports de communication internes...)</li> </ul> <p><b>Chercher l'exemplarité en matière de végétalisation dans les projets locaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et recourir à l'implantation d'essences locales ou adaptées au territoire, non allergènes et résilientes au changement climatique, notamment au niveau des parcs d'activités, des centres bourgs...</li> <li>• Poursuivre la lutte contre les espèces invasives de manière coordonnée.</li> <li>• Définir les besoins en moyens et organisation pour valoriser le bois mort issu de la gestion des collectivités.</li> </ul>	

Pilotage de l'action			
Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté et les communes		
Partenaires mobilisés	Services internes à la collectivité et aux communes, futurs prestataires, fournisseurs...		
Cibles / public visé	Agents publics, élus		
Mise en œuvre de l'action			
Avancement de l'action	Non programmé	Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours
Calendrier prévisionnel	2020 - 2026		
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation des agents</li> <li>Temps passé sur le déploiement de nouvelles manières de travailler</li> <li>Recours à des outils facilitant l'évolution des comportements</li> </ul>		
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arriver à dépasser la réticence au changement des équipes</li> <li>Capacité à travailler et mettre en œuvre ces évolutions (nombre d'agents et temps)</li> <li>Proposer des supports diversifiés et renouvelés</li> </ul>		
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemplarité vis-à-vis de l'extérieur</li> <li>Implication structurelle et fonctionnelle des collectivités</li> <li>Adhésion des agents au déploiement d'une politique publique de développement durable</li> </ul>		
Indicateurs de suivi et de résultat de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'appels d'offre passés incluant des critères de développement durable.</li> <li>Mise en place du groupe participatif pour les agents publics.</li> <li>Nombre de réunions / formations réalisées à distance au sein de la collectivité par le biais des moyens mis en place (matériel dédié emprunté auprès de la Direction des Services Informatiques...).</li> <li>Équipement d'une salle en visio-conférence.</li> <li>Choix et adhésion à un site de covoiturage à promouvoir sur le territoire.</li> <li>% d'envois d'invitation à une réunion intégrant le recours au covoiturage.</li> <li>Nombre de projets d'aménagement prévoyant le recours à des essences végétales ou adaptées au territoire, non allergènes et résilientes au changement climatique.</li> <li>Diminution du taux d'implantation de l'ambrosie sur le territoire.</li> <li>Définition du besoin en valorisation du bois-mort.</li> <li>Volume de retraitement du bois-mort (m<sup>3</sup>).</li> </ul>			
Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions	
Émissions de GES	+		
Consommations énergétiques	+		
Qualité de l'air	=		
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique	+		

Fiche Action n°	Intitulé de l'action
1.2.3	PROPOSER UNE MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ (CEP) SUR LE TERRITOIRE
Axe stratégique	Orientation
1. Poursuivre et renforcer l'exemplarité des collectivités	1.2 Tendre à un usage exemplaire des fonds publics au profit de la transition énergétique et écologique des services publics

### Contexte et objectifs

Afin d'encourager les communes à s'inscrire dans une démarche d'exemplarité en travaillant à l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine public, il apparaît intéressant d'étudier la mise en place d'une mission de Conseil en Énergie Partagée (CEP) au niveau du territoire.

Le CEP a été créé par l'ADEME il y a plusieurs années et poursuit plusieurs objectifs :

- La mutualisation d'une compétence dans le cadre d'une démarche territoriale.
- Un conseil objectif et indépendant : priorité donnée à la maîtrise de l'énergie sans privilégier une solution énergétique en particulier.
- Un coût potentiellement compensé par les économies.
- Un réseau de Conseillers Énergie sur l'ensemble du territoire français, formé, outillé et animé par l'ADEME.
- Un accompagnement et une assistance technique sur le long terme.

Les missions du CEP suivent le phasage suivant :

- Après avoir établi un bilan énergétique global du patrimoine communal et des contrats d'énergies, le CEP présente aux élus une vision globale de leur patrimoine et de leurs dépenses en énergie. Bien souvent, les élus sont surpris des résultats et prennent conscience du potentiel d'économies réalisables !
- Le CEP leur propose alors des préconisations concrètes et hiérarchisées pour réduire les consommations énergétiques et agir contre la hausse des prix des énergies.
- Le CEP réalise aussi un suivi personnalisé de la Commune : suivi des consommations, accompagnement de projets, actions de sensibilisation, etc. Il participe également à l'émergence et à la mise en place d'une animation à l'échelle du territoire : mise en réseau des collectivités pour créer une dynamique d'échanges.

Au niveau national, l'ADEME met à la disposition des CEP, différents outils et leur fournit différents services :

- L'accès à un logiciel (GEPweb360) de comptabilité énergie.
- L'accès à un forum d'échanges et à une plateforme de téléchargement de documents de référence.
- La mise à disposition d'un guide méthodologique et de supports de communication (plaquettes, vidéos, etc.).
- La tenue annuelle d'une journée d'échanges.
- La mise en œuvre d'un parcours de formation dédié.

Au niveau régional, l'ADEME assure la mobilisation des partenaires, la contractualisation et le financement des projets, ainsi que le suivi des CEP embauchés. Dans les régions regroupant un nombre significatif de CEP, l'ADEME organise aussi une animation complémentaire pouvant comprendre des réunions de travail ou des visites d'installations.

Le CEP est un service hébergé dans des structures territoriales telles que les structures intercommunales, les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC), les territoires de projets (Pays, PNR...), les syndicats d'énergie, des associations...

Description de l'action								
<p><b>Rencontrer les différents acteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Discuter avec le SDE03 des actions déjà réalisées.</li> <li>• Organiser une rencontre entre les différents acteurs (Montluçon Communauté et ses communes, l'ADEME, la région AURA, la DREAL, le SDE03, l'AURA Énergie Environnement) afin d'identifier les options, structururations et financements envisageables.</li> </ul> <p><b>Mobiliser les communes à recourir au CEP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les communes.</li> <li>• Définir un chargé de mission au sein de la collectivité en charge de l'animation et du suivi de ce service.</li> <li>• Organiser au moins une réunion annuelle de suivi avec les communes et les acteurs.</li> </ul> <p><b>Mettre en place le service CEP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préfigurer le service de conseil en énergie partagé (structure porteuse, financements, missions, pérennité, etc.).</li> <li>• Faire le lien avec le déploiement d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) (cf. fiche action n°2.1.1- Déployer et animer une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE)).</li> <li>• Faire un inventaire des différents dispositifs/aides à mettre en place.</li> <li>• Trouver des modes de financement par le biais des Certificats d'Économies d'Énergie ou d'installations d'énergie renouvelable.</li> <li>• Déployer le service CEP au sein de la structure porteuse retenue après avoir déterminé le profil du futur conseiller et lancer le recrutement</li> </ul>								
Pilotage de l'action								
Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté							
Partenaires mobilisés	ADEME, Région AuRA, DREAL, SDE 03, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement...							
Cibles / public visé	Communes, élus et techniciens							
Mise en œuvre de l'action								
Avancement de l'action	<table border="1"> <tr> <td>Non programmé</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Programmé</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>En cours</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Terminé</td> </tr> </table>	Non programmé	<input checked="" type="checkbox"/>	Programmé	<input type="checkbox"/>	En cours	<input type="checkbox"/>	Terminé
Non programmé	<input checked="" type="checkbox"/>	Programmé	<input type="checkbox"/>	En cours	<input type="checkbox"/>	Terminé		
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 : acter politiquement la création d'un tel service et identifier la structure porteuse (association, structure intercommunale, etc.).</li> <li>• 2022 : déployer la mission CEP.</li> <li>• 2023-2026 : maintenir le dispositif CEP.</li> </ul>							
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget de fonctionnement sur l'ETP.</li> <li>• CEE des actions menées ou/et CEE programmés.</li> <li>• Mobilisation d'aides ADEME ou autres (FEDER, etc).</li> </ul>							
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portage de la mission par une structure.</li> <li>• Portage du coût de fonctionnement.</li> </ul>							
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les collectivités, notamment les petites (-10 000 habitants) à maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques de leur patrimoine bâti (mairie, école, équipements sportifs...) et de l'éclairage public.</li> <li>• Accélérer la rénovation du patrimoine public et potentiellement du tertiaire privé (double vocation).</li> </ul>							



Retours d'expérience - Eléments d'enrichissement	<p>Fin 2016, selon Auvergne Rhône Alpes Énergie Environnement, 1 033 communes bénéficiaient des services de 53 CEP en région AuRA, soit l'équivalent de 2 millions d'habitants. Les structures porteuses sont notamment : le SDE 03, Vichy Communauté, l'Aduhme, le CAUE 63, le SIEL 42, etc.</p> <p><b>Conseil en Énergie Partagé – Département du Puy du Dôme</b> <i>Objectifs de la démarche de CEP</i></p> <p><b>Réaliser l'objet social de l'Aduhme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maîtriser les consommations d'énergie et limiter l'empreinte carbone du territoire</li> <li>• réduire la facture énergétique de chacune des collectivités</li> </ul> <p>Aider les collectivités à mieux percevoir les enjeux énergétiques et à mieux mesurer leurs marges de manœuvre en leur donnant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une vision énergétique, comptable et technique complète de leur patrimoine et de son fonctionnement</li> <li>• des repères fiables, typologiques, thermiques, économiques</li> <li>• les arguments pour anticiper leurs actions via la notion de coût global</li> <li>• les moyens de définir un plan d'actions patrimoine</li> <li>• une juste évaluation de leurs actions et les moyens pour les justifier</li> </ul> <p>Source : <a href="http://www.cotita.fr/IMG/pdf/7-Aduhme_CEP_ADEME_12_mars.pdf">http://www.cotita.fr/IMG/pdf/7-Aduhme_CEP_ADEME_12_mars.pdf</a></p>
--	--

#### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- Nombre de communes recourant au dispositif CEP.
- % de gain énergétique réalisé sur les bâtiments ayant fait l'objet d'une rénovation.
- Nombre de réunions organisées annuellement par le chargé de mission CEP avec les communes adhérentes.
- Suivi annuel des consommations d'énergie du patrimoine bâti par type d'énergie pour chaque commune (kWh).
- Suivi annuel des consommations d'énergie de l'éclairage public pour chaque commune (kWh).
- Suivi annuel des consommations énergétiques territoriales du secteur tertiaire (kWh).
- Suivi annuel des émissions territoriales de GES du secteur tertiaire (kt CO2e).

#### Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	



	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
1.2.4	VALORISER LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE LORS DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE BÂTI	
Axe stratégique	Orientation	
1. Poursuivre et renforcer l'exemplarité des collectivités	1.2 Tendre à un usage exemplaire des fonds publics au profit de la transition énergétique et écologique des services publics	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>Le dispositif des CEE, créé en 2006, repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ceux-ci doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.</p> <p>Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le dispositif est entré dans sa quatrième période d'obligation pour une durée de trois ans. Environ 2 milliards d'euros seront consacrés par les vendeurs d'énergie au soutien d'économies d'énergie chez les ménages aux revenus les plus faibles sur la période. 100 TWh cumac sont équivalents à la consommation énergétique résidentielle d'un million de Français pendant 15 ans.</p> <p>Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (obligés mais aussi autres personnes morales non obligées) réalisant des opérations d'économies d'énergie. Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.), sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie.</p> <p>Des fiches d'opérations standardisées, définies par arrêtés, sont élaborées pour faciliter le montage d'actions d'économies d'énergie. Elles sont classées par secteur (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, réseaux) et définissent, pour les opérations les plus fréquentes, les montants forfaitaires d'économies d'énergie en kWh cumac.</p> <p>Aujourd'hui, toutes les communes ne valorisent pas leurs CEE après des travaux à cause de la complexité des dossiers et du temps nécessaire à leur montage pour des montants de CEE parfois peu élevés.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une valorisation des CEE sur tous les travaux éligibles effectués sur le patrimoine communal et intercommunal du territoire</li> <li>• Accompagner les communes dans cette valorisation en leur simplifiant la démarche</li> <li>• Permettre la réalisation de travaux d'efficacité énergétique avec de meilleurs financements</li> </ul>		
<b>Description de l'action</b>		
<p>Il s'agit ici de proposer aux 317 communes et aux 11 EPCI du Département un accompagnement pour la valorisation des CEE pour les travaux effectués sur leur patrimoine bâti, et rentrant dans le cadre réglementaire. La solution retenue est de faire appel à un prestataire privé, sélectionné par le SDE03 dans le cadre d'une mise en concurrence. Le candidat retenu pourra monter les dossiers et valoriser les CEE pour le compte des communes, moyennant une marge de rémunération.</p> <p>Les conditions de rémunération pour les communes seront négociées directement par le SDE03 avec le prestataire, et les communes pourront ensuite choisir opération par opération, si elles souhaitent faire appel à ce prestataire pour valoriser leurs CEE ou non.</p> <p><b>L'accompagnement portera sur les points suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• conseil en amont, avec les services du SDE03, pour déterminer les travaux à réaliser et analyser la compatibilité avec les financements CEE</li> <li>• analyse de devis pour s'assurer de la cohérence des prestations proposées avec les clauses CEE</li> <li>• montage du dossier et vente des CEE sur les marchés</li> <li>• restitution du montant financier aux communes</li> </ul>		

Le partenariat sera conclu pour une année dans un premier temps et sera reconduit si l'opération fonctionne. La gestion et la communication autour de l'opération sera financée par le SDE03.

Pilotage de l'action			
Pilote / Porteur de l'action	SDE03		
Partenaires mobilisés	Prestataire CEE Fonds CEE		
Cibles / public visé	EPCI et communes		
Mise en œuvre de l'action			
Avancement de l'action	Non programmé	Programmé	X En cours
Calendrier prévisionnel			
Moyens consacrés			
Points de vigilance			
Finalités attendues			
Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	Syndicat des Territoires de l'Est Cantal - environ 300 000€ de CEE valorisés par an sur le territoire totalisant 105 communes		
Indicateurs de suivi et de résultat de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bâtiments de la collectivité qui ont été rénovés ou ont eu une optimisation des consommations</li> <li>• Répartition des bâtiments de la collectivité par classe de consommation</li> <li>• Consommation annuelle des bâtiments de la collectivité, par source (GWh)</li> </ul>			
Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions	
Émissions de GES	+	Lié à la baisse de la consommation énergétique	
Consommations énergétiques	+	Meilleur suivi des consommations	
Qualité de l'air			
Production d'énergie renouvelable			
Adaptation au changement climatique	+		

## AXE 2 : UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ENERGIE

### ORIENTATION 2.1 : ACCOMPAGNER A LA MAITRISE DE L'ENERGIE

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
2.1.1	DÉPLOYER ET ANIMER UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PTRE)	
Axe stratégique	Orientation	
2. Un territoire sobre et efficace en énergie	2.1 Accompagner à la maîtrise de l'énergie	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>Afin de déployer le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) sur l'ensemble du territoire national, l'Etat a initié le programme SARE (service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), co-porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il vise principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• créer une dynamique territoriale autour de la rénovation énergétique</li> <li>• encourager la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement des propriétaires dans la rénovation des logements et des petits locaux tertiaires privés</li> </ul> <p>Ce SPPEH s'appuiera sur un réseau de Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE). Le(s) projet(s) doivent être portés soit par le Département, soit par un groupement d'EPCI ou à titre exceptionnel par un EPCI de masse critique suffisante. Afin d'optimiser les coûts du service et d'assurer sa viabilité dans le temps, une échelle de mutualisation la plus large possible est encouragée.</p> <p>C'est dans ce cadre que les collectivités locales sont appelées à participer, notamment en couvrant le territoire par une PTRE puisque celle-ci a vocation à proposer un conseil et un suivi long terme des ménages et de leurs projets, faciliter la mise en relation avec les professionnels compétents du territoire (en qualité de tiers de confiance) tout en mobilisant et faisant monter en compétences l'offre locale afin d'encourager et de massifier le marché de la rénovation performante de l'Habitat.</p> <p>Il s'agit désormais de déterminer dans quel contexte la mise en place de ce service prendra corps, en tenant compte de la capacité à mutualiser ou à articuler des interventions complémentaires entre les différents acteurs mais aussi à déterminer l'échelle cohérente et pertinente pour ce type de structure, en tenant compte des retours d'expérience fixant la masse critique à environ 100 000 habitants.</p> <p>D'après le diagnostic énergétique du territoire, le bâtiment (secteur tertiaire et résidentiel) est le premier poste de consommations d'énergie en 2016 du territoire de Montluçon Communauté, et pèse pour 59% dans les consommations totales du territoire. De plus, 73% des consommations du secteur résidentiel et 50% des consommations du secteur tertiaire sont liées au chauffage. Le secteur résidentiel présente un potentiel de maîtrise de l'énergie important (-56% des consommations), via la sensibilisation et la sobriété énergétique, d'une part, et via la rénovation thermique, d'autre part. Il en va de même pour le secteur tertiaire (-47%).</p> <p>Le bâtiment représente également un vecteur important de développement des énergies renouvelables (changement des nombreuses chaudières fioul ou bois peu performantes et rendant vulnérables les habitants à la hausse du prix des énergies, surfaces de toitures importantes permettant également le développement du solaire, thermique et photovoltaïque).</p> <p>Afin de croiser tous ces paramètres, de les comprendre et d'en tirer les conséquences, il est ressorti au cours de la concertation menée dans le cadre du PCAET, que les citoyens ressentaient le besoin d'avoir un guichet unique auprès duquel obtenir toutes les informations dont ils ont besoin pour mener des travaux de rénovation énergétique ou de développement des énergies renouvelables chez eux (aides financières existantes et montage de dossier, priorisation des travaux, contact d'artisans compétents et labellisés RGE - Reconnu Garant de l'Environnement, suivi du chantier, etc.).</p> <p>En s'engageant dans la couverture de son territoire par une PTRE, Montluçon Communauté vise à contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner techniquement l'ensemble des ménages souhaitant s'engager dans un projet de rénovation énergétique</li> <li>• Diminuer la facture énergétique des ménages et lutter contre la précarité énergétique</li> </ul>		

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de son territoire
- Générer des emplois nouveaux au niveau local

### Description de l'action

#### Créer la PTRE

- Prendre connaissance des éléments techniques de l'AMI de la région sur le SPPEH, lancé en juillet 2020.
- Établir la liste des aides mobilisables pour les particuliers (OPAH, PIG et autres).
- Définir un périmètre institutionnel et une structure porteuse.
- Identifier l'ensemble des acteurs à impliquer dans la démarche.
- Travailler à partir de retours d'expérience.
- Définir un lieu unique pertinent.
- Définir les compétences nécessaires dont celles disponibles.
- Préciser l'accompagnement de la plateforme (technique, financier, post-travaux).
- Rechercher les moyens de fonctionnement.
- Définir les publics prioritaires et diagnostiquer le territoire.
- Réaliser une étude de préfiguration.
- Effectuer un état des lieux local et régional.
- Déployer la plateforme.
- Prévoir la mise en place de reporting pour la région.
- Prévoir de participer au retour d'expérience régional.

#### Animer la plateforme PTRE

- Mettre en place un numéro unique dédié.
- Mutualiser l'information et former les assistantes sociales, les agents publics afin qu'ils connaissent les grandes lignes de la rénovation énergétique de l'Habitat et puissent orienter les ménages vers la PTRE.
- Créer un réseau et/ou des partenariats avec les acteurs de l'immobilier, les artisans et les banques au niveau local.
- Recourir à un chantier exemplaire grâce à la réalisation d'un bâtiment public témoin (ex : maison témoin hôtel Boisrot de la Cour).
- Réfléchir à l'adaptation des aides préalablement identifiées pour qu'elles correspondent le mieux aux besoins et aux objectifs visés, afin d'en faire un effet levier de passage à l'acte.
- Communiquer sur le dispositif : site internet, articles réguliers dans bulletins communaux et communautaires.
- Assurer le suivi des dossiers dans le temps.

### Pilotage de l'action

Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté (ou la structure désignée plus pertinente dans le cadre des discussions engagées)
Partenaires mobilisés	CD 03, DDT 03, SDE 03, ADEME, Région AuRA, DREAL, ADIL 03 et AURA-HLM, professionnels du bâtiment et fédérations professionnelles (CAPEB, FFB, etc.), Chambres consulaires (des métiers et CCI), structures locales : CAUE, ADIL, Ordre des Architectes, fédération FLAME, SOLiHA...
Cibles / public visé	Ensemble de la société civile

### Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Non programmé	x Programmé	En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 : Étude de préfiguration d'une PTRE (échanges avec les EPCI voisins et le Département pour une éventuelle mutualisation, état des lieux des PTRE en France, portage politique et financier, services et niveau d'accompagnement, etc.).</li> <li>• 2022 : Montage et lancement de la PTRE.</li> <li>• 2022-2026 : mise en œuvre de la PTRE.</li> </ul>		
Moyens consacrés		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de dispositifs de financement : CEE, programme SARE, Région, ADEME...</li> <li>• Budget d'investissement et de fonctionnement à déterminer une fois la PTRE calibrée</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement financier minimum des territoires : 0,5 €/hab. de budget local</li> </ul>
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'ingénierie locale.</li> <li>Moyens humains et financiers de la collectivité.</li> <li>Ne pas partir sur une formule trop complexe afin d'éviter le syndrome de « l'usine à gaz ».</li> </ul>
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner et massifier la rénovation énergétique.</li> <li>Donner l'opportunité aux porteurs de projet de s'adresser à une structure indépendante de conseil et d'accompagnement à la réalisation de leurs travaux.</li> <li>Renforcer les compétences des professionnels du bâtiment dans le domaine énergétique.</li> <li>Inciter à des rénovations complètes, faciliter le passage à l'acte et accompagner leur mise en œuvre.</li> <li>Favoriser la rénovation à haute performance énergétique (niveau BBC)</li> <li>Réduire le gaspillage et la précarité énergétique ainsi que la pollution atmosphérique générée par le secteur résidentiel en renouvelant le parc des installations fonctionnant au bois et au fioul par des équipements plus performants.</li> </ul>
Retours d'expérience - Eléments d'enrichissement	<p><b>Plateforme Territoriale de Rénovation de l'Habitat - Vichy Communauté</b></p>  <p>En lien avec ses différents partenaires financeurs, la région Auvergne Rhône Alpes, l'État, l'ADEME, Vichy Communauté anime une PTRE afin d'accompagner les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux économies d'énergie dans leur logement.</p> <p>source : <a href="http://habitat.vichy-communaute.fr/aides-financieres/aides-financieres-a-la-renovation/aides-financieres-a-la-renovation-po/aides-plateforme-territoriale-de-renovation-energetique/">http://habitat.vichy-communaute.fr/aides-financieres/aides-financieres-a-la-renovation/aides-financieres-a-la-renovation-po/aides-plateforme-territoriale-de-renovation-energetique/</a></p> <p><b>Plateforme de rénovation énergétique du logement privé –</b></p>  <p><b>Biovallée</b></p> <p>Les Communautés de communes du Crestois et du Pays de Saillans et du Val de Drôme, ont créé une plateforme locale de rénovation énergétique du logement privé : Biovallée énergie, sur la base du dispositif DoRéMi</p>

biovallée énergie  
Plateforme rénovation

**LA PLATEFORME ACCOMPAGNE LES ARTISANS DU TERRITOIRE A TRAVERS LA FORMATION DORÉMI**

Les groupements DORÉMI sont pour vous

Des professionnels formés à la rénovation thermique performante  
Un interlocuteur privilégié  
Des artisans habitués à travailler ensemble



**LA RÉNOVATION PERFORMANTE ACCESSIBLE À TOUS**

Tél. 09 70 59 05 15  
habitat-energie@biovallee.fr

**POURQUOI RÉNOVER ?**

Diminuer votre facture d'énergie  
Améliorer le confort de votre logement  
Revaloriser votre patrimoine  
Améliorer la qualité de l'air intérieur  
Anticiper les futures obligations réglementaires

**ENSEMBLE RENOVONS VOTRE LOGEMENT**



Bilan de la plateforme de rénovation

La plateforme de la rénovation est un service mutualisé porté par la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et la Communauté de communes du Val de Drôme.

Partenaires financiers :



Communauté de Communes  
CRESTOIS - du Pays de Saillans  
Val de Drôme

**UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ**



Informations et conseils  
Visite à domicile possible  
Recherche de financements  
Assistance et à l'analyse des devis  
Présence à vos côtés tout au long du projet

**ILS L'ONT FAIT PRÈS DE CHEZ VOUS**



« Dès son acquisition en 2012, nous avons identifié la nécessité de revoir intégralement l'isolation de notre maison. Notre démarche initiale fut de chercher des techniques simples, économiques et respectueuses de l'environnement pour réduire de façon importante les coûts énergétiques.

Nous voulions initialement réaliser l'essentiel de ces travaux en auto-rénovation. La Plateforme de la rénovation nous a apporté un vrai soutien dans le montage financier - pour mesurer la faisabilité du projet et lever des financements. Nous avons ainsi pu réaliser une isolation très performante avec une maîtrise budgétaire proche de l'auto-rénovation. Sans cette aide, nous n'aurions pas été si loin.

Le groupement DORÉMI, lui, nous a permis de rechercher des solutions techniques parfaitement adaptées à notre maison. Les artisans impliqués dans la démarche sont tous passionnés par le sujet. Ils ont l'habitude de travailler en commun, de réaliser une rénovation pertinente avec une vue d'ensemble du logement. »

M. V à Allèx.

**AVANT**



Facture de chauffage 2800€/an  
Sensation de froid  
Courants d'air  
Facture d'énergie importante  
Patrimoine dégradé

**UNE AIDE FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS**



Comprise entre 2 500 € et 7500 € pour une rénovation complète  
1 250 € et 3 750 € pour une rénovation par étapes

**INFORMATION ET CONSEIL**  
Crédit d'impôt et éco-prêt à taux 0%  
ANAH  
Certificats d'économies d'énergie

**APRÈS**



Facture de chauffage 500€/an  
Confort thermique  
Facture d'énergie réduite  
Valorisation du patrimoine

La plateforme de la rénovation est un service mutualisé porté par la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et la Communauté de communes du Val de Drôme.  
Contact : Tél. 09 70 59 05 15 - Email. habitat-energie@biovallee.fr

Source : <https://www.valdedrome.com/energie-relever-son-logement.html>

### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- Couverture du territoire par une PTRE
- Nombre de contacts réalisés annuellement au niveau de la PTRE
- Nombre de dossiers enregistrés auprès de la PTRE
- Nombre de rénovations réalisées annuellement accompagnées par la PTRE
- Nombre de rénovations atteignant le niveau BBC rénovation accompagnées par la PTRE
- Nombre de communications et actions sur le terrain
- Mise en œuvre d'un réseau partenarial avec les acteurs du territoire (agences, notaires, banques, constructeurs, artisans)

**Bénéfices environnementaux de l'action**

	Type d'impact (négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	

Fiche Action n°	Intitulé de l'action
2.1.2	ENGAGER UNE CAMPAGNE DE THERMOGRAPHIE DES BÂTIMENTS
Axe stratégique	Orientation
2. Un territoire sobre et efficace en énergie	2.1 Accompagner à la maîtrise de l'énergie
<b>Contexte et objectifs</b>	
<p>Le secteur résidentiel est le premier consommateur d'énergie finale (38%) et le secteur tertiaire, le troisième (21%). Le chauffage des logements représente la majeure partie des consommations du secteur résidentiel (73%) au même titre que dans le secteur tertiaire plus de 50% des consommations d'énergie sont réalisées pour assurer les besoins en chaleur (production d'eau chaude sanitaire et chauffage). Au regard de ces constats, il apparaît important de s'interroger, en complément de la mise en place de modes de chauffage plus performants, sur l'enveloppe même des bâtiments, afin de déterminer dans quelle mesure une intervention sur le bâti peut permettre de faire diminuer la consommation d'énergie finale de ces secteurs.</p> <p>Indépendamment d'améliorer la connaissance de l'état du bâti du territoire, à une échelle plus fine que du traitement statistique, la réalisation d'un état des lieux des déperditions énergétiques par le biais d'une campagne thermographique permettra également d'avoir un nouvel outil de communication auprès des propriétaires afin de les sensibiliser sur l'enjeu global de réduction des consommations d'énergie tant pour la planète que pour leurs intérêts financiers.</p> <p>La campagne thermographique qui sera menée reste à définir, tant sur la question de son périmètre que sur les modalités de sa réalisation (thermographie aérienne, balades thermiques, coupler les 2...), de son mode de financement et de sa mise en œuvre. Il s'agit de définir, en fonction du budget dont la collectivité pourra disposer et de l'ambition qu'elle souhaite se donner, si elle se concentre sur le cœur urbain regroupant la majorité du secteur résidentiel et tertiaire ou si le choix est fait de commencer par des secteurs résidentiels identifiés comme prioritaires (cf. étude des consommations du secteur résidentiel et du secteur tertiaire).</p> <p><u>Ainsi, la thermographie des bâtiments permettrait de travailler à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibiliser les habitants à la maîtrise de l'énergie, en tant qu'enjeu environnemental et économique incontournable ;</li> <li>• établir un état des lieux de l'état thermique du bâti afin de calibrer les besoins au niveau de la collectivité et d'encourager les propriétaires à réaliser des travaux d'isolation ;</li> <li>• réduire la consommation globale d'énergie et par conséquent, réduire les émissions de gaz à effet de serre et la facture énergétique des ménages.</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b>	
<p><b>Mobiliser la collectivité sur la campagne de thermographie des bâtiments</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir un référent au sein de la collectivité en charge de ce projet.</li> <li>• Constituer un groupe de travail dédié dès 2021 pour définir une mise en œuvre progressive de l'action et son suivi dans le temps.</li> <li>• Arrêter le périmètre / les périmètres (ou le phasage) de la thermographie en fonction des priorités et des moyens mis en œuvre.</li> <li>• Définir le choix le plus pertinent de réalisation de la thermographie (aérienne, au sol, couplée, différente en fonction des secteurs...).</li> <li>• Étudier la faisabilité technique et financière d'une campagne de thermographie aérienne sur la période hivernale 2021-2022.</li> </ul> <p><b>Identifier l'organisme en charge des campagnes de thermographie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier les retours d'expérience d'autres collectivités pour déterminer la mise en œuvre la plus efficiente.</li> <li>• Mobiliser et informer les acteurs adéquats (Université, Bureaux d'études, prestataire de l'OPAH...)</li> </ul>	

### Engager la campagne de thermographie des bâtiments

- Déterminer qui mène les campagnes de thermographie.
- Réfléchir à décliner la campagne de thermographie sur un calendrier pluriannuel si besoin : commencer à une petite échelle puis faire progresser l'action dans le temps en priorisant certaines zones repérées dans le cadre de l'étude TEPOS.

### Analyser les résultats

- Réaliser une campagne d'exploitation des données collectées afin de valoriser l'investissement initial et de pérenniser les résultats.


### Diffuser l'information

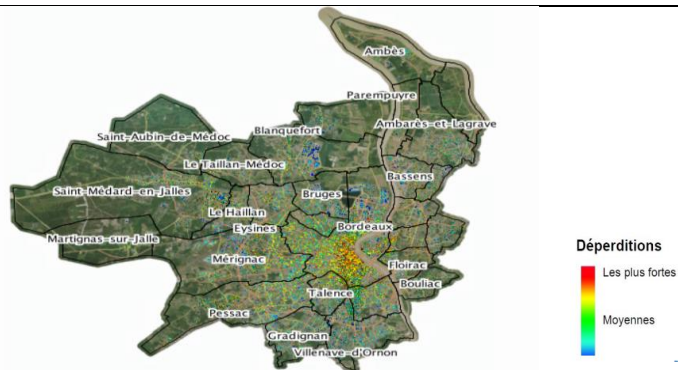
- Définir le choix de communication à réaliser afin de sensibiliser et d'informer la population (présentation des résultats de thermographie en ligne, sous forme de réunions publiques...) en tenant compte des droits en vigueur.
- Produire des supports de communication dédiés ou des articles dans les bulletins municipaux pour relayer l'opération, ses résultats et les points d'information où les particuliers peuvent se rendre pour obtenir les éléments relatifs à leurs biens.
- Profiter de ce temps de sensibilisation des propriétaires à la rénovation énergétique du bâti pour encourager une rénovation plus écologique (matériaux biosourcés, mise en avant de rénovations exemplaires...).

### Pilotage de l'action

Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté
Partenaires mobilisés	ADEME, Région, Département, IUT, bureaux d'études spécialisés, partenaires financiers possibles
Cibles / public visé	Ensemble de la société civile

### Mise en œuvre de l'action

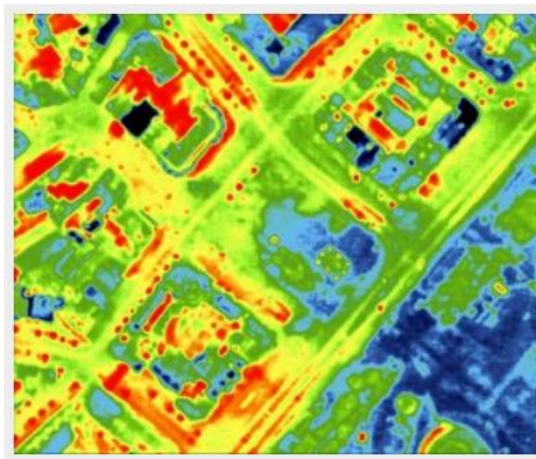
Avancement de l'action	Non programmé	<input checked="" type="checkbox"/> Programmé	En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2021-2022 : lancement de la première campagne de thermographie.</li><li>• 2022-2026 : sensibilisation et communication sur la base des résultats de la thermographie.</li></ul>			
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Estimation de l'ordre de 150 000 € minimum sur le territoire communautaire hors plan de communication.</li><li>• % d'ETP dédié à l'animation de l'action (groupe de travail, suivi de la réalisation de la thermographie, animation autour des résultats, suivi des effets sur le court et moyen terme...)</li><li>• Trouver des partenaires financiers (bailleurs sociaux, CCI, entreprises si thermographie sur les bâtiments tertiaires)</li></ul>			
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"><li>• Moyens financiers de la collectivité</li><li>• Rapport coût /avantage à conduire une telle étude</li></ul>			
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître l'état du patrimoine bâti.</li><li>• Cibler les futures opérations de rénovation énergétique.</li><li>• Sensibiliser les ménages aux déperditions énergétiques et aux économies d'énergie pouvant être réalisées en rénovant leurs biens.</li><li>• Apporter la preuve du besoin de travaux et faciliter le passage à l'acte.</li><li>• Lutter contre les passoires énergétiques.</li></ul>			
Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	<p><b>Bordeaux Métropole</b> a réalisé en 2018 la thermographie aérienne infrarouge du territoire des 28 communes de la métropole. Un survol du territoire de nuit à l'aide d'un avion équipé d'un scanner infrarouge a permis de faire apparaître les déperditions de chaleur par les toitures des bâtiments (Prix de l'opération : 262 000 HT).</p> 			



Source : <https://geo.bordeaux-metropole.fr/thermographie/>



La thermographie aérienne réalisée par la **Ville de Lille** est visible au sol de la Maison de l'habitat durable. Elle permet de voir les déperditions de chaleur par le toit des bâtiments grâce aux images prises avec une caméra infrarouge. Les habitants de Lille, Lomme et Hellemmes peuvent prendre rendez-vous auprès des espaces Info Énergie pour consulter l'image de leur toiture et recevoir des préconisations de travaux (les conseils sont gratuits, neutres et indépendants). Les conseillers Info Énergie réalisent également des balades thermiques et peuvent prendre des clichés des façades extérieures.



Source : <https://mres-asso.org/+Venez-decouvrir-les-resultats-de-la-thermographie-aerienne-de-Lille+>

Grâce à la thermographie aérienne, **Amiens Métropole** dispose d'une cartographie des déperditions énergétiques des bâtiments publics et privés.



Source : <https://www.amiens.fr/Actualites/L-isolation-vue-d-en-haut>

### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- Constitution du groupe de travail avec une personne identifiée en interne pour l'animation de l'action
- Part des communes couvertes par des campagnes thermographiques (%)
- Nombre de communication faite sur la démarche et les résultats auprès de la population (supports utilisés, nombre de réunions publiques si organisées)
- Nombre de rendez-vous auprès de Soliha ou de la future PTRE suite à la réalisation des thermographies
- Nombre de passage à l'acte de travaux de rénovation énergétique suite à la prise de connaissance de la thermographie
- Suivi annuel de la consommation d'énergie des secteurs résidentiel et tertiaire du territoire (kWh)

### Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	

Fiche Action n°	Intitulé de l'action
2.1.3	INTENSIFIER L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES MODESTES DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
Axe stratégique	Orientation
2. Un territoire sobre et efficace en énergie	2.1 Accompagner à la maîtrise de l'énergie

**Contexte et objectifs**

Le diagnostic énergétique réalisé dans le cadre de l'étude TEPOS a mis en évidence le fait que les consommations énergétiques du secteur résidentiel étaient principalement concentrées sur Montluçon, Domérat et Désertines, ce qui s'explique par le fait que ce sont les communes du cœur urbain qui abritent le plus de population. Néanmoins, les habitants de ces communes ne sont pas les seuls exposés à une facture énergétique conséquente. En effet, il est important de relever que 57 % des résidences principales du territoire ont été construites avant 1970 et la première réglementation thermique, indicateur d'un parc relativement énergivore (ce taux atteint 65% dans les communes du cœur urbain cité précédemment).

En outre, le croisement des revenus des ménages logés dans le parc privé avec les plafonds HLM montre que 79% des locataires pourraient bénéficier d'un logement social. De la même manière, les propriétaires occupants pourraient en bénéficier pour près de la moitié également (47%). Ainsi, on constate que les ménages du territoire, de par leurs revenus et l'état du parc bâti assez ancien, sont relativement susceptibles d'être exposés à la précarité énergétique, le parc privé jouant d'ailleurs un rôle de parc social de fait, abritant des ménages aux revenus modestes voire très modestes.

C'est pourquoi Montluçon Communauté est engagée depuis des années dans la conduite d'une politique publique en faveur de l'amélioration de l'habitat privé en partenariat avec l'Anah et le Conseil départemental, afin d'aider les ménages les plus modestes à réaliser des travaux de rénovation énergétique, d'adaptation de leur logement ou des travaux lourds englobant de multiples interventions. Depuis mars 2019, Montluçon Communauté et ses partenaires sont engagés dans deux nouvelles Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), celle de droit commun (DC) couvrant l'intégralité des communes et l'OPAH de renouvellement urbain (RU) portant sur des secteurs spécifiques de communes impliquées dans des démarches de reconquête de centre-ville et centre-bourg (Montluçon, Désertines et Saint-Victor). Afin de massifier les interventions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique des ménages et la réhabilitation thermique du parc de logements :

- les objectifs quantitatifs sont plus conséquents avec un minimum de 564 logements pour l'OPAH-DC et 156 sur les secteurs de l'OPAH-RU d'ici 2023.
- les aides mobilisables auprès de l'agglomération sont à minima de 10% (jusqu'à 15% sur certains secteurs), complétées par une prime Habiter Mieux de 200 € pour les propriétaires occupants. Ces aides sont cumulables avec celles des partenaires dans la limite de 80% de subventions publiques.

En complément des interventions sur le parc privé citées ci-dessus, du déploiement à terme d'une PTRE pour accompagner l'ensemble des ménages dans leur démarche de rénovation énergétique (cf. fiche n°2.1.1- déployer et animer une PTRE), Montluçon Communauté, en tant que maître d'ouvrage, mène un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) sur deux quartiers (Pierre Leroux et La Verrerie) signé le 4 mars 2020 et concernant près de 500 logements sociaux. En plus des démolitions par Montluçon Habitat de 244 logements ne correspondant plus aux attentes des locataires en matière de typologie, fonctionnalités et confort de vie, il est prévu la réhabilitation au niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) rénovation de 188 logements, avec leur mise en accessibilité par le biais d'ascenseurs et de coursives, d'ici 2024. Cette intervention s'inscrit en poursuite de la rénovation de l'habitat social entamée dès 2005 dans le cadre du premier PRU. Indépendamment de ces programmes contractualisés avec l'ANRU et les autres partenaires financiers, Montluçon Communauté accompagne financièrement les opérations portées sur le territoire par d'autres bailleurs que Montluçon Habitat, en octroyant des garanties d'emprunt et des aides à la réhabilitation.

Outre les aides financières apportées par la collectivité et l'accompagnement en ingénierie, il est prévu dans le cadre de ces actions des opérations de sensibilisation à destination des ménages sur l'usage de leurs logements et des nouveaux équipements, mais aussi des professionnels accompagnant les ménages les plus modestes (assistants sociaux, CCAS, associations d'insertion, associations de locataires...).

## Description de l'action

### **Poursuivre l'accompagnement des ménages identifiés comme modestes, logés dans le parc privé**

- Accompagner financièrement et en ingénierie les ménages modestes
  - Poursuivre le marché de suivi-animation des OPAH avec un prestataire extérieur qui accompagne administrativement les ménages pour monter leur dossier et techniquement en proposant plusieurs scénarios de travaux adaptés au logement et avec la recherche d'une performance énergétique optimum.
  - Réinterroger le niveau d'aides consacré à la rénovation thermique de l'habitat lors des arbitrages budgétaires annuels.
  - Réfléchir à la définition de critères d'aides liés aux caractéristiques de la rénovation (bonification lorsqu'il y a conversion des chaufferies fioul ou bois peu performantes, installation d'énergies renouvelables...).
  - Travailler avec les partenaires et les organismes bancaires pour gérer le reste à charge (avances de subvention, mobilisation du prêt à taux zéro, décalage du remboursement des prêts...).
  - Inciter les communes à mettre en place des aides complémentaires pour renforcer l'effet levier.
- Missionner un chargé de mission au sein de la collectivité pour impulser une dynamique et un suivi plus opérationnel des démarches engagées
  - Animer des groupes de travail avec les élus du territoire.
  - Avoir un référent « amélioration de l'habitat » afin de centraliser les demandes et échanges.
  - Être source de proposition sur l'éventuelle évolution des objectifs de la collectivité au regard des éléments de diagnostic révélés par les différentes démarches en cours.
- Renforcer la communication pour favoriser le recours au dispositif
  - Travailler à la mise en œuvre d'un plan de communication sur les cinq ans de la durée des conventions d'OPAH envers le public.
  - Définir des référents/relais (élus et/ou techniciens) au sein de chaque commune pour qu'il y ait une diffusion du programme à tous les niveaux de la collectivité.
  - Inciter à la formation sur les enjeux de la précarité énergétique (compréhension des factures, bon usage et achat pertinent des équipements, gestes de bonnes pratiques), l'ensemble des professionnels au contact des ménages en difficulté (travailleurs sociaux tels que les assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale, médiateurs), agents des organismes de protection sociale, associations...
  - Mener un temps d'information spécifique auprès des artisans et des intervenants Habitat (notaires, agences immobilières...) sur les aides existantes et les conditions d'éligibilité afin qu'ils puissent informer leurs clients.
  - Utiliser la thermographie comme outil de communication et de sensibilisation de la population (cf. fiche n°2.1.2- Engager une campagne de thermographie des bâtiments).
  - Formaliser un guide des aides à l'habitat à destination des particuliers et professionnels intervenant sur la thématique de l'amélioration de l'habitat.

### **Accompagner la rénovation de l'habitat social**

- Mener à bien le NPNRU et la rénovation thermique au niveau BBC rénovation de 188 logements.
- Veiller dans le cadre de l'élaboration du PLUiH (volet PLH) et dans la mise en place des Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP) et Convention d'Utilité Sociale (CUS) des bailleurs sociaux à ce que la rénovation énergétique du parc soit priorisée.
- Encourager les opérations de rénovation énergétique des bailleurs sociaux en accordant les garanties d'emprunt et en octroyant des subventions, en complément de celles d'autres partenaires (région, département...) nécessaires à l'équilibre de leurs opérations.

### **Assister les ménages dans la consommation de chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et la ventilation des logements**

- Remplacer les anciennes chaudières bois et fioul par des chaudières plus performantes (bois ou gaz) ou mettre des inserts dans les cheminées. Cela pourra être fait en s'appuyant sur les dispositifs de partenaires comme le Conseil Départemental qui porte, dans le prolongement de son implication historique dans le « Plan bois énergie et développement local » et des orientations du PCET de 2013, un programme d'aide financière pour la conversion de chaudières à combustible fossile vers du bois énergie (1500€ maximum pourra être attribué pour l'installation d'une chaudière à plaquettes et 1000€ maximum pour un système à granulés; des aides pour la main d'œuvre lors de l'installation sont également proposées).

- Mobiliser le truck SOLIHA Allier dans le cadre du marché d'animation des OPAH, outil itinérant permettant des journées d'animation avec des temps d'information et de conseils (aide aux travaux, écosystème local, etc.) et des temps d'ateliers collectifs (en synergie notamment avec les ateliers "Bien Vieillir chez soi" financés par la CARSAT).
- Accompagner les habitants des logements rénovés après l'amélioration thermique sur le fonctionnement des nouveaux équipements installés (VMC, chaudières, robinets thermostatiques, volets roulants...) pour maximiser les économies de charges énergétiques.
- Compléter les interventions sur le bâti par la sensibilisation des ménages aux économies d'énergie par la fourniture de conseils, de kits pour inciter aux écogestes en lien avec les travailleurs sociaux qui les accompagnent.
- Sensibiliser les ménages sur les autres thématiques indirectement impactées par la rénovation énergétique, notamment la qualité de l'air intérieur des logements.

### Pilotage de l'action

Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté et les communes
Partenaires mobilisés	ANAH, ANRU, Région, Département, PROCIVIS, communes, ADIL, CAUE, agences immobilières, banques, fédérations des professionnels du bâtiment, caisses de retraite, Action Logement, FEDER, ADEME, CDC, USH, Institut Régional du Travail Social (IRTS)...
Cibles / public visé	Ménages aux revenus modestes

### Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%; text-align: center;">Non programmé</td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">Programmé</td> <td style="width: 20%; text-align: center;"><b>x</b></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">En cours</td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">Terminé</td> </tr> </table>	Non programmé		Programmé	<b>x</b>	En cours		Terminé
Non programmé		Programmé	<b>x</b>	En cours		Terminé		
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des conventions d'OPAH 2019 - 2024.</li> <li>• Réalisation du NPNRU signé le 4 mars 2020</li> </ul>							
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1,2 millions d'€ TTC sur le suivi-animation des OPAH (pilotage, ingénierie, conseil).</li> <li>• Un ETP au niveau de la collectivité pour animer les interventions sur le parc privé</li> <li>• Plus de 8,5 millions d'€ d'engagement prévisionnel pour subventionner les travaux (dont 6,2 millions d'€ de l'Anah, 605 000 € du Département et 1,65 million d'€ de Montluçon Communauté).</li> <li>• Accord de garanties d'emprunt pour les bailleurs sociaux engagés dans des opérations de rénovation énergétique.</li> <li>• Subventions complémentaires à celles des autres partenaires pour les logements des bailleurs sociaux atteignant le niveau BBC rénovation (1 500 € / logement).</li> <li>• Continuer à participer au financement du FSL pour aider les ménages sur les impayés de charges liés aux énergies.</li> </ul>							
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse du niveau d'ingénierie sur le territoire.</li> <li>• Attention à porter sur le reste à charge et sur l'avance de trésorerie pour ne pas mettre les ménages en difficulté.</li> <li>• Fragilité structurelle du principal bailleur du territoire.</li> <li>• Prendre en compte les besoins des ménages pour ne pas rénover du parc social qui ne correspond plus aux attentes.</li> <li>• Qualité des projets de réhabilitation en termes de performance énergétique.</li> </ul>							
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la précarité énergétique des ménages du territoire.</li> <li>• Accompagner les ménages les moins aisés dans la rénovation de leurs logements.</li> <li>• Accompagner les ménages les plus vulnérables à la hausse du prix des énergies.</li> <li>• Valoriser le patrimoine bâti et réduire l'habitat dégradé/indigne en facilitant le passage aux travaux.</li> <li>• Améliorer l'attractivité et la qualité du parc social.</li> <li>• Favoriser le confort dans les logements et la diminution des charges énergétiques des locataires.</li> </ul>							

Retours d'expérience -  
Éléments  
d'enrichissement



**Sur les précédentes OPAH** (2013-2017 puis prorogation de l'OPAH-DC sur l'ensemble du territoire jusqu'en février 2019) qui ne couvraient que les 10 communes de l'ancienne Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise, 2 516 porteurs de projets ont été renseignés. Au total, près de 800 logements ont été financés dont 770 occupés par leurs propriétaires pour un montant de travaux engagés d'environ 12 millions d'euros, couverts à près de 60% par des subventions publiques (environ 7 millions d'euros). En moyenne, sur ces OPAH, ce sont environ 80 logements par an qui ont fait l'objet de travaux d'économie d'énergie avec un gain moyen de 38% (sachant que le dossier est éligible pour les propriétaires occupants qui constituent le plus grand nombre de dossiers sur la base d'un gain minimum de 25%). Néanmoins, même avec un gain de performance énergétique relativement conséquent, peu de logements atteignent les classes A, B et C. Sur le temps de la convention, seuls 26 dossiers sont recensés au-dessus de la classe C (donc 2 seulement en B) pour 330 dossiers analysés, soit à peine 8% des dossiers.

**Au niveau du premier PRU**, ce sont 345 logements qui ont été rénovés au niveau BBC Rénovation et 561 logements sociaux qui ont été construits aux normes en vigueur, jusqu'en 2017.

**Indicateurs de suivi et de résultat de l'action**

- Nombre de logements rénovés énergétiquement (en identifiant séparément maisons et appartements, parc privé et parc social).
- Nombre de logements rénovés ayant atteints le niveau BBC rénovation (parc privé et parc social)
- Nombre de chaudières bois et fioul changées par des équipements plus performants
- Nombre de communications/sensibilisations réalisées annuellement
- Nombre de réunions de suivi organisées annuellement (copil, cotech, groupes de travail)
- Réévaluation du niveau d'aides consacré à la rénovation lors des arbitrages budgétaires annuels
- Participation à la rédaction du guide des aides porté par l'ADIL 03
- Suivi annuel des consommations énergétiques du secteur résidentiel (kWh).
- Suivi annuel des émissions de GES du secteur résidentiel (kt CO2e).
- Suivi annuel des émissions de polluants atmosphériques, par polluant et pour le secteur résidentiel (t)

**Bénéfices environnementaux de l'action**

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	

Fiche Action n°	Intitulé de l'action
2.1.4	AUGMENTER LA QUALIFICATION DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT AUTOUR DES ENJEUX DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE
Axe stratégique	Orientation
2. Un territoire sobre et efficace en énergie	2.1 Accompagner à la maîtrise de l'énergie

### Contexte et objectifs

Le secteur résidentiel représente 38% de la consommation énergétique du territoire (diagnostic étude TEPOS) en 2016 et 31% des émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2016 selon l'approche réglementaire. Par ailleurs, le secteur résidentiel est responsable de 77% des émissions de particules fines de diamètre inférieur à 2,5 microns (PM2,5) du territoire notamment du fait de l'utilisation de bois dans des équipements peu performants (foyers ouverts par exemple). De plus, les travaux d'accompagnement à l'amélioration de la performance énergétique des ménages modestes dans le cadre de l'OPAH révèlent la prépondérance de logements fortement énergivores avec notamment 70% des dossiers classés en F ou G avant travaux.

Outre ces constats, il est à noter que la loi Énergie et Climat prévoit que le gouvernement fixe un seuil maximal de consommation énergétique au-delà duquel les logements seront considérés comme indécents, ce qui suppose que tout logement qui dépassera ce seuil ne sera plus louable. Si ce seuil ne sera applicable aux contrats de location qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023, il est nécessaire dès à présent d'aider les propriétaires à réaliser les travaux permettant de maintenir le patrimoine en état de location et permettant la lutte contre la précarité énergétique des locataires.

Pour permettre cette maîtrise de l'énergie pour les ménages et la réhabilitation thermique du patrimoine, il est nécessaire que les premiers intervenants que sont les professionnels du bâtiment soient en capacité de proposer un service et des prestations adaptés aux enjeux identifiés.

A cette fin, il s'agit tout à la fois de développer la formation des professionnels de la rénovation afin de disposer sur le territoire des compétences pour réaliser les travaux mais aussi d'inciter les entreprises à intégrer des labels et des certifications, permettant un accompagnement de qualité des projets de réhabilitation.

### Description de l'action

#### **Identifier les différents acteurs**

- Identifier les différents corps de métier devant être sensibilisés sur les attentes en matière de rénovation énergétique (professionnels du bâtiment, architectes, maîtres d'œuvre...) et utiliser les ressources présentes au niveau des différentes instances (CMA, organisations professionnelles telles que la CAPEB et la FFB) et l'annuaire des entreprises RGE (reconnu garant de l'environnement) afin de faire connaître les intervenants en capacité d'accompagner les ménages.

#### **Accompagner la formation professionnelle**

- Travailler avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie et les syndicats professionnels pour définir une offre de formation à destination des professionnels et des artisans de la construction et de la rénovation.
- Se rapprocher également des lycées professionnels et des CFA (Centre de formation des apprentis) pour voir les formations dispensées et travailler avec eux au renforcement de l'offre de formations sur la rénovation, le développement des énergies renouvelables, aux matériaux biosourcés et au risque lié à une mauvaise circulation de l'air intérieur (radon par exemple).
- Travailler avec les architectes des Bâtiments de France sur les critères d'acceptabilité de la rénovation énergétique.
- S'appuyer sur la PTRE qui couvrira le territoire pour assurer la montée en compétences des professionnels : démonstration par le chantier exemplaire, échange sur les bonnes pratiques via le réseau créé...

**Communiquer auprès des professionnels et du grand public**

- Organiser avec les instances professionnelles des réunions de présentation pour informer les professionnels de la construction sur les nouvelles réglementations et référentiels et pour les inciter à intégrer des labels et des certifications.
- Travailler à valoriser les savoir-faire des entreprises locales et les aider à se promouvoir auprès du public.

**Développer la construction biosourcée et le réemploi des matériaux**


- Privilégier les matériaux biosourcés et locaux lors de la rénovation des bâtiments en s'appuyant notamment sur les acteurs spécialisés (telle l'association CBPA).
- Promouvoir l'exemplarité par la réalisation et la mise en valeur du recours aux matériaux biosourcés.
- Communiquer auprès des habitants sur les avantages de l'utilisation des matériaux biosourcés, locaux, recyclés.
- Intégrer également la thématique de la qualité de l'air intérieur lors des rénovations ou constructions neuves par l'information (utiliser des peintures à l'eau, limiter les meubles en aggloméré...).
- Sensibiliser et accompagner les entreprises dans la gestion des déchets de chantiers (prévention et gestion des déchets, pollution, intégration de matériaux de construction issus du réemploi et du recyclage dans leur offre, déploiement de bennes à destination des professionnels du bâtiment pour les déchets spécifiques à leur activité...) cf. fiche n° 5.1.2 Réduire la quantité de déchets produits sur le territoire.

**Pilotage de l'action**

Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté, Chambres consulaires
Partenaires mobilisés	Anah, conseil départemental, CAUE, chambres consulaires, lycées professionnels, CFA, ADEME, ADIL, association CBPA...
Cibles / public visé	Professionnels du bâtiment

**Mise en œuvre de l'action**

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2022 : travailler sur l'offre de formation professionnelle</li> <li>• 2022 – 2026 : structurer, déployer et communiquer autour de l'offre</li> </ul>			
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation.</li> <li>• Travail partenarial avec les centres de formation, les chambres consulaires, fédérations...</li> <li>• Communication.</li> </ul>			
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arriver à mobiliser l'ensemble des professionnels du secteur de la construction.</li> </ul>			
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser, développer et faire connaître le réseau d'entreprises artisanales locales formées et qualifiées en matière de rénovation énergétique et de performance environnementale.</li> <li>• Accompagner la montée en compétence et la qualification des professionnels du bâtiment autour des enjeux de rénovation durable.</li> <li>• Positionner les professionnels du bâtiment/artisans comme les interlocuteurs privilégiés compétents en matière de réhabilitation énergétique.</li> </ul>			



Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	<p><b>Le label RGE</b> </p> <p>Créée en 2011, la mention « reconnu garant de l'environnement » (ou RGE) est accordée par les pouvoirs publics aux professionnels du bâtiment engagés dans une démarche de qualité. Ce label s'adresse uniquement aux artisans et entreprises spécialisés dans les travaux de rénovation énergétique, l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables ou encore les études liées aux performances énergétiques (diagnostic thermique, audit énergétique, projets d'architecture avec conception bioclimatique...).</p> <p>Ce sigle permet aux professionnels de valoriser leur savoir-faire et d'être référencés sur différents sites destinés aux particuliers. Côté clients, le label RGE représente un gage de qualité et la possibilité de bénéficier d'aides pour leurs travaux de rénovation énergétique, comme le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) ou l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ).</p> <p>Les 3 objectifs du label RGE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux professionnels du bâtiment de monter en compétence.</li> <li>• Permettre aux particuliers et maîtres d'ouvrage d'identifier les professionnels les plus compétents.</li> <li>• Rendre possible la mise en place d'une éco-conditionnalité des aides publiques aux travaux de performance énergétique.</li> </ul>
--	---

#### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- Nombre d'entreprises locales référencées
- Nombre de rencontres/ d'interventions à destination des professionnels du bâtiment organisées annuellement
- Nombre de formations organisées annuellement auprès des professionnels du bâtiment
- Nombre de communications/sensibilisations réalisées annuellement auprès des professionnels et de la population sur le recours aux matériaux biosourcés
- Nombre de personnes présentes aux événements
- Nombre d'entreprises locales formées annuellement
- Nombre de professionnels du bâtiment ayant une certification ou un label
- Nombre annuel de projets de rénovation utilisant des produits biosourcés
- Suivi annuel des consommations énergétiques du territoire du secteur résidentiel et tertiaire (kWh)



#### Bénéfices environnementaux de l'action


	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
2.1.5	ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE	
Axe stratégique	Orientation	
2. Un territoire sobre et efficace en énergie	2.1 Accompagner à la maîtrise de l'énergie	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue un enjeu majeur pour les entreprises d'un point de vue financier et environnemental (économies sur les factures énergétiques dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, limitation de l'impact face au changement climatique). Cependant, il est parfois difficile pour les entreprises d'investir dans l'efficacité énergétique. C'est pourquoi le réseau des CCI, en partenariat avec l'ADEME, accompagne les entreprises vers une gestion plus rationnelle de l'énergie. Pour cela, plusieurs dispositifs existent et sont proposés par la CCI Allier.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les entreprises à Optim'Energie porté par la CCI AURA</li> <li>• Promouvoir l'outil de conseil énergétique auprès des entreprises, aujourd'hui régionalisé : "Visite Energie" (conseil de premier niveau)</li> </ul>		
<b>Description de l'action</b>		
<p>Promouvoir le programme Optim'Énergie : ce programme, proposé par le réseau des CCI en partenariat avec l'ADEME, consiste à accompagner les entreprises dans la transition énergétique. Chaque entreprise ayant un projet visant à accroître sa performance énergétique et réduire ses coûts énergétiques peut ainsi bénéficier de conseils, d'informations, de retours d'expériences, et ce à travers différents outils.</p> <p>Le programme Optim'Énergie comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des webinaires : cycle de webinaires sur des sujets divers (Energie et Mobilité)</li> <li>• Des visites énergie : effectuées par un conseiller énergie de la CCI Allier, les visites énergie permettent aux petites et moyennes entreprises d'élaborer un premier bilan énergétique en identifiant les principaux postes de consommations et les premiers gisements d'économies d'énergie (sur la base des documents transmis par le/la chef(fe) d'entreprise). Elles permettent de mettre en avant des pistes d'actions, la nécessité d'un recours à un diagnostic complémentaire, d'étude d'opportunité et/ou de faisabilité, et peut également aboutir à de la sensibilisation sur les bonnes pratiques. Les déplacements au sein de l'entreprise s'étalent sur +/- 2 jours selon les besoins et la taille de l'entreprise.</li> <li>• Des demi-journée(s) d'accompagnement individuel : financées en partie par l'ADEME (à hauteur de 60%), ces demi-journées nécessitent l'intervention d'un expert énergéticien (intervention externe à la CCI Allier) et permettent d'étudier plus précisément le projet de l'entreprise, facilitant ainsi sa mise en œuvre (plan d'actions, investissement, recherche de financements, etc.).</li> </ul> <p>La CCI Allier intervient donc lors des deux premières étapes de la démarche Optim'Énergie, les demi-journées d'accompagnement nécessitant des interventions extérieures. Il est tout à fait possible pour l'entreprise de solliciter la CCI Allier afin de bénéficier de cet accompagnement. La CCI Allier a également prévu la mise en place d'un programme de communication sur le département afin de mieux faire connaître la démarche auprès des entrepreneurs.</p>		
<b>Pilotage de l'action</b>		
Pilote / Porteur de l'action	CCI Allier, CCI Auvergne Rhône Alpes	
Partenaires mobilisés	Entreprises, ADEME	
Cibles / public visé		

Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Optim'Energie en place jusqu'en 2023 Mise en place d'une campagne de communication courant 2021			
Moyens consacrés	150€/jour soit 450€ pour 3 jours Demi-journée d'accompagnement individuel : 50 à 70% ADEME			
Points de vigilance				
Finalités attendues				
Retours d'expérience - Eléments d'enrichissement	<a href="https://cloud.cetim.fr/public/4516378d2886">https://cloud.cetim.fr/public/4516378d2886</a>			
Indicateurs de suivi et de résultat de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de communications réalisées pour promouvoir la démarche</li> <li>• Nombre d'entreprises ayant sollicité la CCI pour suivre la démarche</li> <li>• Nombre d'entreprises ayant suivi la démarche (à différents niveaux d'investissement)</li> <li>• Nombre de projets ayant abouti</li> <li>• Retour des entreprises sur les économies réalisées</li> </ul>				
Bénéfices environnementaux de l'action				
	Type d'impact (négatif/nul/positif)	Précisions		
Émissions de GES				
Consommations énergétiques				
Qualité de l'air				
Production d'énergie renouvelable				
Adaptation au changement climatique				
Bénéfice socio-économique				

## ORIENTATION 2.2 : DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
2.2.1	VALORISER LES FRICHES, DÉLAISSÉS, SITES ET SOLS POLLUÉS EN CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL	
Axe stratégique	Orientation	
2. Un territoire sobre et efficace en énergie	2.2 Développer les énergies renouvelables	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>La consommation d'énergie finale, sur le territoire, s'élève à 1 623 GWh en 2016. La production d'énergie renouvelable atteint 215 GWh/an en 2016 dont 46% d'énergie hydraulique et 39% pour la consommation de bois, soit une autonomie énergétique du territoire de 13%.</p> <p>Le potentiel théorique maximal d'énergie renouvelable du territoire est important puisqu'il représente 971 GWh (y compris la production actuelle), soit plus de quatre fois le niveau actuel. Le solaire photovoltaïque avec 32% du potentiel théorique maximum et l'éolien avec 27% représentent les deux plus gros potentiels de développement des énergies renouvelables.</p> <p>Par ailleurs, Montluçon Communauté a fait le choix, en termes de stratégie, de développer l'intégralité de ce potentiel pour viser une autonomie énergétique de 95% à l'horizon 2050.</p> <p>Enfin, une vaste étude conduite par l'ADEME et Transénergie a récemment évalué le gisement relatif aux zones délaissées et artificialisées propices à l'implantation de centrales photovoltaïques (source : <a href="https://www.ademe.fr/evaluation-gisement-relatif-zones-delaissées-artificialisées-propices-a-l'implantation-centrales-photovoltaïques">https://www.ademe.fr/evaluation-gisement-relatif-zones-delaissées-artificialisées-propices-a-l'implantation-centrales-photovoltaïques</a>), témoignant par là-même de l'intérêt pour ces surfaces.</p> <p>En parallèle, plusieurs groupes nationaux sont pilotés par le Gouvernement afin d'accélérer la réhabilitation des friches, notamment dans une optique de production d'énergie renouvelable (source : <a href="https://www.actu-environnement.com/ae/news/rehabilitation-friche-industrielle-34383.php4#xtor=ES-6">https://www.actu-environnement.com/ae/news/rehabilitation-friche-industrielle-34383.php4#xtor=ES-6</a>).</p> <p>Le cadre des appels d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales au sol » dispose d'une note de Pertinence environnementale du Terrain d'implantation (NE). Elle est maximale lorsque le terrain d'implantation est dégradé (nulle sinon) afin de favoriser au maximum tous ces sites problématiques.</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<p><b>Lancement du projet de valorisation des friches, sols et sites pollués ainsi que les terrains et sites délaissés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographier le territoire pour recenser les sites concernés et les croiser avec le PLUiH. La collectivité cherche à en établir un recensement des sites délaissés pouvant potentiellement accueillir du photovoltaïque au sol. Elle s'appuiera notamment sur la cartographie établie par le DDT.</li> <li>• Identifier un référent en charge de ce projet au sein de la collectivité.</li> <li>• Constituer un Comité Technique dédié pour assurer un suivi des projets.</li> <li>• Réaliser des visites de sites.</li> </ul> <p><b>Lancement d'études de faisabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer le potentiel photovoltaïque de tels sites au regard des contraintes et opportunités (environnementales, urbanistiques, paysagères, patrimoniales, infrastructurelles).</li> <li>• Proposer un cadre territorial pour définir le type de projet autorisé, notamment grâce à la Chambre d'Agriculture.</li> <li>• Initier un Appel à Manifestation d'Intérêt ou un Appel d'Offres.</li> <li>• Faire remonter les données au S3REnR (Schémas régionaux de raccordement au réseau des Énergies renouvelables) pour permettre le développement de nouvelles capacités de raccordement.</li> </ul>		



<b>Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer, mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire, pour leur permettre d'identifier les sites, tant sur les friches que sur les opportunités offertes par les parkings.</li> </ul>					
<b>Pilotage de l'action</b>					
Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté, communes, DDT				
Partenaires mobilisés	Développeurs/agrégateurs de photovoltaïque, bureaux d'études photovoltaïques et environnementaux, DDT/DREAL, ADEME, SDE03, chambre d'agriculture de l'Allier, SAFER, propriétaires de parkings : grandes surfaces, centres commerciaux, ZAC, etc.				
Cibles / public visé	Propriétaires de friches et de parkings				
<b>Mise en œuvre de l'action</b>					
Avancement de l'action	Non programmé	x	Programmé	En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2020 : mise en fonctionnement des premières installations en ombrières.</li> <li>• 2021 : mise en fonctionnement des premières installations de photovoltaïque au sol.</li> <li>• 2022-2026 : poursuite de la mise en fonctionnement d'autres installations.</li> </ul>				
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation y compris visites de sites.</li> <li>• Communication.</li> <li>• Etudes de faisabilité.</li> </ul>				
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de ressources au sein de la collectivité</li> <li>• Quid du potentiel réel de ces sites</li> </ul>				
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affiner et enrichir le schéma directeur des EnR</li> <li>• Développer des capacités photovoltaïques de grande taille sur des sites déjà anthropisés (moins concurrence avec le foncier agricole / naturel).</li> <li>• Reconvertir des terrains délaissés afin de contribuer à la mutation du territoire.</li> <li>• Faciliter le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire.</li> <li>• S'inscrire dans un mouvement national de revitalisation des friches et sols pollués.</li> </ul>				
Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	<p><b>Toulouse Métropole</b> (31) a lancé un appel à manifestation en 2016 pour une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne usine AZF, victime d'une explosion en 2001. La centrale de 15 MWc sera mise en service au printemps 2020 par l'entreprise Urbasolar. Les Toulousains sont invités à participer au projet via la SCIC Citoy'EnR.</p>  <p>Source : <a href="https://urbasolar.com/news-fr/toulouse-oncopole-pose-du-premier-panneau-de-la-plus-grande-centrale-solaire-en-milieu-urbain/">https://urbasolar.com/news-fr/toulouse-oncopole-pose-du-premier-panneau-de-la-plus-grande-centrale-solaire-en-milieu-urbain/</a></p> <p>La Commune de <b>Kingersheim</b> (68) aménage sur les 7,45 ha de la décharge d'Eselacker une centrale de 5 MWc. Celle-ci, classée à l'inventaire des sites BASOL, a été préalablement confinée et remblayée. Le projet sera soumis à un appel d'offre de la CRE pour le tarif d'achat de l'électricité produite.</p> <p>Source : <a href="http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2019apge17.pdf">http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2019apge17.pdf</a></p> <p>Une centrale photovoltaïque de 3,5 MWc a été réalisée à <b>Pujaut</b> (30) sur un site ferroviaire délaissé par RFF (Réseau Ferré de France) après la construction de la ligne à Grande Vitesse Paris-Marseille. La centrale est équipée de trackers pour optimiser la production. Tous ses composants à l'exception des onduleurs sont fabriqués en France.</p> <p>Source : <a href="https://tecsol.blogspot.com/mon_weblog/2015/04/la-centrale-solaire-de-pujaut-dans-le-gard-estampill%C3%A9-made-in-france-.html">https://tecsol.blogspot.com/mon_weblog/2015/04/la-centrale-solaire-de-pujaut-dans-le-gard-estampill%C3%A9-made-in-france-.html</a></p>				

### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- Nombre de réunions organisées annuellement par le Comité Technique
- Nombre de réunions de sensibilisation organisées annuellement avec les acteurs du territoire
- Nombre de projets annuels de conversion des friches, des sols et sites pollués en centrale photovoltaïque au sol
- Suivi annuel de la production d'énergie photovoltaïque au sol sur le territoire (kWh)

### Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>			
Fiche Action n°	Intitulé de l'action			
2.2.2	RÉALISER UN CADASTRE SOLAIRE DU POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE DES TOITURES			
Axe stratégique	Orientation			
2. Un territoire sobre et efficace en énergie	2.2 Développer les énergies renouvelables			
<b>Contexte et objectifs</b>				
<p>Le diagnostic « Air Énergie Climat » mené à l'échelle du département identifie l'énergie solaire photovoltaïque comme le principal potentiel exploitable de production d'énergie renouvelable sur le territoire. Ceci représente une production estimée de 2 700 GWh (environ 40% du potentiel total en énergie renouvelable). Une grande partie de ce potentiel constitue en l'équipement en panneaux solaires des toitures ce qui passe impérativement par une implication massive des citoyens et des entreprises, propriétaires de bâtiments.</p>				
<p>Pour ce faire, les 11 EPCI du Département souhaitent développer et mettre à leur disposition un cadastre solaire leur permettant d'identifier le potentiel photovoltaïque (PV) de leur toiture (coût et revenus à long terme). Par cette action, le but est d'inciter à l'installation de PV via l'évaluation du potentiel et l'accompagnement dans la mise en œuvre des travaux.</p>				
<b>Description de l'action</b>				
<p>Sous forme de cartographie aérienne, le principe du cadastre solaire est d'obtenir des renseignements sur l'ensoleillement de la toiture, indiquant également des données techniques telles que la surface optimale, le gain éventuel sur 25 ans, la puissance potentiellement installable ou encore une évaluation de la production en KWh/an.</p>				
<p>Suite à cette première étape, il est possible de faire une demande de devis auprès des artisans locaux qui auront été recensés au préalable.</p>				
<p>Actuellement, un portage à l'échelle départementale est la solution envisagée et privilégiée pour permettre une économie d'échelle et un renforcement de la mutualisation des actions autour de la transition énergétique sur le département.</p>				
<p>Le déroulement opérationnel consistera en la rédaction d'un cahier des charges pour un appel d'offres afin de sélectionner le prestataire qui va réaliser la prestation.</p>				
<b>Pilotage de l'action</b>				
Pilote / Porteur de l'action	CD 03			
Partenaires mobilisés	Département, SDE 03, ADEME, FEDER, Région			
Cibles / public visé	Propriétaires de biens pouvant accueillir du PV en toiture			
<b>Mise en œuvre de l'action</b>				
Avancement de l'action	x Non programmé	Programmé	En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel				
Moyens consacrés	Environ 100 000 euros pour l'ensemble du Département			
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût</li> <li>• Identification du porteur ?</li> <li>• Prise en charge du coût ?</li> </ul>			
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le développement photovoltaïque en toiture des particuliers et des collectivités en donnant accès à une information fiable et de qualité</li> <li>• Proposer un outil simple aux propriétaires pour leur permettre de connaître le potentiel PV de leurs biens</li> </ul>			

Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	A l'heure actuelle, seule Vichy Communauté est dotée d'un cadastre solaire accessible ici : <a href="https://vichy-communaute.insunwetrust.solar/">https://vichy-communaute.insunwetrust.solar/</a>	
<b>Indicateurs de suivi et de résultat de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et mise à disposition du cadastre solaire</li> <li>• Nombre de devis demandés suite au passage par le cadastre solaire</li> <li>• Nombre d'installations PV par rapport à l'état initial</li> <li>• Nombre de KWc de panneaux installés</li> </ul>		
<b>Bénéfices environnementaux de l'action</b>		
	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Production d'énergie renouvelable
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	+	Forte hausse de la production solaire locale sur toiture
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fait marcher les entreprises locales + créations d'emploi</li> <li>• Allègement des factures énergétiques si autoconsommation</li> <li>• Rente annuelle en cas de vente en totalité</li> </ul>

Fiche Action n°

Intitulé de l'action

2.2.3

ENCOURAGER LES FILIÈRES BOIS ÉNERGIE ET MÉTHANISATION

Axe stratégique

Orientation

2. Un territoire sobre et efficace en énergie

2.2. Développer les énergies renouvelables

### Contexte et objectifs

Les études conduites sur le territoire de Montluçon Communauté ont révélé un potentiel théorique maximal d'énergie renouvelable important, de l'ordre de 971 GWh (y compris la production actuelle), soit plus de quatre fois le niveau actuel. Par ailleurs, en souhaitant s'inscrire dans une stratégie « territoire à énergie positive », la collectivité souhaite développer ce potentiel d'ici 2050 afin d'atteindre une autonomie énergétique de 95% à l'horizon 2050 (aujourd'hui elle se situe à 13%).

Si le solaire photovoltaïque avec 32% du potentiel théorique maximum et l'éolien avec 27% représentent les deux plus gros potentiels de développement des énergies renouvelables, il ne faut pas exclure le recours à d'autres énergies renouvelables pour atteindre cet objectif.

C'est pourquoi il est important de s'appuyer sur le bois énergie, filière à structurer et animer et se poser la question du développement de la méthanisation aux fins d'injection sur le réseau de gaz, filière inexistante aujourd'hui mais qu'il peut être intéressant de faire émerger et d'accompagner, notamment en raison de la complexité de tels projets (technique, juridique, économique, sociétal en raison de l'acceptabilité, etc).

Au regard de ce contexte, l'échelon le plus pertinent semble être le niveau départemental en assurant un rôle à la collectivité dans cette structuration. A l'échelon départemental, il s'agira d'assurer un rôle de centre de ressources pour favoriser l'émergence de ces filières puis leur structuration et apporter un soutien en ingénierie aux projets afin de leur faire voir le jour.

Des actions afin de structurer les filières bois-énergie et méthanisation sont donc déclinées dans des fiches élaborées à l'échelle départementale (écrites dans le cadre du PCAET de l'Allier), dans lesquelles la collectivité s'inscrira.

Les objectifs stratégiques chiffrés fixés par la collectivité pour les filières méthanisation et bois énergie ont respectivement un productible atteignable de 12 GWh et 99 GWh à l'horizon 2026.

### Description de l'action

#### Lancer la démarche :

- Participer à la constitution d'un groupe de travail à l'échelle départementale.
- Recenser les ressources et les projets disponibles sur le territoire de Montluçon Communauté.
- Qualifier les besoins en ressources techniques, humaines et financières.
- Identifier des acteurs impliqués par le biais d'associations (et autres) comme Fibois ou auprès des communes pour mobiliser les acteurs concernés (agriculteurs, industries agroalimentaires, stations d'épuration,...).
- Identifier les partenaires techniques capables d'assurer et relayer les actions permettant le développement de la filière bois tout en assurant un maintien de la forêt durable et un niveau de stockage carbone au moins équivalent à aujourd'hui.
- Rester à l'écoute des dispositifs portés par des partenaires techniques pour accompagner la mise en place de projets de méthanisation... Par exemple, afin de permettre le développement de cette filière dans l'Allier, le SDE 03 propose un accompagnement technique et financier (via une avance remboursable aux porteurs de projets) pour des projets de méthanisation portés par des agriculteurs. Cela peut concerner jusqu'à quatre projets par an (en se basant sur l'avance maximum de 200 000 € par projet).

**Structurer les filières bois-énergie et méthanisation :**

- Prendre connaissance et participer lorsque cela sera possible au travail réalisé par le SDE 03 et l'association Fibois pour structurer la filière bois à l'échelle du Département. A partir de 2021, un groupe d'échanges sera mis en place et des sessions de communication/sensibilisation/formation sur l'intérêt du développement du bois-énergie proposées aux EPCI. La sensibilisation des particuliers à l'usage du combustible va être organisée et la Fédération des coopératives d'utilisation de matériel agricole de l'Allier (FD CUMA03) va s'investir dans une réflexion de valorisation de la plaquette forestière en mettant à disposition du matériel de déchetage ainsi qu'une fendeuse.
- Mener une réflexion sur le potentiel de création d'une unité de production de granulés. Il faudrait notamment identifier qui pourrait prendre en charge la réalisation d'une telle étude.
- Mettre en œuvre à l'échelle de Montluçon Communauté les recommandations faites au niveau départemental ou régional afin d'identifier les gisements locaux, recenser les besoins pour valoriser l'énergie produite par les installations bois-énergie et proposer la structuration d'une filière et la planification de son développement à l'horizon 2030 et 2050.
- Mettre en cohérence le travail réalisé par GRDF et la DDT en termes de développement des réseaux de gaz avec le TEPos de Montluçon sur la méthanisation et définir les structures à développer.
- Travailler les deux filières en même temps pour avoir une cohérence de la ressource (trouver un équilibre dans l'utilisation de ces deux ressources pour la production de chaleur sur le territoire en fonction des contraintes de chacune des filières).
- Travailler avec les acteurs impliqués pour faire émerger de nouveaux projets.
- Contrôler l'approvisionnement (par les réseaux de transport et de distribution, les réseaux chaleur, le réseau routier et s'assurer de la provenance de la ressource).

**Sensibiliser la population et en particulier les agriculteurs à la méthanisation :**

- Mener une concertation avec les agriculteurs auprès des mairies pouvant être mobilisées pour travailler sur le thème de la méthanisation.
- Sensibiliser et communiquer auprès des citoyens sur l'acceptation des projets, en particulier ceux de méthanisation.



**Pilotage de l'action**

Pilote / Porteur de l'action	Porteurs multiples
Partenaires mobilisés	Région, Département, DDT, DREAL, DRAAF, ADEME, Fibois, Comité Bois Énergie Auvergne-Rhône-Alpes (CSBE), Chambre d'agriculture, GRDF, SDE03, FD CUMA03
Cibles / public visé	Agriculteurs, citoyens, structures parapubliques...

**Mise en œuvre de l'action**

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 : mobilisation dans le travail mené au niveau départemental</li> <li>• 2022 : définition des besoins sur le territoire pour accompagner ces filières</li> <li>• 2023-2026 : animation, émergence de nouveaux projets</li> </ul>			
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps consacré travail partenarial</li> <li>• Ingénierie pour aider à l'émergence des projets</li> </ul>			
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement initial</li> <li>• Moyens dédiés à ces sujets</li> <li>• Rôle de la collectivité à définir</li> </ul>			

Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une production d'énergie renouvelable locale</li> <li>• Diversifier les débouchés des exploitations de bois</li> <li>• Valoriser les déchets organiques localement</li> <li>• Diversifier les débouchés des acteurs en lien avec la filière (Agriculteurs, stations d'épuration, services Eau et Assainissement, services Déchets, etc)</li> </ul>
---------------------	---



Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	<p>La chaufferie collective de Nègrepelisse (82) alimente 20 bâtiments grâce à près de 2,5 km de réseau. Pour garantir l'approvisionnement de la chaufferie, une plateforme départementale est construite pour centraliser les ressources en biomasse, les stocker et les transformer en plaquettes adaptées. La FD CUMA (Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) permet de mobiliser le bois issu de la forêt paysanne locale en apportant les outils nécessaires à la coupe aux agriculteurs.</p> <p>Source : <a href="http://www.villenegrepelisse.fr/maville/environnement/chaufferie-bois/">http://www.villenegrepelisse.fr/maville/environnement/chaufferie-bois/</a></p> <p>Le Plan Biogaz, lancé en 2007 en Bretagne et reconduit pour la quatrième fois sur la période 2017-2020, est un projet porté par la Région, l'ADEME et l'association AILE. Il vise à faciliter les démarches techniques et juridiques des projets de méthanisation, à s'assurer de la cohérence et de la faisabilité des projets à partir de la capitalisation des expériences, et à accompagner les porteurs de projets. Il permet également de sécuriser les approvisionnements en substrat et des débouchés du digestat. La quantité de biogaz produite en Bretagne a été multipliée par 10 depuis la mise en place du Plan Biogaz.</p> <p>Source : <a href="https://www.aile.asso.fr/wpcontent/uploads/2016/11/Pr%C3%A9sentation-Plan-Biogaz-2018.pdf">https://www.aile.asso.fr/wpcontent/uploads/2016/11/Pr%C3%A9sentation-Plan-Biogaz-2018.pdf</a></p>	  
--	---	--

**Indicateurs de suivi et de résultat de l'action**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions organisées annuellement avec les citoyens sur l'acceptation des projets d'énergies renouvelables</li> <li>• ETP dédié au déploiement des filières bois-énergie et méthanisation sur le territoire ou mutualisé avec d'autres EPCI</li> <li>• Nombre de réunions organisées annuellement avec les agriculteurs</li> <li>• Nombre de projets bois-énergie annuels sur le territoire</li> <li>• Nombre de nouveaux projets méthanisation sur le territoire</li> <li>• Suivi annuel de la consommation de bois sur le territoire (GWh)</li> <li>• Suivi annuel de la production de bois sur le territoire (bois local) (GWh)</li> <li>• Suivi annuel de la production de biogaz sur le territoire (GWh)</li> </ul>
--

**Bénéfices environnementaux de l'action**

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	Augmentation de 12 GWh pour la filière méthanisation entre 2016 et 2026 Augmentation de 14 GWh pour la filière bois énergie entre 2016 et 2026
Adaptation au changement climatique	+	

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>				
Fiche Action n°	Intitulé de l'action				
2.2.4	ETUDIER LE POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE DU DÉPARTEMENT				
Axe stratégique	Orientation				
2. Un territoire sobre et efficace en énergie	2.2 Développer les énergies renouvelables				
<b>Contexte et objectifs</b>					
<p>Le Conseil Départemental de l'Allier (CD03) souhaite développer les énergies renouvelables sur son territoire. Suite à l'adoption de la feuille de route Environnement en juin 2019, il a notamment mis en place une démarche d'évaluation du potentiel d'hydroélectricité au niveau départemental. En effet, le développement de cette source d'énergie (rééquipement de seuils existants et création de nouveaux ouvrages) est fortement limité par la protection des cours d'eau et des espèces qui y vivent, et l'identification des potentiels de développement restant nécessite une connaissance précise du terrain.</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<p>Plutôt qu'une étude de potentiel « théorique », le Conseil Départemental s'est orienté sur une étude de faisabilité permettant l'identification de sites potentiellement envisageables pour des porteurs de projets en hydroélectricité. Ainsi, un travail collaboratif au sein d'un comité technique et associant l'ensemble des acteurs concernés a été engagé.</p> <p>Une première réunion du comité technique (mars 2020) a pré-identifié 14 sites qui seront étudiés dans une première phase d'une durée de quatre mois. En effet, il s'agit dans un premier temps de mener un travail de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• visite des sites potentiels identifiés, ainsi que l'analyse des ouvrages et la collecte de données.</li> <li>• définition des scénarii envisageables (aménagement possibles, contraintes des installations, etc.).</li> </ul> <p>Courant de l'été 2020, deux bureaux d'étude spécialisés ont été mandatés en vue de mener une analyse multi-critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une expertise technico-économique de chacun des sites (hydrologie, topographie, calcul des productibles, disponibilité de la ressource dans le contexte de changement climatique, analyse financière, etc.) ;</li> <li>• une expertise environnementale : continuité écologique (nouveaux obstacles à la circulation des espèces, faune et flore en aval), zonages environnementaux, sites classés, risque d'inondation, qualité physico-chimique de l'eau, etc. ;</li> <li>• une étude des montages juridiques sera également réalisée pour chaque site potentiel identifié. Cette analyse préliminaire constituera un outil d'aide à la prise de décision lors de réunions de restitution.</li> </ul> <p>Cette démarche pourra in fine être destinée à des porteurs de projets potentiels.</p>					
<b>Pilotage de l'action</b>					
Pilote / Porteur de l'action	CD 03 – Service Environnement				
Partenaires mobilisés	ISL Ingénierie				
Cibles / public visé					
<b>Mise en œuvre de l'action</b>					
Avancement de l'action	Non programmé	Programmé	x	En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de démarrage le 1er septembre 2020.</li> <li>• Études fin 2020 pour la tranche ferme, et jusqu'à avril 2021 pour la tranche optionnelle.</li> </ul>				



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de restitution à chaque fin d'étude.</li> </ul>
Moyens consacrés	150 000 € de frais d'études
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contraintes réglementaires et préservation du patrimoine naturel.</li> <li>• Hydrologie et évolution climatique</li> </ul>
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une connaissance précise du potentiel de développement de l'hydroélectricité restant sur le département.</li> <li>• Identifier des sites potentiels ayant répondu à une analyse multi-critères (technico-économique, environnementale et juridique).</li> <li>• Mettre à disposition l'étude à des porteurs de projets potentiels pour le développement de projets hydroélectriques.</li> </ul>
Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	Vichy Communauté a participé au développement du projet de centrale hydroélectrique sur le pont barrage du Lac d'Allier, sur le secteur de la Plaine de Beauregard. Ce projet représente un investissement total compris entre 11 à 12 millions d'euros dont 1 millions d'euros apportés par Vichy Communauté et 500 000€ apportés par la ville de Vichy.

#### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- Avancement de l'étude.
- Nombre d'EPCI, de développeurs, etc. s'étant approprié les résultats de l'étude.

#### Bénéfices environnementaux de l'action



	Type d'impact (négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	=	Peut être une contrainte à la mise en œuvre de l'action

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
2.2.5	ASSURER UNE COHÉRENCE ENTRE LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX ET CELUI DES ÉNERGIES RENOUVELABLES	
Axe stratégique	Orientation	
2. Un territoire sobre et efficace en énergie	2.2 Développer les énergies renouvelables	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, a institué des Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) qui fixent des objectifs de production d'énergies de source renouvelable déclinés par des Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR).</p> <p>En application de l'article 6 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, les SRCAE sont intégrés dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).</p> <p>Les S3REnR définissent, pour les ouvrages existants et futurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les capacités réservées pour l'accueil de la production d'énergie renouvelable permettant d'atteindre les objectifs définis par les SRCAE ;</li> <li>• le périmètre de mutualisation des ouvrages nécessaires au raccordement des installations de production et dont le coût sera en totalité ou en partie supporté par les producteurs selon la puissance de leurs installations, conformément à l'article L. 342-12 du code de l'énergie.</li> </ul>		
<b>Description de l'action</b>		
<p>Selon l'article L. 321-7 du code de l'énergie, les S3REnR sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaborés par le gestionnaire du réseau public de transport en accord avec les gestionnaires de réseaux publics de distribution, après avis des autorités organisatrices de la distribution concernées dans leur domaine de compétence ;</li> <li>• approuvés par les préfets de région.</li> </ul> <p>Pour la réalisation des schémas S3REnR, le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 (avis de la CRE du 21 février 2012), modifié par le décret n° 2014-760 du 2 juillet 2014 (avis de la CRE du 30 janvier 2014), précise les modalités d'application de l'article L. 321-7 du code de l'énergie, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• toutes les installations de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables de puissance supérieure à 100 kVA entrent dans le cadre des S3REnR ;</li> <li>• les producteurs raccordés dans ce cadre sont redevables du coût des ouvrages propres à leur raccordement ainsi que d'une quote-part proportionnelle à la puissance de leurs installations, de l'ensemble des coûts prévisionnels des ouvrages à créer en application du schéma, dont les méthodes de calcul sont fixées dans les documentations techniques de référence des gestionnaires de réseau ;</li> <li>• la capacité d'accueil des installations de production entrant dans le cadre des S3REnR est réservée, dès le dépôt de ces schémas auprès des préfets de région, pour une durée de dix ans à compter de l'approbation du S3REnR (pour les ouvrages existants) ou de la mise en service des ouvrages (pour les ouvrages créés ou renforcés) ;</li> <li>• les gestionnaires de réseaux publics proposent la solution de raccordement sur le poste le plus proche, minimisant le coût des ouvrages propres, disposant d'une capacité réservée suffisante ;</li> <li>• dès l'approbation des S3REnR, les gestionnaires de réseaux engagent les études techniques et financières, puis les procédures administratives nécessaires à la réalisation des ouvrages. Les critères déterminant le début des travaux pour la création de nouveaux ouvrages sont précisés dans les documentations techniques de référence des gestionnaires de réseaux.</li> </ul> <p>Pour l'adaptation des infrastructures gazières, GRDF assurera les parties études et réalisation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les réseaux de collecte</li> <li>• les réseaux de maillage financés par GRDF</li> <li>• le rebours GRT financé par GRT Gaz</li> </ul>		

Pilotage de l'action			
Pilote / Porteur de l'action	RTE, GRDF et SDE03 pour l'interface avec stratégie départementale		
Partenaires mobilisés	RTE, ENEDIS, DREAL, DDT 03, Communes non desservies traversées par un réseau de collecte, chambre d'agriculture, GRT Gaz		
Cibles / public visé			
Mise en œuvre de l'action			
Avancement de l'action	<input type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête publique début 2021 pour approbation en 2021</li> <li>• Réalisation au vu des projets</li> </ul>		
Moyens consacrés	140 000 000 € Prise en charge par tarif utilisation réseau électrique et contributions porteurs		
Points de vigilance	Enjeux d'anticipation et d'actualisation		
Finalités attendues	Mutualiser tout ou partie du coût des travaux de raccordement entre différents producteurs au sein d'une même région.		
Retours d'expérience -Éléments d'enrichissement	Précédents SRER Auvergne et Rhône Alpes		
Indicateurs de suivi et de résultat de l'action			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisations des investissements</li> <li>• Capacité d'accueil, délais de raccordement</li> </ul>			
Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions	
Émissions de GES	+	Par développement moyens propres substitutifs et sous condition	
Consommations énergétiques	=		
Qualité de l'air	+		
Production d'énergie renouvelable	+	Permet et facilite le développement de projets EnR sur le territoire	
Adaptation au changement climatique	=		
Bénéfice socio-économique	+		

## AXE 3 : UN TERRITOIRE ADAPTE AU CLIMAT DE DEMAIN

### ORIENTATION 3.1 : ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
3.1.1	PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU	
Axe stratégique	Orientation	
3. Un territoire adapté au climat de demain	3.1 Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>Depuis le XIXe siècle et avec une forte accélération au cours des quarante dernières années, la croissance démographique, le développement industriel et l'irrigation ont multiplié les usages de l'eau créant ainsi une pression sur les réserves naturelles et des conflits d'usages. Or, ces consommations excessives se renforcent et dégradent les ressources en eau ainsi que les milieux naturels et aquatiques entraînant un déficit chronique quantitatif mais aussi qualitatif.</p> <p>Ce déficit est désormais accentué par les effets du changement climatique qui conduisent à des épisodes de plus en plus fréquents de sécheresse (réduction importante du niveau de précipitations), à des sols absorbant de moins en moins l'eau et ne permettant pas de réalimenter les nappes. Le cercle vicieux est maintenu par des prélèvements excessifs, la longueur des réseaux due à l'étalement urbain qui renforce les risques de fuites (tout comme les réseaux vieillissants) et les comportements non économes en eau car il n'y a pas nécessairement de remise en question ou de prise de conscience sur l'adaptation des comportements à cette contrainte.</p> <p>Or, dans le cadre du diagnostic réalisé sur la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, <b>la ressource en eau est ressortie comme l'un des aléas les plus importants sur le territoire dans les années à venir</b>. C'est pourquoi la question de la vulnérabilité du territoire liée à l'usage de l'eau doit être traitée de manière complète, c'est-à-dire du point de vue quantitatif (en travaillant à réduire le besoin et le gaspillage) et qualitatif (en mettant en œuvre toutes les façons d'économiser l'eau et d'optimiser son utilisation dans tous les usages).</p> <p>Dans ce contexte et au regard des différentes actions qui seront menées, la collectivité vise à réduire le prélèvement sur le milieu naturel de 7% d'ici 2026.</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<p><b>Optimiser la gestion de l'eau potable</b> (cf. fiche n°1.2.1 - Renforcer la performance énergétique des services publics) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser l'approvisionnement en eau en mettant en œuvre des interconnexions, en assurant un suivi qualitatif et quantitatif des points de captage. La stratégie passe par une optimisation des ressources existantes, la recherche de nouvelles ressources et un renforcement des maillages d'interconnexions entre les bassins versants.</li> <li>• Maintenir l'adhésion au SMEA de l'Allier en charge de la gestion du « schéma départemental de sécurisation en eau potable » afin de conserver la possibilité d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour les travaux (pose de canalisations pour les interconnexions, végétalisation sur des stations de traitement des eaux usées, adaptation de stations de pompage, création et raccordement de stations de traitement des eaux...).</li> <li>• S'assurer d'un niveau de rendement des réseaux d'eau potable à hauteur de 80% en zone rurale et 85% en zone urbaine, en traquant les fuites et en réparant et entretenant les réseaux</li> <li>• Utiliser l'eau non traitée pour les activités industrielles et l'entretien des équipements publics</li> <li>• Faire de la sensibilisation/communication auprès de la population sur l'enjeu majeur de la ressource en eau pour le territoire</li> </ul>		

**Améliorer la récupération des eaux pluviales :**

- Inciter à l'économie en récupérant l'eau de pluie pour les besoins individuels
- Étudier la possibilité de collecter l'eau de pluie au niveau des équipements publics
- Faire un état des lieux des projets de récupération de l'eau de pluie aboutis sur les bâtiments publics du territoire afin d'identifier ceux reproductibles par Montluçon communauté.
- Limiter l'imperméabilisation pour permettre une meilleure pénétration de l'eau de pluie dans les sols (cf. fiche n°4.1.2 - Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable permettant une résilience du territoire au changement climatique)
- Poursuivre les mises en séparatif des réseaux d'assainissement dans le cadre des nouveaux projets pour ne pas traiter les eaux de pluie avec les eaux usées

**Développer le stockage naturel de l'eau :**

- Travailler à mieux identifier la localisation des zones humides du territoire et connaître leur rôle dans le cycle de l'eau (rétention, épuration, biodiversité, paysage, etc) en fonction du diagnostic de terrain qui sera mené dans le contrat territorial
- Créer des mares et entretenir les mares existantes
- Déterminer l'état écologique des cours d'eau afin de réguler ou restaurer leurs caractéristiques hydrologiques en travaillant à leur entretien (pour maintenir un écoulement naturel des eaux) ou à leur restauration voire renaturation si nécessaire (en lien avec la compétence GEMAPI)


**Adopter des pratiques agricoles en lien avec la préservation de la ressource en eau :**

- Organiser des temps d'échanges avec les agriculteurs
- Travailler à des solutions alternatives (adaptation des cultures, nouvelles pratiques...)

**Pilotage de l'action**

Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté (SEAMC)
Partenaires mobilisés	Communes, services de l'État, Département, Région, Établissement public Loire, Commission Locale de l'Eau, Agence de l'eau, Fédération de pêche, associations naturalistes, chambre d'agriculture, SIVOM Rive Gauche du Cher, SIVOM Région Minière, SMEA, ...
Cibles / public visé	Collectivités, élus, citoyens, agriculteurs

**Mise en œuvre de l'action**

Avancement de l'action	Non programmé	Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel	2020 - 2026			
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études réalisées</li> <li>• Budget de renouvellement des réseaux</li> <li>• Travaux d'entretien des mares et cours d'eau</li> <li>• Communication</li> </ul>			
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse de l'ingénierie</li> <li>• Coût financier des études et travaux</li> <li>• Déterminer les acteurs compétents et le rôle de chacun</li> </ul>			
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la vulnérabilité du territoire et les tensions sur la ressource en eau</li> <li>• Limiter les déperditions en eau potable et améliorer sa qualité</li> <li>• Favoriser la récupération et l'utilisation des eaux pluviales</li> </ul>			
Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	<p><b>Démarche Re-Sources en Poitou-Charentes</b></p> <p>A partir des années 80, soumises aux diverses pressions anthropiques, les ressources en eau utilisées pour l'alimentation en eau potable en Poitou-Charentes se sont dégradées. Malgré des projets de maîtrise des pollutions induites (industrielles, assainissement collectif et individuel, mise aux normes des bâtiments d'élevage, opération fertimieux, périmètres de</p> 			


	<p>protection des captages...), l'alimentation en eau potable devenait un véritable enjeu collectif.</p> <p>Le projet de démarche Re-Sources a alors été initié dans les années 2000 pour reconquérir les ressources en eau dans les bassins d'alimentation de captage d'eau potable en Poitou-Charentes. Il répondait à cette dégradation continue des ressources en eau, qui avaient conduit à la fermeture de plus de 300 captages d'eau potable en 20 ans en région.</p> <p>Ce projet s'appuie alors sur une volonté de changer les comportements, pour réduire et limiter les impacts de l'Homme, via ses pratiques professionnelles (en agriculture, dans les collectivités pour l'entretien des routes et des espaces urbanisés ...) ou individuelles (jardinage familial, activités de loisirs, assainissement ...), sur la ressource en eau.</p> <p>Des actions globales sont ainsi définies et menées sur des bassins d'alimentation de captage (BAC) en eau potable.</p> <p>source : <a href="http://www.eau-poitou-charentes.org/Re-sources-historique.html">http://www.eau-poitou-charentes.org/Re-sources-historique.html</a></p>
--	---

### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- Surface des zones humides sur le territoire (ha)
- Nombre d'actions de sensibilisation menées annuellement sur le thème de l'eau auprès de la population et auprès des agriculteurs
- Nombre de pré-localisateurs installés annuellement
- Nombre de fuites détectées annuellement
- % de renouvellement annuel des réseaux d'eau
- Consommation d'eau sur le territoire (m<sup>3</sup>)
- Nombre d'entreprises et équipements alimentés par des eaux non potables
- Quantité d'eau prélevée sur le milieu naturel annuellement (m<sup>3</sup>)



### Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	Baisse du prélèvement sur le milieu naturel de 7% d'ici 2026

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
<b>Fiche Action n°</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	
3.1.2	<b>CRÉATION D'UNE FILIÈRE « CULTURE BAS INTRANTS » EN ZONE DE CAPTAGE D'EAU POTABLE</b>	
<b>Axe stratégique</b>	<b>Orientation</b>	
3. Un territoire adapté au climat de demain	3.1 Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>Dans le contexte actuel de modification du climat et de la répétition d'épisodes de sécheresse importants ces dernières années, la préservation des ressources en eau potable est un enjeu important à l'échelle du département, ceci afin de pouvoir garantir une alimentation de la population avec une eau potable en quantité et en qualité suffisante.</p> <p>Les prévisions indiquent un appauvrissement progressif des ressources sur l'Ouest du département qui sera soutenu par la production des captages situés sur le Val d'Allier et le Val de Loire. La préservation des ressources existantes sur ces deux territoires est donc primordiale pour assurer l'alimentation en eau potable durable de l'ensemble du département.</p> <p>L'agriculture, par l'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires et engrais), peut être à l'origine de phénomènes de pollution diffuse pouvant impacter la qualité de l'eau potable. Il est donc important de pouvoir accompagner l'évolution des pratiques agricoles sur les territoires de captage d'eau potable afin de réduire autant que possible les risques de pollution.</p> <p>L'action nécessite un travail de concertation fort avec la profession agricole (coopératives, négoce agricoles et agriculteurs) afin d'assurer la faisabilité du développement de filières, économiquement durables, répondant aux objectifs de préservation de la qualité de l'eau. Au cours de cette concertation, des cultures soumises à l'étude pour le développement de filières seront identifiées. Il s'agira, pour chaque culture, d'évaluer sa faisabilité technique et son impact économique pour les professionnels agricoles et de vérifier sa compatibilité aux vues des objectifs de préservation et/ou d'amélioration de la qualité des ressources en eau. A l'issue de cette étude, les acteurs pour le développement des filières seront identifiés et sollicités pour leur structuration.</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<p>Cette action devra être menée en plusieurs étapes de travail avec l'ensemble des acteurs agricoles du territoire. Elle pourra s'appuyer sur le travail qui va être mis en œuvre sur les territoires de captages prioritaires Grenelle du département de l'Allier dans le cadre du contrat territorial 2020-2022.</p> <p><b>Identifier des cultures « Bas Niveau d'Intrants » (BNI) à étudier</b> Des ateliers d'échange seront organisés avec les agriculteurs, coopératives et négociants agricoles pour déterminer les cultures BNI qui pourraient éventuellement être développées sur le territoire. Sur les captages prioritaires Grenelle, les cultures suivantes ont déjà été identifiées par les professionnels agricoles : soja, chanvre, miscanthus, cultures intermédiaires à vocations énergétiques (CIVE), blé sous cahier des charges « bas impact », etc</p> <p><b>Réaliser une étude filière pour déterminer les potentialités de développement des cultures BNI identifiées</b> Pour chaque culture identifiée, il sera nécessaire d'évaluer son potentiel de développement via la réalisation d'une étude filière. Cette étude permettra de déterminer la faisabilité technique et financière de ces cultures pour les agriculteurs en termes de pratiques agricoles, d'investissements matériels et de potentiel de production. Elle étudiera aussi l'impact potentiel de la culture sur la ressource en eau et enfin les débouchés existants et potentiels avec les investissements à prévoir pour la pérennisation économique de la filière. Le but étant d'assurer une rémunération suffisante de ces filières pour les agriculteurs afin d'assurer leur développement.</p> <p><b>Structurer les filières autour des cultures BNI sélectionnées suite à l'étude</b> Accompagner les agriculteurs, les coopératives et négociants agricoles pour permettre le développement des filières retenues suite à l'étude. Cette étape passera par la définition des volumes de production (et donc de surface à planter), des modalités de rémunération, la création de label éventuels et la communication auprès de la population.</p>		

Pilotage de l'action															
Pilote / Porteur de l'action	Chambre d'Agriculture de l'Allier														
Partenaires mobilisés	Chambre d'Agriculture Allier, coopératives et négociants agricoles du département de l'Allier, agriculteurs, SMEA														
Cibles / public visé															
Mise en œuvre de l'action															
Avancement de l'action	<table border="1"> <tr> <td>Non programmé</td> <td>Programmé</td> <td>x</td> <td>En cours</td> <td>Terminé</td> </tr> </table>	Non programmé	Programmé	x	En cours	Terminé									
Non programmé	Programmé	x	En cours	Terminé											
Calendrier prévisionnel	Études en réalisation, lancement des tests espérés courant 2021.														
Moyens consacrés															
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Complexité de l'action</li> </ul>														
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter le développement de cultures qualifiées à « bas niveau d'intrants » dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable.</li> <li>Réduire l'utilisation des intrants et limiter les risques de pollutions diffuses afin de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'eau potable sur les captages concernés tout en maintenant une activité agricole rémunératrice.</li> </ul>														
Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	Démarches mises en œuvre sur quelques territoires de captages au niveau national.														
Indicateurs de suivi et de résultat de l'action															
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions du groupe de travail organisées.</li> <li>Nombre de filières étudiées.</li> <li>Surface engagée.</li> <li>Taux de résidus de phytosanitaires et de nitrates dans l'eau des captages.</li> <li>Nombre de filières structurées par an.</li> </ul>															
Bénéfices environnementaux de l'action															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type d'impact (négatif/nul/positif)</th> <th>Précisions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>+</td> <td>Moins de produits phytosanitaires en engrais de synthèse utilisés.</td> </tr> <tr> <td>=</td> <td>Moins de passage d'outils d'épandage mais plus de passage d'outil de désherbage mécanique</td> </tr> <tr> <td>+</td> <td>Moins d'émissions de particules fines et de produits phytosanitaires</td> </tr> <tr> <td>+</td> <td>Développement de Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique avec des unités de méthanisation. Développement du miscanthus pour la production de granulés ou plaquette pour des chaudières à bois.</td> </tr> <tr> <td>+</td> <td>Aider à la préservation des ressources en eau stratégiques pour l'alimentation future du département lors de sécheresses. Accompagner la résilience des systèmes agricoles en diversifiant les productions pour limiter l'impact des accidents culturels liés au climat.</td> </tr> <tr> <td>+</td> <td>Idem volet Adaptation</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'impact (négatif/nul/positif)	Précisions	+	Moins de produits phytosanitaires en engrais de synthèse utilisés.	=	Moins de passage d'outils d'épandage mais plus de passage d'outil de désherbage mécanique	+	Moins d'émissions de particules fines et de produits phytosanitaires	+	Développement de Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique avec des unités de méthanisation. Développement du miscanthus pour la production de granulés ou plaquette pour des chaudières à bois.	+	Aider à la préservation des ressources en eau stratégiques pour l'alimentation future du département lors de sécheresses. Accompagner la résilience des systèmes agricoles en diversifiant les productions pour limiter l'impact des accidents culturels liés au climat.	+	Idem volet Adaptation
Type d'impact (négatif/nul/positif)	Précisions														
+	Moins de produits phytosanitaires en engrais de synthèse utilisés.														
=	Moins de passage d'outils d'épandage mais plus de passage d'outil de désherbage mécanique														
+	Moins d'émissions de particules fines et de produits phytosanitaires														
+	Développement de Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique avec des unités de méthanisation. Développement du miscanthus pour la production de granulés ou plaquette pour des chaudières à bois.														
+	Aider à la préservation des ressources en eau stratégiques pour l'alimentation future du département lors de sécheresses. Accompagner la résilience des systèmes agricoles en diversifiant les productions pour limiter l'impact des accidents culturels liés au climat.														
+	Idem volet Adaptation														
Émissions de GES															
Consommations énergétiques															
Qualité de l'air															
Production d'énergie renouvelable															
Adaptation au changement climatique															
Bénéfice socio-économique															

## ORIENTATION 3.2 : ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION FORESTIERE

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
3.2.1	PRÉSERVER LES VIEILLES FORÊTS, POUR LE STOCKAGE CARBONE ET LA BIODIVERSITÉ	
Axe stratégique	Orientation	
3. Un territoire adapté au climat de demain	3.2 Anticiper le changement climatique	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>La préservation des vieilles forêts, utiles pour la biodiversité, joue un <b>rôle non négligeable en matière de stockage carbone</b> (dans les bois et dans les sols).</p> <p><u>Les vieilles forêts regroupent :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les forêts anciennes, dont le couvert forestier est vieux d'au moins 200 ans, confirmé par l'étude de cartes anciennes.</li> <li>• les forêts matures, qui se distinguent par la présence de gros bois, de vieux arbres et des quantités importantes de bois mort au sol et sur pied.</li> </ul> <p>Couvrant moins de 5% des surfaces forestières du département, les vieilles forêts présentent de nombreux atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>pour le stockage du carbone</u> : les vieilles forêts ont stocké et continuent à stocker des quantités importantes de carbone, via la végétation mais surtout dans les sols forestiers. Plusieurs études scientifiques récentes ont en effet montré leur rôle important dans ce stockage. Leur préservation contribue ainsi à atténuer les effets du changement climatique.</li> <li>• <u>pour la biodiversité</u> : les vieilles forêts se caractérisent par une accumulation de gros arbres sur pied et de bois morts, résultante de la dynamique naturelle du boisement. Ce bois mort accueille une faune particulière et notamment les insectes saproxyliques qui en se nourrissant de ce bois mort participent au recyclage de la matière organique. Les vieux arbres constituent également des sites de reproduction pour certaines espèces comme les pics et chauves-souris forestières. En forêt, une espèce sur quatre est liée ou dépend du bois mort. Elles abritent également des espèces particulières liées à l'ancienneté du boisement, peu mobiles et vulnérables en cas de déboisement.</li> <li>• <u>pour un héritage culturel et social</u> : les vieilles forêts font partie de notre héritage culturel et social. Certaines des forêts qui étaient présentes au début du XIXe siècle peuvent être beaucoup plus anciennes : médiévales, antiques. Par ailleurs, de nombreux contes et légendes ont pris naissance dans les vieilles forêts. Elles constituent aujourd'hui un espace identitaire et récréatif important.</li> </ul> <p>Dans un contexte de mobilisation accrue de la ressource bois, des menaces pèsent aujourd'hui de plus en plus sur ces milieux. Bien que l'exploitation forestière ait toute sa vocation pour la création d'énergie ou de matériau durable, elle empêche le plus souvent le vieillissement naturel des arbres. Il est donc aujourd'hui urgent de préserver les vieilles forêts bourbonnaises.</p> <p>Aux côtés du CEN Auvergne, le CEN Allier a lancé le projet « Sylvae », réseau de vieilles forêts en Auvergne dans le but de préserver ces vieux massifs forestiers.</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<p><b>Projet « Sylvae », acquisition foncière amiable de parcelles</b></p> <p>Le projet consiste à proposer aux propriétaires l'acquisition amiable de parcelles par le CEN Allier ou par une collectivité (avec qui peut ensuite être signée une Obligation réelle environnement (ORE) pour assurer la préservation à long terme du site), pour les maintenir en libre évolution. Les arbres accompliront ainsi leur cycle biologique complet : croissance, maturité, vieillissement puis mort et régénération naturelle, un cycle qui naturellement s'étend sur plusieurs centaines d'années, permettant le maintien du stockage carbone réalisé par cette infrastructure naturelle.</p>		

**Libre évolution et étude des capacités de stockage carbone**

Les parcelles nouvellement acquises pourront permettre l'accomplissement du cycle biologique complet et pourront servir de site pour des études de capacité de stockage carbone.

**Impulsion d'actions impliquant les collectivités dans la mise en valeur de ces espaces naturels et les services rendus par ces infrastructures naturelles****Pilotage de l'action**

Pilote / Porteur de l'action	CEN Allier
Partenaires mobilisés	CEN Auvergne (agissant sur les 3 autres départements auvergnats) Collectivités Programme SYLVAE : Etat, Région
Cibles / public visé	

**Mise en œuvre de l'action**



Avancement de l'action	Non programmé	Programmé	<input checked="" type="checkbox"/>	En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel	2017-2021				
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition foncière sous maîtrise d'ouvrage CEN Allier ou collectivité</li> </ul>				
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parcellaire parfois morcelé</li> </ul>				
Finalités attendues					

**Indicateurs de suivi et de résultat de l'action**

- Surface achetée et maintenue en libre évolution par an
- Nombre et type d'actions impliquant les collectivités dans la mise en valeur de ces espaces naturels et les services rendus par ces infrastructures naturelles réalisés par an

**Bénéfices environnementaux de l'action**

	Type d'impact (néгатif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	Stockage carbone. Biodiversité.
Bénéfice socio-économique	+	Espace récréatif. Bien être, ressourcement, santé, tourisme.

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
3.2.2	DEVENIR UN TERRITOIRE RESILIENT AUX VAGUES DE CHALEUR	
Axe stratégique	Orientation	
3. Un territoire adapté au climat de demain	3.2 Anticiper le changement climatique	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique sont des thématiques sur lesquelles il est nécessaire d'être en veille permanente afin d'anticiper les hausses de chaleur estivales dans les villes, effet direct du réchauffement climatique.</p> <p>En effet, ces 30 dernières années, les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes et sont amenées à se multiplier et s'amplifier d'ici 2100. Cumulées à l'augmentation démographique et à la densification urbaine qui fait obstacle aux écoulements d'air favorables au rafraîchissement naturel des espaces extérieurs, les centres-villes seront sujets à l'élévation des températures de l'air en surface par rapport aux périphéries et campagnes.</p> <p>Ce phénomène d'îlots de chaleur urbains (ICU) a des conséquences directes sur la fréquentation et la « praticabilité » de l'espace public, mais aussi sur la santé (canicule, problèmes respiratoires) et le bien-être des habitants puisqu'il accroît la pollution atmosphérique et joue également sur la qualité de l'air intérieur (multiplication des acariens, moisissures, bactéries et libération de substances contenues dans les matériaux de fabrication/construction). Cela conduit à une perte d'attractivité des centres-villes mais aussi à l'augmentation de la consommation énergétique par le recours massif à la climatisation et le dégagement de chaleur issu des activités humaines ou la fragilisation et le recul de la biodiversité (sols minéralisés, absence de végétation).</p> <p>Par ailleurs la morphologie urbaine est également un facteur aggravant du fait des matériaux utilisés pour la construction des bâtiments, des voiries et autres infrastructures (les matériaux urbains stockant 15 à 30% de chaleur en plus que les zones moins denses). Les infrastructures de surface sont elles-mêmes impactées par la sécheresse géotechnique (retrait-gonflement des argiles) puisqu'elle conduit à d'importants déplacements volumiques des sols, ce qui amènera une augmentation des coûts d'entretien pour les structures en ayant la gestion.</p> <p>Pour lutter contre ces problèmes de surchauffe (particulièrement la nuit où la chaleur accumulée la journée est restituée et empêche donc les températures de redescendre), <u>il convient de déployer une stratégie d'adaptation au changement climatique adaptée au contexte local autour de grands leviers d'intervention :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser un diagnostic du territoire sur les îlots de chaleur urbains : cartographie satellite globale du territoire, campagne de mesures, définition de sites pilotes.</li> <li>2. Mettre en place des mesures d'adaptation : atténuer l'effet des îlots de chaleur urbains en renforçant la nature en ville, et en réintroduisant l'eau dans la ville ainsi qu'en limitant l'usage des surfaces bétonnées et minérales dans les centres bourgs par exemple.</li> <li>3. Optimiser l'organisation spatiale de la ville et favoriser une conception technique des infrastructures et bâtiments adaptée intégrant les besoins, usages et pratiques de gestion.</li> </ol>		
<b>Description de l'action</b>		
<p><b>Réfléchir à la résilience du territoire au sein des documents d'urbanisme (cf. fiche 4.1.2 - Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable permettant une résilience du territoire au changement climatique) et contribuer au « mieux-être urbain » en profitant de la mutation des villes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal intégrant des critères environnementaux (par exemple: coefficient de biotope par surface (part consacrée à la nature, préservation des sols de l'artificialisation, classement des haies dans les documents d'urbanisme, utilisation de matériaux plus adaptés, favoriser la plantation d'arbres, etc.).</li> <li>• Sensibiliser les paysagistes, les bureaux d'études « Voirie Réseau Divers » et les élus sur l'aménagement des espaces publics en limitant la minéralisation et en favorisant leur végétalisation dans le cadre des projets d'aménagement en centre bourg.</li> </ul>		

- Limiter l'imperméabilisation des sols en recherchant une végétalisation des aires de stationnement (bandes végétalisées, pourtours, plantation d'arbres pour faire de l'ombre, revêtements semi-végétalisés...) qui représentent un potentiel surfacique important et augmente qualitativement l'image au sein des quartiers, îlots.
- Recourir au mobilier urbain pour agir comme un moyen de lutter contre les îlots de chaleur au centre de nos villes en lui incorporant de nouvelles fonctions.

#### **Réintroduire la nature en ville :**

- Utiliser les lieux délaissés, vidés de leurs fonctions initiales, pour générer de la fraîcheur. Ces non-lieux pourraient être utilisés pour réintroduire de la végétation, de façon à atténuer la chaleur.
- Etudier la possibilité d'adapter des constructions et des sites déjà existants tels que la cité administrative, en les végétalisant par exemple.
- Renforcer les trames verte et bleue en travaillant à la renaturation des espaces ayant perdu leur vocation naturelle.

Exemple : rouvrir les cours d'eau imperméabilisés pour recréer des espaces naturels en cœur de ville susceptibles d'améliorer le cycle naturel de l'eau, de renouveler les différents écosystèmes et de favoriser le rafraîchissement de la ville (la présence de l'eau favorisant l'absorption de chaleur en la retirant de l'air lorsque l'eau liquide s'évapore).

#### **Développer une approche bioclimatique des bâtiments :**

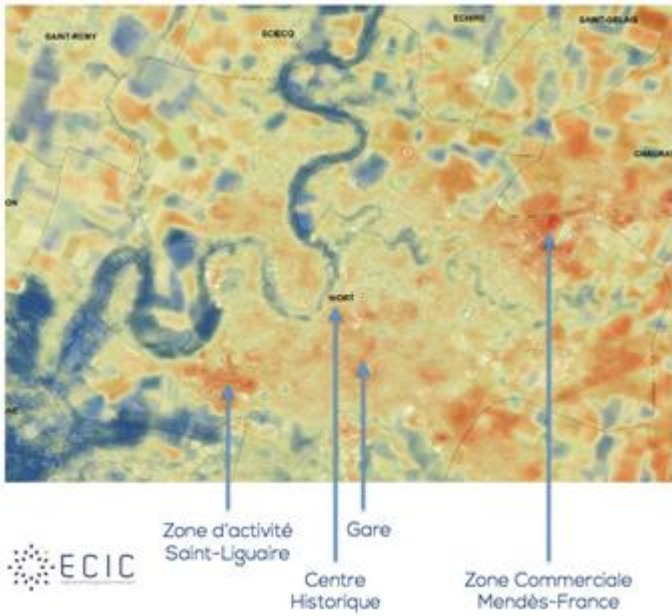
- Favoriser l'utilisation des matériaux adaptés aux risques de retrait-gonflement des argiles dans les nouvelles constructions.
- Intégrer l'inertie thermique dans le choix des matériaux afin d'emmagasiner et de stocker la chaleur pour limiter sa présence dans l'air ambiant (Ex : pierre, béton, terre crue, brique).
- Protéger les bâtiments du rayonnement solaire estival en travaillant, lors de la conception des projets, sur la notion de « confort d'été ». Ex : favoriser le développement de toitures débordantes, volets ou stores extérieurs... ainsi que l'implantation de végétaux autour des bâtiments ou le recours à la végétalisation des toitures et façades.
- Concevoir les nouveaux projets selon les principes de la construction passive (limiter les apports liés au système en privilégiant la ventilation naturelle, le rafraîchissement solaire par rayonnement par exemple) et en minimisant l'éclairage artificiel (étude d'ensoleillement du site pour l'implantation optimum de la construction).
- Communiquer sur la qualité de l'air intérieur auprès des professionnels et des particuliers et sur les actions à mettre en place : favoriser l'utilisation de matériaux contenant peu de particules et de COVNM (Composés Organiques Volatils Non Méthaniques) pour améliorer la qualité de l'air intérieur
- Communiquer sur le potentiel radon sur le territoire auprès des particuliers et sur les actions à mettre en place (réaliser un dépistage et si la concentration en radon est élevée dans l'habitation, communiquer sur les actions suivantes : étanchéité entre le sol et l'habitation pour limiter l'entrée du radon, ventiler pour diluer sa présence et améliorer le système de chauffage si celui-ci favorise le transfert du radon vers la partie occupée de votre habitation).

#### **Accompagner et sensibiliser sur la santé et la qualité de l'air impactées par le changement climatique :**

- Mettre en place une campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques estivales et sur l'attention à porter aux personnes à risques, seules ou ne pouvant se déplacer.
- Donner accès à des aires de rafraîchissement (lieux publics frais ou climatisés).
- Eviter les espèces végétales à fort pouvoir allergisant (chêne, noisetier, platane, olivier, bouleau, graminée, plantain...).

### **Pilotage de l'action**

Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté
Partenaires mobilisés	Paysagistes, CAUE 03, ARS, DREAL, architectes, bureaux d'études en aménagement
Cibles / public visé	Ensemble de la société civile

Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	Non programmé	<input checked="" type="checkbox"/> Programmé	En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel	2020 - 2026			
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement de l'étude d'exposition du territoire aux ICU</li> <li>Travaux de végétalisation, renaturation</li> <li>Animation de sensibilisation</li> </ul>			
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coût d'entretien et de gestion des espaces verts</li> <li>Habitude à changer pour les aménageurs</li> </ul>			
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire la chaleur ressentie sur le territoire en période estivale</li> <li>Améliorer la qualité de vie en centre-ville et faciliter l'adaptation des comportements face au changement climatique</li> <li>Faire de l'urbanisme, de l'aménagement et des mutations urbaines un outil de résilience du territoire</li> </ul>			
Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	<p><b>ETUDE ÎLOTS DE CHALEUR ET DE FRAÎCHEUR URBAINS – VILLE DE NIORT</b></p> <p>La ville de Niort a réalisé une étude sur les îlots de chaleur et de fraîcheur urbains à l'échelle de son territoire.</p> <p>Elle a ainsi pu cartographier les points chauds et frais et définir un certain nombre de mesures d'adaptation notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser et maximiser le rôle de la nature en ville, climatiseur naturel, offrant ombre, évapotranspiration, en complément d'un peu de captation carbone et d'être un refuge pour la biodiversité</li> <li>Travailler les projets architecturaux et urbanistiques afin de :</li> <li>Adapter les formes urbaines pour réduire l'effet d'îlot de chaleur</li> <li>Offrir de l'ombre pour l'utiliser comme îlot de fraîcheur</li> <li>Adapter les couleurs et matériaux afin d'anticiper le climat estival d'aujourd'hui et de demain</li> <li>Utiliser de manière raisonnée l'eau</li> <li>Hydrater les citoyens et prévenir les coups de chaud</li> <li>Irriguer les parcs et jardins pour maximiser l'évapotranspiration</li> <li>Humidifier et refroidir l'air ambiant grâce aux fontaines et jeux d'eaux</li> </ul>  <p><i>Carte des îlots de chaleur urbains de Niort et son agglomération</i></p>			

## OUTIL ARBRE EN VILLE – E6 CONSULTING

Les arbres urbains jouent un rôle important dans le confort thermique de la ville, dans la capacité de stockage du carbone, dans l'infiltration des eaux pluviales, dans la captation de certains polluants

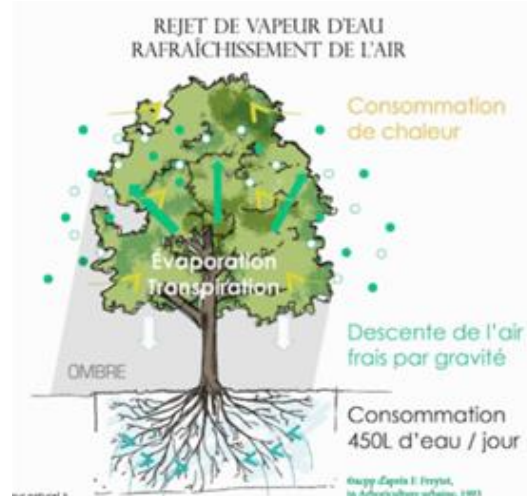
Les arbres sont de puissants régulateurs du climat urbain par l'ombrage qu'ils apportent et le phénomène d'évapotranspiration.

L'arbre est ainsi capable d'utiliser la chaleur et l'eau comme flux nécessaires à la photosynthèse pour véhiculer les nutriments.

L'évapotranspiration permet ainsi de libérer des molécules d'eau dans l'atmosphère et ainsi de le rafraîchir.

Le Guide sur le rôle de l'arbre acteur du climat en milieu urbain

Source : <http://www.arbre-en-ville.fr/wp-content/uploads/2019/05/Guide20127arbre20acteur20du20climat20en20milieu20urbain202018.pdf>





Source : <http://www.arbre-en-ville.fr/>

### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- Intégration de critères environnementaux dans le PLUiH (oui/non)
- Nombre de toits et de façades végétalisés sur le territoire
- Étude ICU réalisée (oui/non)
- Surfaces bétonnées et minérales des centres bourgs transformées (ha)
- Nombre de réunions de sensibilisation ou communication réalisées auprès des professionnels comme par exemple paysagistes, bureaux d'études et architectes, élus, communes, particuliers, entreprises sur les thèmes des îlots de chaleur urbains, des types d'essences, de la qualité de l'air intérieur et extérieur, du radon

**Bénéfices environnementaux de l'action**

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Augmentation de la séquestration carbone
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	



	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
3.2.3	PRÉSERVATION ET VALORISATION DES HAIES ET DU BOCAGE	
Axe stratégique	Orientation	
3. Un territoire adapté au climat de demain	3.2 Anticiper le changement climatique	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>L'intensification des pratiques agricoles, et notamment dans le bocage, peut entraîner des coupures au détriment de ses vocations agronomiques mais aussi de sa capacité à stocker du CO2 en tant que puits carbone et, par corollaire, de produire une biomasse durable valorisable dans différentes filières (bois énergie, paillage, agronomie, etc.).</p> <p>Les haies et le bocage, caractéristiques du territoire bourbonnais, jouent de nombreux rôles dans le contexte du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stockage du carbone</li> <li>• Biodiversité, lieu de vie ou de circulation pour de nombreuses espèces</li> <li>• Atténuation des évènements climatiques extrêmes :</li> <li>• Épisodes pluvieux : limitation du ruissellement et amélioration de l'infiltration dans les sols.</li> <li>• Épisodes venteux ou de sécheresse, voire caniculaires : effet brise-vent, parasol pour les prairies ou cultures, abri pour le bétail.</li> <li>• Structure un paysage identitaire, contribuant au bien-être des habitants.</li> <li>• Ressource économique locale et durable.</li> </ul> <p>Au fil des années, ces éléments bocagers ont parfois été détruits au détriment de ses vocations agronomiques, paysagères et environnementales.</p> <p>Il s'agit de mettre en lumière les atouts des haies et du bocage, par une information des propriétaires et exploitants, ainsi que par des formations pour améliorer les modes d'entretien permettant de maximiser le potentiel de stockage carbone et d'accompagner à la replantation de haies.</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<p><b>Mission Haies (Union des forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes) depuis 2010 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter des conseils techniques, notamment aux agriculteurs et aux communes, principaux gestionnaires de linéaires bocagers.</li> <li>• Disposer de données technico-économiques en matière de productivité du bocage et de valorisation des sous-produits de la taille, tant en matière de bois-énergie (chauffage) que de paillage (en alternative ou complément à la paille en stabulation).</li> <li>• Participer à l'émergence de projets de type chaufferie bois-énergie en faisant le lien entre les acteurs (commune, agriculteurs, FDCUMA, SDE 03, etc.)</li> <li>• Permettre d'assurer aux exploitations agricoles une meilleure résilience face au changement climatique (effet « tampon » face aux aléas climatiques) grâce à une meilleure gestion du bocage et aux replantations.</li> <li>• Bénéficier d'aménités positives en termes de dépollution et régulation de l'eau à l'échelle des bassins versants, lutte contre l'érosion des sols, filtration de l'air, préservation de paysage bocager identitaire et biodiversité.</li> </ul> <p><b>Déploiement du label « Haies » :</b> C'est un outil national qui garantit la gestion durable du bocage. Il sera suivi et testé dans l'Allier. Selon les résultats obtenus, l'outil pourra être massifié auprès des gestionnaires du bocage.</p> <p><b>Accompagnement du CEN Allier :</b> En complément, le CEN Allier accompagne les collectivités à prendre en compte les haies et le bocage, en tant qu'infrastructure naturelle, importante comme lieu de vie et de circulation de la biodiversité et en tant qu'entité paysagère identitaire.</p>		

Pilotage de l'action				
Pilote / Porteur de l'action	Département de l'Allier / Mission haies de l'Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes. Possible implication du CEN Allier sur les volets biodiversité, paysages et valorisation			
Partenaires mobilisés	Propriétaires fonciers, collectivités, CUMA de déchetage, agriculteurs, SDE03			
Cibles / public visé				
Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	Non programmé	Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel				
Moyens consacrés	50 K€/ an actuellement dont 40 k€ via aides du Département			
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutation de l'agriculture.</li> <li>• Longtemps, l'arbre et les haies ont été considérés comme des éléments inutiles et gênants.</li> <li>• Maîtrise du foncier (propriétaire/exploitant).</li> <li>• Méconnaissance des nouveaux outils et des références technico économiques.</li> <li>• Entretien actuel ne favorisant pas la régénération du bocage.</li> </ul>			
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amplifier le linéaire bocager mais aussi préserver l'existant.</li> <li>• Sensibiliser les propriétaires, exploitants, collectivités aux rôles et services de la haie et du bocage.</li> <li>• Former (propriétaires et exploitants) sur les modes d'entretien, économiquement viables et permettant de maintenir les capacités de stockage carbone, accueil de la biodiversité et atouts paysager.</li> <li>• Inciter et accompagner la replantation de haies.</li> </ul>			
Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	Pour plus d'information sur les résultats actuels : <a href="https://missionhaies.wixsite.com/mission-haies">https://missionhaies.wixsite.com/mission-haies</a> <a href="http://afac-agroforesteries.fr">afac-agroforesteries.fr</a>			
Indicateurs de suivi et de résultat de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire de haies plantées par an.</li> <li>• Linéaire bocager géré durablement notamment sous forme de label haies.</li> <li>• Résultat de l'étude de pertinence du déploiement du label Haie.</li> <li>• Pourcentage annuel global de destruction du maillage bocager voire tendance.</li> <li>• Nombre de projets valorisant le bois énergie.</li> <li>• Nombre de sensibilisations réalisées par an, par type de public.</li> <li>• Nombre de formations réalisées par an, par type de public.</li> <li>• Volumes de déchetage assuré par an par la Cuma de déchetage départementale.</li> <li>• Nombre de projets de plantation suivis par an.</li> </ul>				

### Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	Influe aussi sur la qualité des eaux.
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	Stockage carbone. Régulation thermique. Régulation des écoulements d'eau.
Bénéfice socio-économique	+	Valorisation paysagère et en termes de biodiversité très prisées des touristes.

## ORIENTATION 3.3 : ACCOMPAGNER LA RESILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
3.3.1	ADAPTATION DES PRATIQUES CULTURALES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE OU AP3C	
Axe stratégique	Orientation	
3. Un territoire adapté au climat de demain	3.3 Accompagner la résilience de l'agriculture locale	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>L'agriculture occupe une place toute particulière par rapport au climat. Son activité est directement impactée par celui-ci et elle devra donc s'adapter aux évolutions du climat.</p> <p>Le programme AP3C (Adaptation des pratiques culturelles au changement climatique), dans ses prévisions, fait état d'un cumul de précipitations sensiblement équivalent mais réparti de manière plus hétérogène, lié à une hausse des températures et des risques de gel plus étendus dans l'année. L'été, la variabilité des rendements augmentera. Une adaptation des variétés ou espèces cultivées et des pratiques culturelles devra s'opérer.</p> <p>Afin de ne plus être seulement dans la réaction face aux aléas et de pouvoir procéder à des choix stratégiques tenant compte des nouvelles évolutions climatiques et de leurs impacts sur les systèmes d'élevage, le programme AP3C a été élaboré à l'échelle du Massif Central regroupant 11 Chambres d'Agriculture, porté par le SIDAM avec le partenariat de l'Institut de l'élevage (IDELE).</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<p><b>Méthodologie du projet AP3C :</b></p> <p>Le projet AP3C a opté pour une approche combinant l'expertise climatique, agronomique et systémique des ingénieurs de 11 Chambres d'agriculture, en lien avec ceux de l'IDELE. Dans le cadre de l'expertise agronomique, l'évolution de 30 Indicateurs AgroClimatiques (IAC) de 1980 à 2050 a été simulée. L'expertise climatique (par un agro-météorologue) a consisté à établir un ensemble de projections jusqu'à l'horizon 2050 à partir de l'analyse de l'évolution d'un certain nombre de paramètres météorologiques (températures, précipitations, évapotranspirations potentielles (ETP)), au pas de temps quotidien sur la période 1980-2015 et sur l'ensemble du Massif Central. Ces projections permettent d'appréhender de manière détaillée les évolutions climatiques attendues sur le territoire. Elles mobilisent les données d'une centaine de stations dans le Massif central et y proposent une analyse fine et localisée de l'évolution climatique. Pour le futur, un résultat consensuel des modèles présentés dans les rapports du GIEC est utilisé. Ces modèles expriment que, relativement à la tendance des dernières décennies, l'évolution à venir pour une trentaine d'années au moins est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• indépendante du scénario d'émission de gaz à effet de serre ;</li> <li>• au minimum aussi rapide que ce qui a été observé jusqu'ici.</li> </ul> <p>AP3C utilise un générateur stochastique de temps (SWG) pour produire des projections climatiques de nature statistique, point par point. Les projections sont produites jusqu'à l'horizon 2050, classiquement appelé « futur proche ». Ce ne sont pas moins de 10 000 projections qui sont réalisées par station et par paramètre, faisant l'objet d'une approche statistique. Ainsi, la moyenne de plus de 10 000 projections a pu être établie ainsi que les observations effectivement réalisées entre 1980 et 2015, et ce sur 3 types de paramètres météorologiques quotidiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'évapotranspiration potentielle (ETP),</li> <li>• les températures (T)</li> <li>• les précipitations (RR).</li> </ul> <p>La conception des projections d'Indicateurs AgroClimatiques (IAC) dans le cadre d'AP3C fait appel à ces projections climatiques.</p>		

## Des adaptations proposées à l'échelle parcellaire et à l'échelle du système d'exploitation - expertise systémique :

Le projet AP3C allie une triple expertise climatique, agronomique et systémique. La troisième expertise a pour ambition d'étudier l'impact du changement climatique à l'échelle de l'exploitation dans sa globalité. L'objectif de cette approche systémique est de scénariser l'évolution d'un certain nombre de cas types à l'horizon 2050. Dans AP3C, cette expertise est la combinaison d'une approche dite « de terrain » valorisant l'expérience des agriculteurs, et d'une approche « à dire d'experts », conduite en partenariat avec les instituts techniques et qui fait appel, entre autres, aux techniciens et ingénieurs référents des Chambres d'agriculture et aux animateurs réseaux de l'IDELE.

De nouveaux indicateurs seront proposés :

Écoulement en période de recharge hivernale	Somme d'écoulements (mm) entre le 01/10 et le 30/05
Estimer la valorisation des apports d'azote sur céréales en début de printemps, autour du stade épi 1 cm	Cumul de pluviométrie (mm) entre le 01/03 et le 10/04
Estimer la réussite d'implantation de cultures intermédiaires/ dérobées après récolte des céréales	Nb de jours avec RFU > 10 mm sur la période 10 /07 au 20/08
Possibilité de travailler un sol (besoin de pluies) derrière récolte céréales ou pour implantation colza/ / prairie temporaire	Date à laquelle on atteint un cumul P>30 mm, à partir du 1er août
Estimer le potentiel de pousse des prairies au printemps	Proportion de jours avec stress hydrique >50% entre 400°J et 800° J
Estimer la disponibilité de la ressource fourragère sur l'automne	Nombre de jours où RFU >0 mm entre J1 (= à partir du 15 août quand RFU> 25 mm) et J2 (= 1er jour où Tn<-5°C)

### Pilotage de l'action

Pilote / Porteur de l'action	Chambre d'agriculture de l'Allier
Partenaires mobilisés	IDELE, Conseil Régional, CasDAR, ...
Cibles / public visé	



### Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Non programmé	Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel				
Moyens consacrés				
Points de vigilance	Lourdeur de la démarche			
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper le changement climatique en opérant en amont une adaptation des variétés ou espèces cultivées et des pratiques culturales</li> <li>• Permettre d'adapter le conseil agricole à la réalité du changement climatique.</li> </ul>			
Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement				

### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- Nombre d'agriculteurs engagés dans l'action
- Surface de parcelle adaptée

<b>Bénéfices environnementaux de l'action</b>		
	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	=	

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
3.3.2	EXPERIMENTATION D'ELEVAGES BAS CARBONE	
Axe stratégique	Orientation	
3. Un territoire adapté au climat de demain	3.3 Accompagner la résilience de l'agriculture locale	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>L'élevage est la production agricole dominante dans le département de l'Allier, et c'est un fort contributeur en termes d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Cependant, l'élevage a la particularité de pouvoir compenser ses émissions en stockant ces GES, et notamment le carbone, dans le sol sous forme de matière organique. Premier support de l'activité agricole, le sol est également un réservoir de carbone dont la préservation est importante pour une action efficace sur le climat.</p> <p>Les principales pertes de carbone sont liées aux changements d'affectation des sols (urbanisation notamment) et aux pratiques agricoles qui peuvent maintenir, augmenter ou réduire la matière organique du sol. Les pratiques des exploitations sont à la base de la réflexion à mener pour maintenir voire augmenter le stockage du carbone. La couverture des sols, les haies et bandes enherbées, la gestion des prairies, les techniques culturales, la fertilisation organique et la restitution de résidus au sol sont des exemples de techniques pouvant influencer sur ce stockage.</p> <p>Ces pratiques sont à mettre en relation avec l'optimisation de la production dans les élevages (kg de lait ou kg de viande produits/ha), afin de limiter l'impact de ces GES de ces productions tout en maintenant un tissu économique performant et essentiel pour notre territoire.</p> <p><b>Sur le département de l'Allier, les prairies représentent près de 74 % de la SAU (surface agricole utile) et les cultures représentent un peu plus de 26 % de la SAU.</b></p> <p><b>Après réalisation d'un diagnostic à l'échelle de l'exploitation afin de mesurer le bilan des émissions et du stockage de ces GES (outil CAP2ER), il sera nécessaire de proposer des actions à mettre en œuvre dont, pour l'élevage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la gestion optimale des prairies, qu'elles soient permanentes ou temporaires (les espèces et variétés adaptées au contexte pédoclimatique, aux animaux concernés, la fertilisation, la gestion du pâturage, les techniques de récolte,...).</li> <li>• La gestion des haies (entretien, replantation, espèces, valorisation, ...).</li> <li>• La réflexion sur l'alimentation optimale des animaux.</li> <li>• L'atteinte de l'autonomie alimentaire et protéique (en définissant quelles sources de protéine, ...).</li> <li>• L'amélioration de l'efficacité des couverts végétaux.</li> <li>• L'augmentation de la part de l'herbe dans la ration (quantité et qualité).</li> <li>• L'optimisation du temps d'engraissement des réformes et la réduction des UGB (unités de gros bétail) improductifs. Pour rappel, l'UGB est l'unité de référence permettant de calculer les besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal d'élevage. Il existe 4 types d'UGB différents avec tables et coefficients associés selon l'utilisation souhaitée.</li> </ul>		
<b>Description de l'action</b>		
<p>Dans un premier temps, il s'agit d'établir des diagnostics des exploitations pour améliorer les résultats techniques et économiques et voir les évolutions possibles pour diminuer l'empreinte carbone des élevages.</p> <p>Des propositions d'amélioration de la sélection des couverts végétaux seront réalisées afin de diminuer les besoins en eau par des expérimentations sur plusieurs années.</p> <p>Dans un but d'amélioration de la génétique des cultures et fourrages, une meilleure résistance au stress hydrique et l'optimisation de la valeur alimentaire (réduction des charges pour les exploitants), des expérimentations pourront être mises en place sur plusieurs années.</p> <p>Divers autres propositions pourront être mises en place comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• augmenter la part de légumineuses dans l'assolement ;</li> <li>• augmenter la durée de vie des prairies par une meilleure gestion ;</li> </ul>		

La montée en compétence des exploitants sera également une priorité grâce à plusieurs formations qui seront proposées :

- formations sur le pâturage tournant ;
- expérimentations et formations sur l'intérêt des méteils ;
- formations sur la gestion et l'entretien des haies pour une meilleure valorisation ;
- développer l'outil InfoPrairie.

### Pilotage de l'action

Pilote / Porteur de l'action	Chambre d'Agriculture de l'Allier
Partenaires mobilisés	Idele, Arvalis, Fermes expérimentales, Mission Haie, OP,...
Cibles / public visé	

### Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Non programmé	Programmé	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel	2021 - 2024 pour la première phase d'expérimentation			
Moyens consacrés	½ ETP + investissement de suivi (estimé à entre 10 et 20k€/an)			
Points de vigilance	Manques de moyens financiers			
Finalités attendues				
Retours d'expérience - Eléments d'enrichissement				

### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action



- Nombre d'agriculteurs engagés dans l'action
- Nombre d'hectares concernés et typologie.

### Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	Meilleure gestion pourrait permettre de limiter les charges (fertilisants, concentrés, ...)
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socioéconomique	+	L'autonomie = argument pour vente.

# AXE 4 : UN TERRITOIRE A L'URBANISME ET AUX MOBILITES DURABLES

## ORIENTATION 4.1 : UTILISER LES DOCUMENTS D'URBANISME COMME LEVIER DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
4.1.1	INTÉGRER LES ENJEUX DU PCAET DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME AFIN DE LES RENDRE OPPOSABLE À TOUS	
Axe stratégique	Orientation	
4. Un aménagement du territoire et des mobilités durables	4.1 Utiliser les documents d'urbanisme comme levier de la transition écologique et énergétique du territoire	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>Montluçon Communauté est compétente en matière de documents d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, puisque cette compétence avait été transférée dès 2016 au sein de l'ancienne Communauté d'Agglomération Montluçonnaise comme de la Communauté de Communes du Pays de Marcillat.</p> <p>Dans ce cadre, elle élabore depuis Juillet 2017, date du séminaire de lancement de la démarche, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant valeur de Programme Local de l'Habitat (PLUiH), dont l'approbation est prévue en 2022.</p> <p>L'élaboration du PCAET s'effectue de façon concomitante avec celle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin de faciliter la prise en compte du contenu du premier par le second et surtout sa mise en œuvre opérationnelle.</p> <p>En effet, les documents d'urbanisme stratégiques sont et doivent être de véritables leviers de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement durable du territoire, reposant sur la facilitation des transitions énergétiques et écologiques.</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<p><b>Permettre une implantation cohérente et concertée des énergies renouvelables grâce aux documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler à l'identification des possibilités d'implantation d'énergies renouvelables (EnR) et inscrire des zones favorables au sein du futur PLUiH.</li> <li>• Prévoir au niveau du règlement des dispositions permettant aux projets d'implantation d'EnR de voir le jour sans nécessairement devoir procéder à une modification du document en vigueur.</li> <li>• Prévoir une centralisation des sollicitations des développeurs d'EnR au niveau de l'agglomération afin d'avoir une vision globale des projets et d'accompagner les communes face aux demandes.</li> <li>• Réfléchir à intégrer l'implantation des EnR au sein de l'intérêt communautaire afin d'avoir un interlocuteur clairement identifié et une position partagée sur ce sujet.</li> </ul> <p><b>Faciliter la transition énergétique par la limitation des consommations énergétiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Profiter de la réalisation du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) pour travailler sur la règle d'extinction nocturne des dispositifs lumineux et sur leur intensité, sur l'encadrement des publicités et enseignes numériques ou lumineuses.</li> <li>• Renforcer les centralités des communes en réhabilitant énergétiquement le bâti existant et en développant les nouvelles constructions autour des centres bourgs afin de limiter les besoins énergétiques (cf. fiche 4.1.2- Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable permettant une résilience du territoire au changement climatique).</li> <li>• Développer des formes urbaines efficaces moins énergivores.</li> </ul>		

**Encourager par des règles d'urbanisme la réalisation de bâtiments adaptés aux futures conditions climatiques :**

- Favoriser l'amélioration du confort d'été dans les constructions neuves ou existantes et autoriser la végétalisation des toitures et des murs.
- Permettre l'efficacité énergétique du bâti et des constructions performantes en :
  - autorisant l'utilisation de biomatériaux ou de matériaux à faible facteur d'émission de Gaz à Effet de Serre, en permettant le recours aux techniques et procédés bioclimatiques, la pose d'équipements d'énergie renouvelable domestiques...
  - s'appuyant sur les partenaires techniques locaux pour promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés en relayant leurs actions, évènements de communication et retours d'expérience.

**Pilotage de l'action**

Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté
Partenaires mobilisés	L'État (DDT, DREAL), la Région, le Département, le PETR, les Chambres consulaires, le SDE03, les développeurs d'EnR, les associations de protection et de gestion des espaces naturels, association CBPA...
Cibles / public visé	La population, les agriculteurs, les entreprises et commerces, les annonceurs, les professionnels du bâtiment, les promoteurs, les habitants et riverains, les propriétaires fonciers, les élus

**Mise en œuvre de l'action**

Avancement de l'action	<table border="1"> <tr> <td>Non programmé</td> <td>x</td> <td>Programmé</td> <td></td> <td>En cours</td> <td>Terminé</td> </tr> </table>	Non programmé	x	Programmé		En cours	Terminé
Non programmé	x	Programmé		En cours	Terminé		
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2020 - 2022 : élaboration et entrée en vigueur du PLUiH et du RLPi</li> <li>• Questionner l'intérêt communautaire sur la possibilité d'intégrer la question des EnR et de leur implantation en son sein</li> <li>• 2022 – 2026 : mise en œuvre et suivi des orientations inscrites dans les documents de planification</li> </ul>						
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget PLUiH</li> <li>• Budget RLPi</li> <li>• Moyens humains dédiés à la sensibilisation et à l'accompagnement des démarches d'implantation d'EnR.</li> </ul>						
Points de vigilance	Trouver l'équilibre entre trop de contraintes à l'urbanisation sur un territoire peu dynamique démographiquement et préservation du cadre de vie, vecteur d'attractivité.						
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver le cadre de vie des habitants.</li> <li>• Favoriser une amélioration du patrimoine bâti existant ou à venir.</li> <li>• Réduire les consommations et les besoins en énergie.</li> <li>• Réduire la pollution lumineuse et visuelle.</li> <li>• Faciliter l'implantation d'EnR en fléchant leur localisation dans une logique de concertation.</li> </ul>						

**Indicateurs de suivi et de résultat de l'action**

- Prévoir au sein du PLUiH des dispositions permettant l'implantation d'EnR.
- Définir une procédure commune pour recevoir les porteurs de projet EnR
- S'interroger sur l'inclusion des EnR au sein de l'intérêt communautaire
- Adoption du RLPi et du PLUiH
- Suivi des autorisations d'enseignes et de dispositifs publicitaires et conformité des installations autorisées
- Nombre de projets d'aménagement de centre-bourg
- Nombre de projets annuels adoptant des formes urbaines peu énergivores (BBC, passive, positive)
- Nombre de permis de construire intégrant les énergies renouvelables, matériaux biosourcés, équipements bioclimatiques ou végétalisation des murs et/ou toitures

**Bénéfices environnementaux de l'action**

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	

Fiche Action n°	Intitulé de l'action
4.1.2	METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DURABLE PERMETTANT UNE RÉSILIENCE DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Axe stratégique	Orientation
4. Un aménagement du territoire et des mobilités durables	4.1 Utiliser les documents d'urbanisme comme levier de la transition écologique et énergétique du territoire

### Contexte et objectifs

Outre l'élaboration du PLUiH, dont l'approbation est prévue au mieux en 2022, il est important que les projets d'aménagement, aussi bien publics que privés, mettent en œuvre de manière concrète les préceptes d'un développement durable, équilibré, exemplaire et responsable.

Cela passe par la préservation du cadre et de la qualité de vie locale, levier d'attractivité mais aussi par la réintroduction de la nature en ville et une adaptation des aménagements à l'évolution des modes de vie et au changement climatique, afin de maintenir supportable la vie citadine face aux dérèglements, notamment les vagues de chaleur et la diminution de la ressource en eau, évènements auxquels le territoire est déjà confronté.

### Description de l'action

#### **Réduire l'artificialisation des sols en luttant contre l'étalement urbain :**

- Privilégier la remise sur le marché de logements vacants et soutenir la réhabilitation énergétique du bâti existant (cf. fiche 2.1.3- renforcer la lutte contre la précarité énergétique) pour limiter la consommation d'espaces non urbanisés.
- Optimiser le foncier constructible en définissant une superficie maximale pour les parcelles constructibles, en mobilisant prioritairement les dents creuses et en travaillant à la reconversion de friches.
- Encourager la production de logements à proximité des centralités par le biais du zonage du futur PLUiH.
- Maintenir dans les centralités un accès à des commerces et services de proximité pour limiter l'installation dans des zones d'activités consommatrices d'espace, en extérieur des villes et bourgs (cf. fiche n°4.3.1- favoriser le recours aux modes actifs et mobilités douces).

#### **Adapter l'aménagement et l'entretien des espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques :**



- Diminuer les surfaces imperméables au sein des projets urbains afin de permettre l'infiltration des eaux pluviales.
- Développer la nature en ville dans les aménagements d'espaces publics pour limiter le ruissellement et créer des îlots de fraîcheur (cf. fiche n° 3.2.2).
- Travailler sur des projets urbains de renaturation et de restauration d'espaces naturels en ville autour des ruisseaux des Étourneaux et du Lameron par exemple.
- Prévoir des formations à destination des élus et des agents des espaces verts sur l'adaptation des espèces au réchauffement climatique.
- Intégrer le développement durable dans les pratiques d'aménagement sur les opérations d'aménagement, y compris privées, en particulier dans les lotissements (projets de quartiers durables, d'éco-hameaux, recours à l'approche environnementale de l'urbanisme...).

#### **Protéger et favoriser les éléments de biodiversité du territoire :**

- Prendre en compte les aspects paysagers, patrimoniaux et la trame verte et bleue (TVB) au niveau des documents d'urbanisme en s'appuyant sur des partenaires techniques tels que l'Établissement Public Loire ou le CEN Allier qui travaille sur la préservation (voire la restauration) de la mobilité des cours d'eau et de la capacité de la nappe alluviale en réalisant des études de terrain, des inventaires (de contraintes mais aussi de zones humides et zones tourbeuses), des partenariats avec des agriculteurs, des sensibilisations du grand public...
- Mener l'évaluation environnementale du PLUiH dans l'optique d'éviter ou de limiter ses impacts sur la Trame Verte et Bleue.
- Préserver et restaurer les milieux naturels, les continuités écologiques pour favoriser la biodiversité en sensibilisant les agriculteurs à la protection des haies et la pérennisation des puits de carbone et les habitants citadins à la végétalisation de leurs espaces extérieurs.

<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer des critères environnementaux (par exemple : coefficient de biotope par surface, préservation des sols de l'artificialisation, classement des haies...) dans le cadre du PLUiH en cours (cf. fiche n°4.1.1 - intégrer les enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme).</li> <li>Utiliser la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour permettre des actions concourant à ralentir les écoulements, à réduire les inondations, à améliorer la qualité de l'eau, à protéger et restaurer les sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.</li> </ul>						
<b>Pilotage de l'action</b>						
Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté					
Partenaires mobilisés	Communes, DDT, PETR, Conseils départemental et régional, ADEME, CAUE, ATDA, Agence de l'eau, Commission Locale de l'Eau, CEN Allier...					
Cibles / public visé	Aménageurs, bailleurs sociaux, promoteurs, habitants					
<b>Mise en œuvre de l'action</b>						
Avancement de l'action	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Non programmé</td> <td style="width: 25%;">Programmé</td> <td style="width: 25%; text-align: center;"><b>x</b></td> <td style="width: 25%;">En cours</td> <td style="width: 25%;">Terminé</td> </tr> </table>	Non programmé	Programmé	<b>x</b>	En cours	Terminé
Non programmé	Programmé	<b>x</b>	En cours	Terminé		
Calendrier prévisionnel	2020 - 2026					
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget PLUiH.</li> <li>Mise en place d'une ingénierie/conseil au niveau communautaire pour accompagner les projets d'aménagement.</li> </ul>					
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer d'un développement équilibré complémentaire et solidaire de l'ensemble du territoire : faire attention à l'effet « double peine » pour les communes les plus urbaines.</li> </ul>					
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer une offre de logements neufs ou à réhabiliter adaptée à la démographie du territoire (composition des ménages, vieillissement de la population) et à l'évolution des modes vie plutôt que de la construction neuve consommatrice d'espace.</li> <li>Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire (pelouses sèches, rivières, zones humides...).</li> <li>Limiter les impacts sur les zones humides existantes dans les projets d'aménagement ou compenser leur suppression le cas échéant.</li> </ul>					
<b>Indicateurs de suivi et de résultat de l'action</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets d'aménagement ayant intégré des enjeux de développement durable (végétalisation, limitation de l'imperméabilisation, renaturation...).</li> <li>Pourcentage de réduction des zones à urbaniser au sein du futur PLUiH.</li> <li>Intégration de critères environnementaux dans le PLUiH.</li> <li>Taille moyenne des parcelles accueillant une construction nouvelle (m²).</li> <li>Reconversion de friches et nombre de dents creuses mobilisées.</li> <li>Nombre d'actions GEMAPI mises en œuvre.</li> <li>Mise en œuvre du contrat territorial (lancement de l'étude de l'état des ruisseaux, définition d'un programme d'actions).</li> </ul>						

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	



	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
4.1.3	MISE EN PLACE DU PLAN PAYSAGE A L'ECHELLE DU PETR	
Axe stratégique	Orientation	
4. Un aménagement du territoire et des mobilités durables	4.1 Utiliser les documents d'urbanisme comme levier de la transition écologique et énergétique du territoire	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher fait partie des 15 collectivités lauréates de l'Appel à projets annuel 'Plan Paysage' lancé en mai 2019 par le Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire. Ce plan cible deux ensembles paysagers dans leur intégralité : « la vallée du Cher » et la « Combraille bourbonnaise », qui concernent 40 communes sur les 90 du PETR (pour des surfaces très variables).</p> <p>La réalisation du plan paysage a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• travailler sur l'aménagement du territoire en vue de promouvoir les mobilités actives, de loisirs (concourant ainsi au développement touristique) et du quotidien,</li> <li>• valoriser la qualité paysagère.</li> </ul>		
<b>Description de l'action</b>		
<p><b>Réalisation du Plan Paysages :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic paysager et d'itinérance</li> </ul> <p>Il doit être co-construit avec les différents acteurs et permettre l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages et de leurs dynamiques en lien avec les axes de la stratégie retenue, notamment en lien fort avec ce qui constitue le réseau des mobilités actives sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des Objectifs de Qualité Paysagère</li> </ul> <p>Ils caractériseront les orientations fixées pour le territoire en matière de protection, de gestion et d'aménagement de ses paysages.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition du plan d'actions</li> </ul> <p>Il exposera clairement les intentions des collectivités et des acteurs locaux pour les années à venir. Ses caractéristiques seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être opérationnel,</li> <li>- être lisible et compréhensible par tous,</li> <li>- avoir une réelle portée et dimension pédagogique,</li> <li>- s'appuyer le plus souvent possible sur des éléments graphiques pour traduire et expliciter au mieux les objectifs retenus,</li> <li>- s'accompagner d'une définition des outils de suivi et d'évaluation nécessaires.</li> </ul> <p><b>Démarche globale d'animation du Plan Paysages</b> afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser et former les acteurs et usagers du paysage.</li> <li>• Développer une fonction d'observatoire des paysages (étapes définies dans le Plan d'actions) en lien avec la Maison de la Combraille.</li> <li>• Constituer un réseau d'ambassadeurs du paysage (des élus du territoire et usagers sensibilisés par le biais de la démarche) et porter à connaissance des habitants.</li> <li>• Constituer une base solide en vue de l'émergence d'un (de) futur(s) Contrat(s) Vert(s) et Bleu(s), outil opérationnel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes visant à la préservation et à la restauration des continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques). Fondé sur une démarche multi-partenariale, ce contrat permet de soutenir financièrement les acteurs locaux pour la mise en œuvre d'un programme opérationnel sur 5 ans.</li> </ul>		
<b>Pilotage de l'action</b>		
Pilote / Porteur de l'action	PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher	
Partenaires mobilisés	EPCI / DDT / DREAL / CAUE...	



Cibles / public visé					
<b>Mise en œuvre de l'action</b>					
Avancement de l'action	Non programmé	<b>x</b>	Programmé	En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel	Automne 2020 – Automne 2021				
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études pour l'élaboration du Plan Paysage 71900€ HT + Ingénierie interne (suivi et animation) 13200€ : TOTAL : 85100€ HT</li> <li>• Subventions : État - DREAL 30000€, Leader 38100€ (autofinancement PETR 17000€)</li> </ul>				
Points de vigilance					
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les rapports entre la Vallée du Cher, la Combraille Bourbonnaise et l'aire urbaine (traitements des lisières, inscription de l'éco-mobilité urbaine dans l'armature paysagère territoriale, valorisation des requalifications des villages exemple de Saint-Fargeol Village Jardin), préservation et rétablissements des liaisons entre les villages et/ou quartiers et la rivière Cher (restauration de mobilités anciennes).</li> <li>• Valoriser les points d'intérêts paysagers et les fenêtres visuelles de la rivière, des gorges et des vallées ; intégrer un programme d'aménagements des espaces publics en ponctuation du réseau d'éco-mobilité douce (organiser les fonctions portes d'entrée, lutte contre la fermeture des paysages de gorges et de vallées, etc.).</li> <li>• Caractériser et mettre en valeur les tiers paysages de la Vallée du Cher (reconquête et requalification de friches industrielles ou d'espaces artificialisés ou délaissés...).</li> <li>• Valoriser la gestion du Bocage et des haies (enjeu d'entretien-régénération et valorisation BFR de la haie bocagère en continuité des ateliers du paysage menés de 2011 à 2014 ayant permis l'élaboration de 50 plans de gestion auprès de la profession agricole et la formation de référents Haies avec le concours de la Mission Haie Auvergne).</li> <li>• Organiser et promouvoir un réseau continu et cohérent d'éco-mobilité douce intégré au paysage à l'échelle de la Vallée du Cher et de la Combraille bourbonnaise.</li> <li>• Initier la création d'un Ecopôle « mobilité et paysage » développant les fonctions de centrale de mobilité et de promotion des mobilités douces et d'observatoire</li> </ul>				
Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	Participation au réseau du Club Plans de Paysage Plan Paysage Vallée de la Dore et D906 du 'Parc Naturel Régional Livradois Forez'  Source : <a href="https://www.parc-livradois-forez.org/inventer/paysages-de-demain/plan-de-paysage-d906-vallee-de-la-dore/les-documents-du-plan-de-paysage-route-departementale-906-vallee-de-la-dore/">https://www.parc-livradois-forez.org/inventer/paysages-de-demain/plan-de-paysage-d906-vallee-de-la-dore/les-documents-du-plan-de-paysage-route-departementale-906-vallee-de-la-dore/</a>				
<b>Indicateurs de suivi et de résultat de l'action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic, Objectifs de Qualité Paysagère et Plans d'Actions du Plan Paysage.</li> <li>• Nombre de réunions du Comité de Pilotage réalisées par an.</li> <li>• Nombre d'actions du Plan Paysage effectives visant à réduire les GES, les consommations énergétiques, à améliorer la qualité de l'air, à s'adapter au changement climatique mises en place par an.</li> </ul>					

### Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Plus d'écomobilité / conservation ou plantation des haies pour la qualité paysagère.
Consommations énergétiques	+	Diminution de la consommation de carburant (développement des mobilités actives).
Qualité de l'air	+	Idem, moins de véhicules.
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	Le plan d'actions pourrait agir pour la conservation de haies, la plantation d'arbres aux essences adaptées au changement climatique.
Bénéfice socio-économique	+	L'un des objectifs du Plan Paysage sera au travers de la qualité paysagère de favoriser le développement touristique.

## ORIENTATION 4.2 : REDUIRE LES BESOINS EN MOBILITE

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
4.2.1	OPTIMISER LES FLUX ET FAVORISER LA NON-MOBILITÉ	
Axe stratégique	Orientation	
4. Un aménagement du territoire et des mobilités durables	4.2 Réduire les besoins en mobilité	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>Les déplacements de personnes représentent 16% des émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2016. Dans la mesure où une grande partie du territoire est rural ou péri-urbain et pas nécessairement desservi en transports en commun permettant de limiter le recours à la voiture individuelle, il est nécessaire d'agir à la source en essayant de réduire les besoins en mobilité du quotidien.</p> <p>Il s'agit donc d'agir sur les principaux postes appelant des déplacements : les trajets domicile-travail sont ceux qui génèrent le plus de recours à la voiture (8 déplacements sur 10) mais c'est également le cas pour les activités commerciales et de services puisqu'elles sont principalement concentrées sur les communes du cœur urbain et d'entrée d'agglomération.</p> <p>Aussi, afin de permettre aux résidents de Montluçon Communauté de limiter l'usage de la voiture, le territoire doit s'orienter vers l'optimisation des flux et la promotion de la non-mobilité en encourageant des alternatives pour les déplacements professionnels ainsi que domicile-travail et en faisant en sorte que les activités commerciales se rapprochent des lieux d'habitation.</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<p><b>Limiter les déplacements par la pratique du travail à distance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le développement du numérique et le déploiement de l'internet haut débit sur le territoire.</li> <li>• Inciter et communiquer auprès des entreprises sur la pratique du télétravail au moins un jour par semaine.</li> <li>• Proposer des espaces de co-working et tiers-lieux et communiquer sur leur existence.</li> </ul> <p><b>Agir sur la mobilité professionnelle du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer une enquête mobilité auprès des salariés du territoire.</li> <li>• Mobiliser les entreprises pour encourager les possibilités de covoiturage et les mutualisations possibles.</li> <li>• Étudier la mise en place de PDIE (plan de déplacement inter-entreprises) au niveau des zones d'activités économiques (cf. fiche n°4.3.2 - conforter les mobilités partagées et durables sur le territoire).</li> </ul> <p><b>Favoriser une offre commerciale de proximité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des secteurs à enjeux commerciaux adaptés en concertation avec les acteurs économiques et les communes dans le cadre de projets de revitalisation de centre-bourg.</li> <li>• Endiguer la fuite du commerce de proximité en dehors des centres bourgs en étudiant les besoins et les lieux propices à leur installation et en favorisant leur mise en place ou leur identification dans le cadre de partenariats avec les acteurs concernés et au sein des documents de planification (PLUiH notamment).</li> <li>• Faciliter le développement des commerces et distributeurs itinérants en les accompagnant dans leurs démarches administratives et en leur offrant de la visibilité par des démarches de communication.</li> </ul>		
<b>Pilotage de l'action</b>		
Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté	
Partenaires mobilisés	CCI, Entreprises du territoire, associations d'entreprises sur les zones, CMA, Région, Département...	
Cibles / public visé	La population, les entreprises et commerces	

Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	Non programmé	Programmé	<b>x</b> En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel	2020 - 2026			
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement de l'internet haut débit</li> <li>• Création d'espaces de co-working, de tiers-lieux</li> <li>• Concertation avec les entreprises</li> <li>• Enquête mobilité</li> <li>• Accompagnement des commerçants dans leurs démarches administratives</li> <li>• Temps de communication</li> </ul>			
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'adhésion au changement d'habitude</li> <li>• Difficulté à mobiliser les entreprises, commerces</li> <li>• Problématique des horaires décalés</li> <li>• Temps de déploiement de la couverture haut-débit</li> </ul>			
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les déplacements domicile-travail en voiture individuelle sur le territoire</li> <li>• Mutualiser les déplacements sur les zones concentrant un fort taux d'emplois</li> <li>• Réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>• Rendre accessible aux habitants une offre commerciale de proximité</li> <li>• Relancer une activité économique et commerciale sur l'ensemble du territoire</li> </ul>			
Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	<p><b>Télétravail et coworking dans l'Allier</b></p> <p>L'Allier profite de nombreux tiers-lieux propices au coworking, au télétravail, au travail collaboratif, à l'émergence de projets.</p> <p>Ces espaces conviviaux sont idéals pour développer son entreprise, échanger et partager avec des personnes de différents domaines.</p> <p>Certains, nommés <b>Fablab</b> (laboratoire de fabrication) sont dotés de technologies comme des machines traditionnelles pour travailler le bois, les métaux, le verre ou encore des machines numériques telles que des imprimantes 3D, des découpeuses lasers, des fraiseuses numériques, des thermoformeuses...</p> <p>Que vous soyez télétravailleur, entrepreneur, curieux, bricoleur, connecté au numérique, artiste, maquetiste, artisan, association, etc... Jeune comme senior, vos idées, vos projets trouveront forcément leur place dans l'Allier.</p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Mazier - Bocage Numérique (Bourbon l'Archambault) ☑</li> <li>• Le Caquetoire (Dompiere-sur-Besbre) ☑</li> <li>• FabLab Lapalisse ☑</li> <li>• Télécentre de Lapalisse ☑</li> <li>• Télécentre des Portes d'Auvergne (Montluçon) ☑</li> <li>• L'atallier (Moulins) ☑</li> <li>• Connecting bourbon (Moulins) ☑</li> <li>• Espaces de télétravail de Dompiere sur Besbre et Le Donjon ☑</li> <li>• Ecocentre (Varennes-sur-Allier) ☑</li> <li>• Le Kube (Cusset) ☑</li> <li>• Espace de coworking de Creuzier-le-Neuf ☑</li> <li>• VtVichy (Vichy) ☑</li> <li>• L'étincelle (Vichy) ☑</li> </ul> </div> <p>Source : <a href="https://rejoignez.allier.fr/658-les-tiers-lieux.htm">https://rejoignez.allier.fr/658-les-tiers-lieux.htm</a></p> <p><b>Des commerces itinérants originaux aux portes de Toulouse</b></p> <p>Aux portes de Toulouse, le village de Montbrun-Lauragais propose tous les jeudis après-midi, un marché assez original où se concentrent une coiffeuse, une libraire et une étio-pathe, toutes trois itinérantes. Leurs commerces viennent s'ajouter aux traditionnels métiers de bouche.</p> <p>Cela permet plus de liberté, moins de charges et une grande mobilité.</p> <div style="display: flex; align-items: center;">  </div> <p>Source : <a href="https://www.ladepeche.fr/2019/10/20/vent-nouveau-sur-le-commerce-ambulant.8492444.php">https://www.ladepeche.fr/2019/10/20/vent-nouveau-sur-le-commerce-ambulant.8492444.php</a></p>			



### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- Nombre de personnes réalisant du télétravail sur le territoire au moins 1 jour par semaine (sur la base d'une enquête mobilité)
- Nombre de commerces itinérants sur le territoire.
- Nombre de communes irriguées par du commerce itinérant.
- Nombre de commerces ayant ouverts/fermés sur le territoire par an
- Nombre d'espaces de co-working et tiers lieux sur le territoire
- Nombre de communes desservies par le haut débit
- Suivi annuel des consommations d'énergie sur le territoire du secteur des transports et en particulier du transport de personnes (kWh)

### Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	

## ORIENTATION 4.3 : DEVELOPPER DES MOBILITES ALTERNATIVES A L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE SUR LE TERRITOIRE

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
4.3.1	FAVORISER LE RECOURS AUX MODES ACTIFS ET MOBILITÉS DOUCES	
Axe stratégique	Orientation	
4. Un aménagement du territoire et des mobilités durables	4.3 Développer des mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle sur le territoire	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>Les déplacements de personnes représentent 16% des émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2016, selon le diagnostic réalisé. De plus, seules 13% des personnes travaillant et résidant dans la même commune utilisent une mobilité douce.</p> <p>Dans la mesure où une grande partie du territoire est rural ou péri-urbain et n'est pas nécessairement desservi en transports en commun permettant de limiter le recours à la voiture individuelle, il faut agir à la source en essayant de réduire les besoins en mobilité du quotidien mais aussi en développant la mobilité douce et le recours plus général aux modes actifs afin de limiter la pollution liée au transport des personnes.</p> <p>L'objectif principal est de faire en sorte que la population ait la possibilité de s'orienter en toute sécurité et sans perte de confort ou frais supplémentaires vers l'usage du vélo ou de réaliser davantage de choses à pied, notamment en centre-ville. Il s'agit à la fois de faire en sorte que les infrastructures existantes soient plus utilisées en leur fournissant une meilleure visibilité et en limitant les discontinuités.</p> <p>Outre les infrastructures, il faut également proposer des actions permettant aux habitants de recourir aux vélos, en les proposant à la location ou en facilitant l'achat et l'entretien, tout en les formant à l'utilisation du vélo en ville pour les sécuriser.</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<p><b>Développer le recours aux modes actifs en proposant des parcours préétablis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un schéma des mobilités actives, avec un fort volet vélo.</li> <li>• Sécuriser les déplacements par la création d'infrastructures adaptées (stationnements, voiries, signalétiques) et par l'organisation de formations à l'usage du vélo en ville.</li> <li>• Augmenter le linéaire cyclable.</li> <li>• Offrir des parcs de stationnement des vélos aux endroits stratégiques.</li> <li>• Faire de la communication auprès des citoyens sur les modes doux.</li> </ul> <p><b>Proposer des offres attractives pour équiper les ménages en vélo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une offre de location de vélos et VTT électriques sur le territoire.</li> <li>• Proposer des subventions pour l'achat d'un vélo.</li> <li>• Organiser des achats groupés.</li> <li>• Aider les habitants à entretenir et réparer leurs vélos pour en faciliter l'usage.</li> </ul> <p><b>Réfléchir à des alternatives possibles sur les courts trajets du quotidien :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler avec les établissements scolaires à mettre en place des « pédibus » (identifier les parents d'élèves et écoles volontaires, diagnostic des besoins...).</li> <li>• Si volonté locale : accompagner les projets par une signalétique adaptée, mise en réseau des établissements, fournitures de vêtements haute visibilité, temps de communication et de sensibilisation...</li> </ul> <p><b>Mettre en œuvre les actions en lien avec la partie mobilité du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher</b></p>		

Pilotage de l'action				
Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté			
Partenaires mobilisés	PETR, communes, tous les acteurs intervenants dans le domaine de la mobilité : Région, Département, associations d'utilisateurs, de réparation des vélos...			
Cibles / public visé	Les habitants, les employeurs, les écoles et parents d'élèves...			
Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action		Non programmé	Programmé	x En cours
Calendrier prévisionnel	2020 – 2026			
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût des aménagements réalisés.</li> <li>• Budget alloué à l'achat et la mise en location des vélos.</li> <li>• Budget de subventions à l'achat, l'entretien des vélos.</li> <li>• Partenariat avec les associations d'utilisateurs de vélos et associations/entreprises de réparation.</li> <li>• Coût d'études.</li> </ul>			
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité actuelle des voies piétonnes et cyclables.</li> <li>• Poids des dogmes privilégiant la circulation automobile.</li> <li>• Investissements des collectivités dans les équipements.</li> <li>• Qualité des aménagements.</li> <li>• Sensibilisation à plusieurs niveaux au recours aux mobilités actives.</li> </ul>			
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter le recours à la voiture sur les petits trajets.</li> <li>• Favoriser l'évolution des usages vers des modes de déplacement moins polluants et meilleurs pour la santé.</li> <li>• Hausse de la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens.</li> </ul>			
Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement				
Indicateurs de suivi et de résultat de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part des salariés travaillant et résidant dans une même commune se rendant à vélo ou à pied sur leur lieu de travail (%)</li> <li>• Nombre de vélos loués annuellement via les systèmes de location mis en place</li> <li>• Nombre de vélos achetés annuellement via les subventions versées ou les achats groupés</li> <li>• Nombre de places de stationnement de vélos sécurisées aménagées</li> <li>• Augmentation du linéaire continu cyclable (km)</li> <li>• Nombre de nouveaux kilomètres de voirie cyclable (km)</li> <li>• Nombre de communes reliées au centre-ville de Montluçon par voie douce</li> <li>• Nombre de sensibilisations/communications faites annuellement pour promouvoir les modes actifs</li> <li>• Nombre de formations dispensées annuellement sur l'usage du vélo en ville</li> <li>• Suivi des émissions de GES (kt CO2e) du secteur des transports en particulier des déplacements de personnes.</li> </ul>				

**Bénéfices environnementaux de l'action**

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	

Fiche Action n°

Intitulé de l'action

4.3.2

CONFORTER LES MOBILITÉS PARTAGÉES ET DURABLES SUR LE TERRITOIRE

Axe stratégique

Orientation

4. Un aménagement du territoire et des mobilités durables

4.3 Développer des mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle sur le territoire

### Contexte et objectifs

Les déplacements de personnes représentent 16% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire en 2016.

Dans la mesure où une grande partie du territoire est rural ou péri-urbain et n'est pas nécessairement desservi en transports en commun (seulement 2% des personnes travaillant dans une commune différente de leur lieu de résidence utilisent les transports en commun) permettant de limiter le recours à la voiture individuelle, il faut agir à la source en essayant de réduire les besoins en mobilité du quotidien mais aussi en développant la mobilité douce et le recours plus général aux modes actifs afin de limiter la pollution liée au transport des personnes.

Quand il n'est pas possible de recourir aux mobilités douces pour effectuer certains déplacements, il est tout de même intéressant de proposer des alternatives moins polluantes aux usagers de la route, que ce soit en mutualisant les trajets (covoiturage, autopartage, autostop spontané...) ou en limitant les émissions de GES. Un service d'auto-partage a été mis en place sur la zone de Marcillat-en-Combraille dès 2018 avec trois véhicules électriques utilisés pour le transport à la demande. Ils ont permis, grâce à un réseau de chauffeurs bénévoles, de réaliser de manière partagée des trajets du quotidien. Montluçon Communauté restera vigilante à ce que ces alternatives de mobilités partagées qu'elle a mis en place restent à vocation sociale et solidaire afin de ne pas faire de concurrence aux activités économiques existantes.

L'objectif est donc d'augmenter l'utilisation de véhicules électriques, hybrides, gaz naturel, hydrogène afin de faire baisser les émissions de GES, le niveau de polluants atmosphériques et celui des nuisances sonores mais aussi de diminuer le nombre de véhicules circulant sur les infrastructures routières en encourageant les habitants à se regrouper pour réaliser les trajets du quotidien.

### Description de l'action

#### Renforcer le recours au covoiturage et à l'autopartage sur le territoire :

- Utiliser des outils référencés régionalement pour mettre en relation les usagers et localiser toutes les aires identifiées : plateforme de covoiturage.
- Matérialiser les espaces dédiés au covoiturage (aires, places dédiées au covoiturage sur les parkings...).
- Diagnostiquer les implantations favorables dans les communes (proximité d'une ligne de bus, capacité de stationnement, repérer les lieux de vie et d'usage : écoles, équipements sportifs) pour utiliser les parkings existants et limiter l'artificialisation des sols.
- Encourager le recours au covoiturage dans d'autres pans de vie que les trajets domicile-travail (organisation d'événements sportifs, culturels, associatifs...).
- Sensibiliser et communiquer sur les pratiques du covoiturage et de l'autopartage à travers les panneaux publicitaires, les affiches, les articles de presse et sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération.
- Sensibiliser et communiquer sur les pratiques du covoiturage et l'autopartage auprès des entreprises.

#### Mobiliser les entreprises pour développer le covoiturage en entreprise et inter-entreprises :

- Identifier les entreprises pouvant mettre en place des Plans de déplacements entreprises et inter-entreprises (PDE, PDIE).
- Accompagner la réalisation des plans et faciliter leur mise en œuvre (réaliser les aménagements si nécessaire, fournir la signalétique, flexibiliser les horaires de travail...).

#### Réaliser un plan de déplacements avec prise en compte de l'intermodalité :

- Réaliser l'étude sur le plan de déplacement à l'échelle du territoire en tenant compte de l'intermodalité (y compris le train).
- Favoriser l'intermodalité depuis les zones d'habitat vers des lieux stratégiques (gare, zones commerciales, centre-ville, zones de services...).

- Développer les parkings relais en périphérie de la ville de Montluçon en lien avec le réseau de transports en commun et les aires de covoiturage.
- Sélectionner parmi les solutions proposées dans l'étude les plus pertinentes à mettre en œuvre sur le territoire.

**Encourager les mobilités durables en mettant à la disposition des usagers les infrastructures nécessaires :**

- Valoriser le réseau de bornes de charge pour véhicules électriques déployé par le SDE 03 et identifier s'il est nécessaire d'en déployer d'autres
- Étudier la possibilité de créer des stations d'avitaillement en Gaz Naturel Véhicules (GNV) en lien avec la Région et l'ADEME, notamment pour les véhicules lourds de fret.
- Prendre connaissance de la centrale des mobilités du PETR (création d'un outil type plateforme mobile ou application permettant d'identifier les solutions de mobilité partagée) et de la plateforme des mobilités portée par la DIRECCTE qui est en cours de mise en place (outil regroupant l'ensemble de l'offre de services de mobilité, avec une entrée "faciliter l'insertion socio-professionnelle") et communiquer auprès des citoyens sur ces dispositifs.

**Pilotage de l'action**

Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté
Partenaires mobilisés	Région, ADEME, SDE 03, Département, transporteurs, PETR, DIRECCTE...
Cibles / public visé	Habitants, automobilistes, sociétés de transport, entreprises

**Mise en œuvre de l'action**

Avancement de l'action	Non programmé	Programmé	<b>x</b>	En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel	2020 - 2026				
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût des études.</li> <li>• Coût des aménagements et équipements.</li> <li>• Communication et sensibilisation.</li> <li>• Temps passé en accompagnement des entreprises.</li> </ul>				
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget de la collectivité.</li> <li>• Manque d'ingénierie.</li> <li>• Difficulté à changer les habitudes.</li> </ul>				
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Basculer de l'utilisation du véhicule individuel au transport collectif pour les trajets du quotidien et plus largement lorsque c'est possible.</li> <li>• Limiter le nombre de voitures circulant aux heures de pointe (école, horaires de travail...).</li> <li>• Baisser le pourcentage d'émissions de gaz à effet de serre lié à l'utilisation de la voiture.</li> <li>• Encourager la conversion des véhicules thermiques vers des énergies plus durables.</li> </ul>				

## Liste des aires de covoiturage dans l'Allier

Source : <https://www.allier.fr/293-aires-de-covoiturage.htm>



### Autopartage sur le secteur de Marcillat



Retours d'expérience -Éléments d'enrichissement

### L'autostop avec Rézo Pouce : une solution domicile-travail en zone rurale et périurbaine





### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- Nombre de communications/sensibilisations faites annuellement sur le covoiturage et l'autopartage
- Réalisation d'un plan de déplacements prenant en compte la multimodalité
- Nombre de solutions proposées par l'étude
- Nombre de solutions mises en œuvre
- Nombre de PDE/PDIE réalisés
- Nombre de nouveaux parkings relais créés en périphérie de la ville de Montluçon
- Nombre de personnes recourant à l'autopartage
- Nombre d'aires de covoiturage actives sur le territoire
- Nombre de places utilisées pour le covoiturage et nombre de places de parking matérialisées
- Adhésion de la collectivité à une plateforme de covoiturage
- Étude sur l'implantation de sources d'énergie durable à destination des véhicules
- Nombre de bornes électriques sur le territoire
- Nombre de stations d'avitaillement sur le territoire
- Part des salariés travaillant et résidant dans une commune différente se rendant au travail en transport en commun ou en covoiturage/autostop (%)

### Bénéfices environnementaux de l'action



	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>			
Fiche Action n°	Intitulé de l'action			
4.3.3	SCHÉMA GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ GNV ENTRE VÉHICULES, STATIONS ET UNITÉ DE MÉTHANISATION			
Axe stratégique	Orientation			
4. Un aménagement du territoire et des mobilités durables	4.3 Développer des mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle sur le territoire			
<b>Contexte et objectifs</b>				
<p>La Loi d'Orientation sur les Mobilités de 2019 (LOM) a donné plusieurs objectifs à atteindre en termes de mobilité dans les années à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050.</li> <li>• la fin de la vente de voitures neuves à énergies fossiles d'ici 2040.</li> <li>• le soutien aux véhicules fonctionnant au gaz.</li> </ul> <p>Ces objectifs seront atteints par la mise en place et le développement de solutions de territoire telles que la mobilité GNV (Gaz naturel pour véhicules) notamment pour les véhicules utilitaires et lourds pour lesquels les solutions basées sur l'électricité ne sont pas adaptées.</p> <p>Dans l'Allier, le développement du transport GNV est lié à une flotte captive d'un avitaillement : le territoire de Moulins est équipé d'une station ouverte au public et hormis quelques stations privées de taille réduite, seuls des projets d'installation sont présents sur les autres agglomérations et cette absence d'un réseau cohérent constitue un obstacle à la conversion du parc.</p> <p>Il est donc nécessaire de définir les actions à suivre pour homogénéiser le développement des stations GNV et encourager ce type de mobilité pour participer à réduire l'impact des déplacements sur le territoire.</p>				
<b>Description de l'action</b>				
<p><b>Réaliser un diagnostic et une analyse de la demande pour installer une station GNV/bio GNV sur le territoire (étude d'opportunité et de faisabilité) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sonder les chargeurs et les transporteurs quant à l'intérêt d'installer une station GNV/bioGNV.</li> <li>• Définir la stratégie de déploiement de la future station et la flotte ciblée.</li> <li>• Faire émerger les engagements possibles de conversion.</li> <li>• Définir les emplacements possibles.</li> <li>• Faire la publicité du contexte pour attirer des porteurs de projets.</li> </ul> <p><b>Créer une station :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir le cahier des charges de la première station GNV à implanter, et les contraintes inhérentes.</li> <li>• Chercher les partenaires et les aides potentiels.</li> <li>• Concrétiser le projet.</li> <li>• Développer le lien entre la station et son territoire : bioGNV par certification et communication sur origine du gaz</li> </ul>				
<b>Pilotage de l'action</b>				
Pilote / Porteur de l'action	SDE 03			
Partenaires mobilisés	Gaziers, collectivités, constructeurs automobiles, GRDF, chambres consulaires, ADEME, groupement agricole méthanisation			
Cibles / public visé				
<b>Mise en œuvre de l'action</b>				
Avancement de l'action	Non programmé	<input checked="" type="checkbox"/> Programmé	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé

Calendrier prévisionnel	Maturation longue	
Moyens consacrés	PCAET API : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût d'acquisition, de construction de la station et de raccordement au réseau qui varie entre quelques milliers d'euros et 2 millions d'euros (en fonction de sa capacité).</li> <li>• Coût d'exploitation, de maintenance et de gestion qui varie de 2000 €/an pour les petites stations à 30000€/an pour les plus grandes stations.</li> </ul>	
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coût d'investissement et d'entretien seront plus ou moins vite amortis en fonction de la demande = communiquer et inciter à l'utilisation de la station.</li> </ul>	
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un écosystème favorable à la mobilité GNV, développer l'usage d'une énergie renouvelable issue de la méthanisation agricole, adaptée à une filière transports de marchandises moyennes distances et aux poids lourds de service public.</li> <li>• Contribuer à la transition énergétique en réduisant la pollution atmosphérique et en s'adaptant au réchauffement climatique.</li> <li>• Trois à Cinq stations réparties sur le Département permettant d'assurer un ravitaillement sans détour.</li> </ul>	
Retours d'expérience - Eléments d'enrichissement	Station d'Yzeure, autres territoires plus engagés	
<b>Indicateurs de suivi et de résultat de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de véhicules roulant au GNV</li> <li>• Nombre et consommation des stations GNV.</li> </ul>		
<b>Bénéfices environnementaux de l'action</b>		
	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Impact sur les possibilités de développement ou de régression de la filière logistique

# AXE 5 : UN TERRITOIRE TOURNE VERS L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

## ORIENTATION 5.1 : FAVORISER L'EMERGENCE DE NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
5.1.1	CONSOMMER DE MANIÈRE PLUS LOCALE EN DÉVELOPPANT LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ	
Axe stratégique	Orientation	
5. Un territoire favorisant l'émergence de nouveaux modèles de production et de consommation	5.1 Favoriser l'émergence de nouveaux modes de consommation	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>Outre les enjeux du secteur agricole en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (21% des émissions selon l'approche réglementaire en 2016) liés au transport des produits d'alimentation issus de l'agriculture, c'est surtout la possibilité de maintenir une activité locale performante et de qualité, profitant aux habitants du territoire que Montluçon Communauté souhaite mettre en avant.</p> <p>Il s'agit tout à la fois de permettre aux agriculteurs d'avoir accès à un marché local sans intermédiaire distributeur, de tendre le plus possible à l'autosuffisance alimentaire et de permettre aux habitants de bénéficier d'une alimentation traçable parce que produite à côté de chez eux. Cette démarche doit être également menée dans les milieux institutionnels (restauration scolaire et collective, restaurants d'entreprise...).</p> <p>De la même façon, la structuration des offres locales présente de multiples enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les producteurs locaux en assurant des débouchés (auprès des collectivités, institutions, habitants, commerces locaux).</li> <li>• Permettre l'accès à une alimentation diversifiée et traçable de qualité pour les différents publics.</li> <li>• Garantir la préservation et la valorisation des espaces naturels du fait de leur exploitation.</li> </ul> <p>Afin de favoriser cette structuration locale des circuits et éviter le développement de dispositifs peu coordonnés, il sera envisagé l'écriture d'un Projet Alimentaire Territorial.</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<p><b>Développer dans les cantines scolaires (ou autres) l'approvisionnement local :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir la notion de production locale.</li> <li>• Réaliser un inventaire de la production locale sur le territoire de Montluçon Communauté et de ses environs.</li> <li>• Répertorier les canaux de distribution des différents producteurs (agriculteurs et industriels).</li> <li>• Prendre connaissance et utiliser, lorsque cela est possible, la plateforme Agrilocal du Conseil Départemental qui est une plateforme de marchés publics animée par le Département et permettant à la restauration collective publique (collèges, communes, lycées, hôpitaux, Ephad) de lancer des consultations pour acheter des produits alimentaires locaux (viandes, produits laitiers, pommes de terre, etc).</li> <li>• Quantifier les besoins en denrées alimentaires des cantines par typologie de produits.</li> <li>• Lancer une réflexion sur les freins à un approvisionnement local et les compléments qui pourraient être apportés par rapport à la plateforme Agrilocal.</li> <li>• Identifier les offres logistiques les plus adaptées (mutualisation, taille des camions, organisation d'un système de livraison porté par l'agglomération par exemple...).</li> </ul>		

**Développer des systèmes de cultures (jardin partagé, compost, aquaculture, permaculture, ...) chez les habitants du territoire :**

- Communiquer/sensibiliser auprès des habitants sur les pratiques agricoles durables applicables chez chacun.

**Réfléchir à la manière de rendre le territoire plus autonome en termes de maraîchage :**

- Prendre connaissance des travaux réalisés sur le maraîchage sur le territoire dont le projet d'insertion par l'emploi via le maraîchage du PETR, étude menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Allier afin de définir la valeur agronomique des sols et du potentiel de production par type. L'accompagnement à l'installation de maraîchers et producteurs de légumes pourront être développés dans le cadre de la mise en œuvre d'un « Pacte territorial innovation circuits alimentaires de proximité ».
- Élaborer un diagnostic pour définir l'offre et la demande ainsi que le potentiel d'installations.
- Définir une liste d'actions concrètes à mettre en œuvre pour rendre le territoire plus autonome en termes de maraîchage.
- Mettre en œuvre les actions identifiées.

**Étudier l'opportunité d'écrire un Projet Alimentaire Territorial :**

- Mener une concertation avec les parties prenantes afin de déterminer le besoin d'un PAT.
- Analyser le territoire (force, faiblesse, opportunité, menace) pour assurer une mise en place du PAT la plus efficace possible.
- Identifier les acteurs sur lesquels il sera possible de s'appuyer pour mettre en œuvre et faire vivre le PAT.
- Définir l'échelle pertinente à l'écriture du PAT.
- Mettre en place des circuits courts entre producteurs et consommateurs pour réduire les intermédiaires, les coûts d'acheminement et les marges réalisées.
- Assurer une communication auprès des habitants du territoire pour valoriser le PAT.

**Structurer la filière de production alimentaire locale pour favoriser sa consommation sur le territoire :**



- Faire connaître l'activité présente sur le territoire pour valoriser les exploitants agricoles par des opérations de communication, de sensibilisation à la production qui existe au niveau local (manifestations locales, marché de producteurs locaux en ville, constitutions de paniers...).
- Encourager la préservation des espaces naturels et agricoles, notamment les plus stratégiques (haute valeur agronomique, écologique, paysagère ou économique) en affirmant leur vocation et valoriser ces espaces.
- Reconquérir les friches agricoles par leur remise en exploitation et/ou lutter contre leur développement.
- Réfléchir à un partenariat avec la SAFER et la Chambre d'agriculture pour garantir la vocation agricole des terrains par une veille foncière.
- Favoriser, lorsque cela est possible, le travail du Conseil Départemental et de la Chambre d'agriculture dans l'identification de solutions logistiques adaptées à l'Allier et à ses territoires permettant de faciliter le développement des circuits de proximité. Deux collectifs vont être mis en place afin de recenser des solutions et identifier celles applicables et ensuite pour les expérimenter. Ce travail servira de base afin de généraliser des solutions concrètes sur des échelles plus larges adaptées à chaque situation.

**Pilotage de l'action**

Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté
Partenaires mobilisés	Communes, DRAAF, chambre d'agriculture de l'Allier, Conseil Départemental, PETR, AMAP, agriculteurs, industries agroalimentaires, Agrilocal
Cibles / public visé	Population, producteurs locaux, collectivités, établissements scolaires, maisons de retraite, établissements de santé, entreprise avec restaurant collectif...

**Mise en œuvre de l'action**

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé	<input type="checkbox"/> Programmé	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2023 – 2026			

Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A minima 50% d'1 ETP dédié à l'animation et à la mise en œuvre du PCAET en partenariat avec l'animateur recruté par le SDE03.</li> </ul>
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication et collaboration de l'ensemble des acteurs du territoire.</li> <li>• Définition des notions de production locale, production de qualité.</li> <li>• Questionnement de l'échelle pertinente d'intervention, de portage.</li> </ul>
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de qualité dans les cantines.</li> <li>• Soutien à l'agriculture locale.</li> <li>• Intérêt de manger sainement avec ses propres produits.</li> <li>• Structurer et consolider les filières du territoire en mettant en adéquation offre et demande.</li> <li>• Valoriser un mode de production plus écologique.</li> <li>• Créer une identité, valoriser les terroirs.</li> </ul>
Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	<p><b>VICHY COMMUNAUTÉ</b></p> <p>Vichy Communauté travaille sur le développement de produits locaux pour les cantines scolaires à l'échelle de son territoire dans le cadre de son PAT (Plan Alimentaire Territorial).</p> <p><b>AGRILOCAL – Outil au service des territoires pour favoriser le circuit court en restauration collective</b></p> <p>Source : <a href="https://www.agrilocal.fr/">https://www.agrilocal.fr/</a></p>  

#### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- Nombre de cantines impliquées dans la démarche des achats locaux
- Part annuelle des achats en approvisionnement local dans les cantines (%)
- Nombre de communications/sensibilisations réalisées auprès de la population sur les pratiques agricoles durables
- Approfondissement du diagnostic sur le maraîchage mené par le PETR
- Nombre de nouveaux maraîchers installés sur le territoire
- Nombre de réunions partenariales réalisées afin de favoriser la protection et valorisation des terres agricoles

#### Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	

Fiche Action n°	Intitulé de l'action
5.1.2	REDUIRE LA QUANTITE DE DECHETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE
Axe stratégique	Orientation
5. Un territoire favorisant l'émergence de nouveaux modèles de production et de consommation	5.1 Favoriser l'émergence de nouveaux modes de consommation

### Contexte et objectifs

Le « zéro déchet, zéro gaspillage » reste un idéal vers lequel il faut tendre mais éviter de gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, recycler tout ce qui peut l'être, limiter au maximum l'élimination et s'engager dans des démarches d'économie circulaire doivent être des objectifs à atteindre pour le territoire.

En effet, la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon une approche complète (approche Bilan Carbone® incluant les émissions de gaz à effet de serre indirectes), réalisé dans le cadre du diagnostic pour l'année 2015, met en évidence le fait que l'alimentation, la fabrication et le traitement des déchets sont responsables de 24% des émissions du Bilan Carbone® du territoire.

Au regard de ce chiffre et également parce que la loi de transition énergétique impose une valorisation matière et organique de 55% d'ici 2020 (taux de déchets valorisables de 43,5% en 2017 sur la région montluçonnaise), il est important d'agir pour moins consommer et réduire la quantité de déchets produits.

Une optimisation du traitement par la séparation des matériaux et le recyclage permet également d'économiser la matière qui sera ainsi réutilisée de manière directe ou après transformation. C'est pourquoi, outre la réduction des déchets, il apparaît important de développer de nouvelles filières de recyclage lorsque c'est possible.

#### Quelques chiffres importants du SICTOM de la région Montluçonnaise à rappeler :

- Baisse de 20% des déchets enfouis entre 2014 et 2019 (276 kg/habitant en 2014 contre 218 kg/habitant en 2019).
- Stabilité des déchets en déchetterie.
- Augmentation de la collecte sélective entre 2014 et 2019 (3500 t en 2014 contre 6500 t en 2019).

L'objectif reste de faire baisser d'au moins 9% la quantité de déchets enfouis à l'horizon 2026 pour être en-dessous de 200 kg/habitant (cet objectif est en cohérence avec l'objectif fixé par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté en décembre 2019 de réduire de 12% la production de déchets ménagers en 2031). De plus, dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, cette thématique est ressortie comme un sujet important pour les résidents et une partie des acteurs, notamment les associations et partenaires.

Or, si le SICTOM du Pays de Montluçon assure déjà la communication sur la réduction des déchets sur l'ensemble du territoire (envoi de trois journaux par an, présence sur les réseaux sociaux, animation en milieu scolaire, présence sur les marchés et les foires, organisation de visites et de réunions publiques...), il constate aujourd'hui que l'information a du mal à circuler et qu'il rencontre des difficultés à toucher la population. Il reste donc à poursuivre le travail de communication et de sensibilisation sur la réduction des déchets.

### Description de l'action

#### **Repenser la stratégie de communication du SICTOM du Pays de Montluçon :**

- Réaliser un document spécifique dès 2020 pour lister tous les dispositifs qui sont actuellement à disposition pour assurer la réduction des déchets du territoire.
- Réaliser un audit de communication et mettre en place les recommandations de celui-ci.
- Renforcer la présence du SICTOM sur des supports numériques via par exemple la souscription avec l'outil numérique « PanneauPocket ».
- Poursuivre l'aide actuelle à hauteur de 30% pour l'achat de verre réutilisable pour les associations.

**Réduire les déchets sur le territoire en favorisant le tri :**

- lors d'évènements locaux :
  - développer le tri et le compostage dans les manifestations en renforçant la communication du SICTOM auprès des associations.
  - mettre à disposition des organisateurs des moyens (bacs de collecte, couverts, etc).
  - poursuivre l'aide financière de 25% proposée par le SICTOM pour l'achat de gobelets réutilisables lors de manifestations organisées par des associations.
- Installer des doubles poubelles sur les lieux publics les plus fréquentés

**Développer le compostage individuel et collectif :**

- Continuer la mise à disposition gratuite pour les habitants du territoire de composteurs par le SICTOM.
- Poursuivre l'opération du SICTOM « une poule achetée, une poule offerte » auprès des citoyens afin de réduire la part des ordures ménagères.
- Poursuivre les formations actuellement proposées aux particuliers sur la gestion du compost par des guides ou maîtres composteur.
- Poursuivre la gestion par le SICTOM de composteurs collectifs sur le territoire en créant des équipes dédiées à cette gestion.
- Développer la collecte des biodéchets auprès des producteurs non ménagers et des immeubles ne pouvant pas composter.

**Encourager la réparation et le réemploi :**

- Poursuivre la réflexion en cours au sein du SICTOM du Pays de Montluçon pour lancer des ateliers de réparation.
- Étudier le déploiement d'une ressourcerie/recyclerie sur le territoire dans le cadre du projet du PETR de valorisation d'objets issus du réemploi via la création d'un espace vitrine et de commercialisation qui regrouperait différents acteurs locaux et via des animations sensibilisation du grand public à l'économie circulaire et aux modes de consommation durables.
- Encourager les filières professionnelles à récupérer les matériaux pouvant être réutilisés pour d'autres chantiers.

**Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective par la sensibilisation faite par le SICTOM :**

- Travailler sur le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, les écoles (défis, incitation au goût...)
- Se coordonner avec le Conseil Départemental pour optimiser les résultats du programme de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les collèges. Cela passe par des sensibilisations des élèves, des formations auprès des chefs cuisinier et des investissements pour développer l'autonomie et la responsabilité des élèves au niveau de leur repas.
- Organiser des réunions avec les responsables des restaurants scolaires pour échanger autour de retours d'expériences et les inciter à opérer des changements dans leurs modes de fonctionnement habituels.

**Pilotage de l'action**

Pilote / Porteur de l'action	SICTOM de la région Montluçonnaise et Montluçon Communauté
Partenaires mobilisés	Associations zéro déchets si elles sont actives sur le territoire, Conseil Départemental, PETR, services de l'éducation nationale
Cibles / public visé	Population, producteurs locaux, collectivités, établissements scolaires, maisons de retraite, établissements de santé, entreprise avec restaurant collectif...

**Mise en œuvre de l'action**

Avancement de l'action	Non programmé	Programmé	<input checked="" type="checkbox"/>	En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel	2020 - 2026				
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérations de sensibilisation et de communication</li> <li>• ETP dédiés à la mise en œuvre de la sensibilisation</li> <li>• Adhésion à la plateforme PanneauPocket</li> <li>• Fourniture d'équipements pour favoriser le tri et le compostage</li> </ul>				
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attrait du thème pour éveiller l'intérêt des citoyens.</li> </ul>				

Finalités attendues

- Responsabiliser les citoyens et les acteurs du territoire sur la réduction des déchets.
- Augmenter la quantité de déchets triés
- Augmenter le taux de valorisation des déchets et le réemploi des matériaux
- Développer le compostage collectif et individuel.
- Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.

Retours d'expérience -  
Éléments  
d'enrichissement



### **PanneauPocket**

- *Informez simplement les administrés où qu'ils se trouvent*

A domicile, au travail, dans la rue, dans les transports, ou en déplacement à l'extérieur de la commune, toutes les informations et les événements qui concernent les administrés d'une collectivité sont toujours à portée de main sur leur téléphone.

- *Prévenez et alertez les citoyens*

La Mairie diffuse en temps réel ses messages de prévention, de risque et d'alerte à la population.

Plus besoin de "passer devant le panneau fixe" pour voir les messages. Ils sont toujours dans la poche des citoyens.

- *Une application gratuite pour les utilisateurs*

L'usage de PanneauPocket est gratuit et illimité pour tous sans exception : les résidents permanents de la commune, les visiteurs occasionnels, les touristes, les personnes possédant une résidence secondaire...

- *Un dispositif facile à utiliser pour tous*

Une fois l'application PanneauPocket téléchargée sur son téléphone, l'utilisateur balaye simplement son écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes de sa commune.

### **Gobelets réutilisables SICTOM d'Auvergne**



Dans le cadre de leur programme de réduction des déchets, les SICTOM d'Auvergne : Nord Allier, Sud Allier, Des Couzes, Velay-Pilat et de la région Montluçonnaise font confiance aux gobelets réutilisables Greencup.

Ils proposent aux associations du territoire et collectivités soit de participer à hauteur de 25% à l'achat de gobelets réutilisables Greencup à l'effigie de l'association et du SICTOM, soit de leur mettre à disposition des gobelets réutilisables Greencup personnalisés à l'effigie du SICTOM via une convention de mise à disposition. Cette convention définit les modalités de mise à disposition, les engagements de l'organisateur et la préconisation de mise en place d'un système de consigne.



### Indicateurs de suivi et de résultat de l'action

- Document spécifique réalisé au niveau du SICTOM
- Audit de communication réalisé au niveau du SICTOM
- Adhésion à l'outil PanneauPocket par le SICTOM
- Nombre de composteurs (individuels et partagés) mis en service annuellement
- Nombre de réunions organisées annuellement avec les responsables des restaurants scolaires
- Part de la réduction des déchets alimentaires dans la restauration collective (%)
- Nombre de communication/sensibilisation menée annuellement avec les enfants sur le gaspillage alimentaire
- Nombre de doubles poubelles installées sur les lieux les plus fréquentés
- Quantité de déchets ménagers générés annuellement sur le territoire par type (t).
- Quantité compostée annuellement via le compostage collectif (t).
- Quantité de déchets alimentaires en restauration scolaire (t)
- Nombre de poules distribuées annuellement aux citoyens

### Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Gain lié à la réduction des déchets enfouis en 2026 = 650 t CO2e
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	

## ORIENTATION 5.2 : DEPLOYER UNE DEMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

	<b>Plan Climat Air Énergie Territorial de Montluçon Communauté</b>	
Fiche Action n°	Intitulé de l'action	
5.2.1	IMPULSER UNE DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE	
Axe stratégique	Orientation	
5. Un territoire favorisant l'émergence de nouveaux modèles de production et de consommation	5.2. Déployer une démarche d'écologie industrielle et territoriale	
<b>Contexte et objectifs</b>		
<p>En 2016, le secteur industriel a consommé 11% du bilan énergétique et représente 5% des émissions de gaz à effet de serre du territoire intercommunal. Bien que la désindustrialisation du bassin montluçonnais place le territoire en dessous des moyennes nationales (21% de l'énergie finale et 17% des émissions de gaz à effet de serre), il est important d'accorder une importance particulière à ce secteur, d'autant plus que la fabrication et le traitement des déchets sont responsables de 24% des émissions du Bilan Carbone® du territoire (les émissions associées à la consommation de biens ne sont pas incluses dans le périmètre du Bilan Carbone).</p> <p>De manière générale, il est important de sortir du schéma d'économie linéaire afin de passer à un modèle axé sur une absence de gaspillage et une optimisation de l'utilisation des ressources tout en diminuant les impacts environnementaux (cf. fiche 5.1.2 - Réduire les déchets produits sur le territoire). Or, les industriels, peut-être plus que les autres acteurs du territoire, doivent être sensibilisés et mobilisés afin de mettre en place des synergies industrielles comme moyen efficient et pérenne d'amélioration de ces points et d'implication des acteurs de toute la chaîne matière.</p> <p>Aujourd'hui, la mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle vise prioritairement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• optimiser les flux matières, énergie, eau et services</li> <li>• diminuer la production des déchets, en réduire le transport</li> <li>• optimiser les filières de traitement voire créer des structures de traitement locales si nécessaire</li> </ul> <p>A moyen terme, le bénéfice peut être encore plus important si la chaleur émise par les industries est récupérée et acheminée par des réseaux de chaleur afin d'alimenter la population urbaine en proximité immédiate. Cela permet un gain pour les industriels, par la revente d'énergie autrement inutilisée, et pour les collectivités, qui peuvent alimenter leur réseau de chaleur en énergie à bas coût et bas bilan carbone.</p> <p>D'après l'étude TEPOS, plusieurs industries du territoire ont été identifiées comme présentant un gisement potentiel de récupération et de valorisation de la chaleur fatale. Ces industries sont majoritairement regroupées et localisées dans la zone industrielle Blanzat mais également à proximité des quartiers résidentiels Nord de Montluçon. Cette politique sera faite en cohérence avec les actions du Territoire d'Industrie et sur le même périmètre.</p>		
<b>Description de l'action</b>		
<p><b>Mettre en place une politique d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir un référent au sein de la collectivité en charge du suivi de la démarche EIT.</li> <li>• Mettre en place et animer un groupe de travail autour de l'écologie industrielle regroupant les industries concernées.</li> <li>• Identifier avec la CCI et la CMA les ressources techniques à mobiliser et cibler les éléments moteurs de la démarche.</li> <li>• Organiser des réunions entre les acteurs économiques et la Communauté d'Agglomération en impliquant les chefs d'entreprises et les associations d'entreprises afin de les sensibiliser.</li> <li>• Faire partager aux entreprises la démarche d'intérêt général, voir ce qu'ils ont déjà mis en place et s'ils pourraient aller plus loin dans cette démarche.</li> <li>• Inviter les industriels à réaliser des diagnostics complémentaires (pas seulement énergétiques) : bilan matière, économie circulaire, etc. voire de réaliser une étude d'écologie industrielle territoriale.</li> </ul>		

- Proposer des suggestions dans ce sens pour les entreprises qui s'installent ou se développent sur le territoire.

#### Atténuer les effets des flux de produits et les déchets du territoire dans une démarche partenariale:

- Identifier les flux entrants et sortants de chaque structure d'une même zone.
- Identifier les synergies possibles.
- Mettre en relation des acteurs économiques d'une même zone géographique pour mutualiser des ressources et des matières premières permettant de réaliser des économies.
- Accompagner à la mise en œuvre de projets.
- Étudier la création d'unités de stockage et/ou de tri de proximité, ou une utilisation différente de l'existant (déchets inertes du bâtiment en vue d'une réutilisation locale, méthanisation des déchets verts ou alimentaires ...).

#### Récupérer la chaleur fatale :



- Contacter les industriels identifiés (notamment dans l'étude TEPos) pour les inciter à développer la chaleur fatale (zones déjà ciblées : Domérat, Zone industrielle Blanzat, Quartiers Viviani Dunlop, Ville Gozet, Montcourtais, Marais Villars).
- Identifier les synergies économiques et environnementales possibles entre industriels d'une même zone, notamment sur les communes de Montluçon et Domérat.
- Regarder les retours d'expériences.
- Conduire des études de valorisation de la chaleur fatale industrielle dans chaque industrie identifiée et volontaire et selon les conclusions de chaque étude :
  - pousser à la mise en œuvre des solutions de récupération de chaleur au sein de chaque site pertinent.
  - étudier la création d'un réseau de chaleur inter-entreprises.
- Étudier les perspectives de valorisation de la chaleur fatale industrielle pour répondre aux besoins de chaleur d'un bassin de population.

### Pilotage de l'action

Pilote / Porteur de l'action	Montluçon Communauté / CCI
Partenaires mobilisés	Région, SDE03, CCI, Chambre de métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, organisations professionnelles du bâtiment, ADEME, PETR, IUT d'Allier, MACEO, SICTOM, syndicats professionnels toutes branches ...
Cibles / public visé	Entreprises, collectivités et équipements publics (ex : centre aqualudique)...

### Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Non programmé	<input checked="" type="checkbox"/> Programmé	En cours	Terminé
Calendrier prévisionnel	2021 : sensibilisation et communication auprès des industriels. 2022-2024 : phase d'études sur les mutualisations, synergies, économies d'échelle pouvant être réalisées. 2024 – 2026 : travail sur la récupération de la chaleur fatale, étude pré-opérationnelle sur le développement de réseaux de chaleur.			
Moyens consacrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 25% et 50% d'1 ETP.</li> <li>• Financement de diagnostics et d'études</li> <li>• Coût du renforcement du réseau de chaleur urbain</li> </ul>			
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller l'éventuelle publication d'un appel à projet de l'ADEME sur l'EIT (en cours sur la région Nouvelle-Aquitaine par exemple) pour accompagner la collectivité.</li> <li>• Implication et mobilisation des industriels.</li> </ul>			
Finalités attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la production de déchets.</li> <li>• Optimisation du traitement des déchets.</li> <li>• Valoriser la chaleur fatale comme source de chaleur urbaine.</li> <li>• Gains financiers pour les industriels et les collectivités.</li> <li>• Recours à une énergie locale.</li> </ul>			

Retours d'expérience - Éléments d'enrichissement	<p><b>PLATEFORME ECLAIRA</b></p>   <p>Cette communauté est un espace de partage d'expériences, bonnes pratiques et outils d'EIT déployés à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est ouverte à tous les acteurs mobilisés pour EIT en région, mais également au-delà. En effet, elle permet également une veille et des croisements avec les démarches d'EIT menées dans d'autres territoires en France, et à l'international. On y trouvera des fiches descriptives des projets, des retours d'expérience, des points d'actu, des notes de veille et de perspectives sur les thèmes en lien avec l'EIT.</p> <p>Source : <a href="https://www.eclaira.org/community/pg/groups/4924/">https://www.eclaira.org/community/pg/groups/4924/</a></p>
--	--

**Indicateurs de suivi et de résultat de l'action**

- Nombre de réunions organisées sur les bonnes pratiques entre acteurs annuellement.
- Quantité de déchets industriels sur le territoire (t/an).
- Nombre d'entreprises impliquées dans une démarche de synergie.
- Renforcement du réseau de chaleur urbain.
- Nombre de foyers alimentés par le recours à la chaleur fatale.

**Bénéfices environnementaux de l'action**

	Type d'impact (Négatif/nul/positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Limitation du transport
Consommations énergétiques	+	Limitation du transport
Qualité de l'air	+	Limitation du transport
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	Limitation du transport. Utilisation et adaptation de la ressource locale.





**E6 Consulting**

Résidence Managers, 23 Quai de Paludate  
33800 BORDEAUX  
05 56 78 56 50  
*contact@e6-consulting.fr*  
*www.e6-consulting.fr*

**ACPP**

200 rue Marie Curie,  
33127 SAINT-JEAN D'ILLAC  
06 73 60 30 07  
*contact@atelier-paysages.fr*  
*www.atelier-paysages.fr*